RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1965 B 70003
Numéro SIREN : 896 520 038
Nom ou dénomination : ADVINI

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2022 sous le numéro de dépôt 23663

ADVINI
Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Certifiés conformes par le Président du Directoire



AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2021

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif — 9
Bilan - Passif — 10
Compte de résultat — 11
Compte de résultat — 12

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction — 14

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice — 15

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture — 16

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables — 17

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations — 27
5-2 Amortissements — 28
5-3 Provisions et dépréciations — 29
5-4 Créances et dettes — 30
5-5 Eléments du fonds commercial — 31
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes — 32
5-7 Produits à recevoir — 33
5-8 Charges à payer — 34
5-9 Charges et produits constatés d'avance — 35
5-10 Composition du capital social — 36
5-11 Variation des capitaux propres — 37
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG — 38
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires — 39
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun — 40
5-15 Charges et produits exceptionnels — 41
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices — 42

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail — 44
6-2 Engagements financiers donnés et reçus — 47
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles — 46
6-4 Instruments financiers — 47
6-5 Situation fiscale différée et latente — 48
6-6 Effectif moyen — 49
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société — 50
6-8 Filiales et participations — 51
6-8 bis Filiales — 52
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires — 53

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 019 549	7 959 184	12 060 366	13 261 439
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	313 404		313 404	262 603
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	115 469	5 584 198	5 585 380
Constructions	14 515 576	11 071 027	3 444 549	3 588 717
Installations techniques, matériel, outillage	18 477 647	13 699 398	4 778 249	5 000 240
Autres immobilisations corporelles	7 396 521	6 521 650	874 871	970 294
Immobilisations en cours	939 219		939 219	167 686
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	70 845 675	1 843 046	69 002 629	64 658 826
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	36 783 702		36 783 702	35 736 898
Autres immobilisations financières	1 850 276		1 850 276	1 708 191
ACTIF IMMOBILISE	**176 895 934**	**41 209 775**	**135 686 159**	**130 994 973**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	12 980 743	23 645	12 957 099	12 656 926
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 363 761		11 363 761	11 856 356
Marchandises	2 729 660	43 500	2 686 160	3 398 962
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 405 937	3 956 273	16 449 664	15 730 205
Autres créances	65 451 696	265 836	65 185 860	74 790 906
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 475 982		1 475 982	2 093 545
(dont actions propres : 1 331 071)				
Disponibilités	16 193 910		16 193 910	13 275 881
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	699 495		699 495	476 886
ACTIF CIRCULANT	**131 301 185**	**4 289 254**	**127 011 931**	**134 279 667**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	5 139 497		5 139 497	5 265 787
TOTAL GENERAL	**313 336 616**	**45 499 029**	**267 837 587**	**270 540 427**

Rubriques			31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	(dont versé :	31 534 680)	31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			903 287	903 287
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	10 283 173	10 283 173
Report à nouveau			236 972	2 710 614
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			3 207 112	-2 473 641
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			475 050	486 175
CAPITAUX PROPRES			**65 378 520**	**62 182 534**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			5 884 843	6 197 695
Provisions pour charges			3 259 703	4 071 088
PROVISIONS			**9 144 546**	**10 268 783**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			119 639 910	129 350 296
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	4 584 347	5 208 683
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			49 866 071	49 786 281
Dettes fiscales et sociales			7 820 307	8 528 462
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			615 721	43 670
Autres dettes			10 551 418	4 889 394
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**193 077 774**	**197 806 786**
Ecarts de conversion passif			236 748	282 325
TOTAL GENERAL			**267 837 587**	**270 540 427**

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	2 907 045	1 102 546	4 009 591	3 958 841
Production vendue de biens	111 641 389	108 750 203	220 391 592	214 933 374
Production vendue de services	9 263 318	1 275 159	10 538 478	11 447 711
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**123 811 752**	**111 127 908**	**234 939 660**	**230 339 926**
Production stockée			-477 233	-8 596 956
Production immobilisée			25 505	26 280
Subventions d'exploitation			437 600	338 213
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 357 519	2 332 388
Autres produits			902 470	260 449
PRODUITS D'EXPLOITATION			**238 185 522**	**224 700 301**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			119 983 242	110 320 598
Variation de stock (marchandises)			574 169	-268 632
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			61 800 528	69 717 408
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-82 993	-9 887 661
Autres achats et charges externes			31 144 963	31 929 587
Impôts, taxes et versements assimilés			2 378 599	3 119 141
Salaires et traitements			13 241 010	12 311 115
Charges sociales			6 119 227	5 477 981
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 947 077	2 956 696
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			437 228	2 601 935
Dotations aux provisions				337 552
Autres charges			2 371 414	865 966
CHARGES D'EXPLOITATION			**240 914 464**	**229 481 686**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-2 728 943**	**-4 781 386**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			41 015	25 262
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			13	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			501 665	234 895
Autres intérêts et produits assimilés			3 646 155	5 735 960
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			201 249	75 000
Différences positives de change			1 783 986	463 597
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**6 133 067**	**6 509 452**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			96 817	3 027 480
Intérêts et charges assimilées			2 109 089	1 174 870
Différences négatives de change			1 639 823	407 543
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**3 845 729**	**4 609 892**
RESULTAT FINANCIER			**2 287 338**	**1 899 560**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-400 590**	**-2 856 565**

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 388	125 766
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 189 269	140 088
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	512 118	377 664
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**6 727 776**	**643 518**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 366 917	1 010 484
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 806 631	88 073
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	497 573	113 112
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**5 671 121**	**1 211 668**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1 056 654**	**-568 150**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	186 887	161 039
Impôts sur les bénéfices	-2 737 934	-1 112 112
TOTAL DES PRODUITS	**251 087 379**	**231 878 532**
TOTAL DES CHARGES	**247 880 267**	**234 352 174**
BENEFICE OU PERTE	**3 207 112**	**-2 473 641**

Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 267 837 587 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 234 939 660 €, et dégageant un résultat de 3 207 112 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Dans le contexte de crise conjoncturelle exceptionnelle liée au Covid 19, le Groupe a maintenu son engagement pour préserver la santé et la sécurité des salariés tout en assurant le maintien de l'activité.

La société Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021 avec pour objectif d'accélérer le développement à l'international de l'activité et des marques de cette société.

La société Advini a cédé 100% de la société Rigal dans le cadre d'un accord de partenariat avec les Vignerons de Buzet (VdB) acquièrent auprès d'AdVini l'intégralité des parts de la SAS Rigal. Les deux maisons, reconnues pour la qualité de leurs vins, de leur service aux clients, mais également pour leurs valeurs communes en matière de RSE, complètent cette opération innovante par la mise en place d'une alliance commerciale pour le développement export du nouvel ensemble.

Advini a acquis 10% des minoritaires de la société PRODEGUSTATION portant ainsi sa participation à 100% en date du 8 mars 2021.

Après la crise sanitaire de 2020 dont les effets se font encore ressentir, la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 appelle à la prudence quant à ses impacts potentiels sur les approvisionnements en matières premières, les coûts de production, la supply-chain, et les ventes. Le Groupe Advini a, par ailleurs, fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie. Au 31 décembre 2021, le chiffre d’affaires réalisé avec la Russie est d’environ 1.5M€.

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

L'IASB a ratifié le 24 mai dernier une décision de l'IFRS IC d'avril 2021 relative à la répartition du coût des services associé à un régime à certains régimes à prestations définies. Jusqu'à présent, le montant des avantages estimés au terme de la carrière étaient étalés sur la totalité de la carrière. Suite à cette décision, l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise jusqu'à l'âge de départ à la retraite (e,g 67 ans), le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives (e.g 16 ans).

Consécutivement, le Collège de l'ANC a mis à jour sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises.

La société a ainsi opté pour l'estimation du montant de l'engagement présenté au paragraphe « *ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES* » relatif aux engagements en matière de pensions, retraites et indemnités selon la décision de l'IFRIC IC d'avril 2021 pour ses comptes clos le 31 décembre 2021.
Ce changement de méthode entraîne une baisse de l'engagement pour un montant de 322 k€ au 31 décembre 2021.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	11 020 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.
Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.
Au 31 décembre 2021, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité de la société appréciée par référence :

- soit à la quote-part de capitaux propres de la filiales ;
- soit à l'actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- soit à la juste valeur de ses actifs.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est basée sur les critères suivants :

- Business plans des années 2022 à 2026 issus des présentations faites au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2020) pour la France, 10% (vs 10% en 2020) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2020) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2020) pour la France et 4% (vs 4% en 2020) pour l'Afrique du Sud

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/21 est de 97 912 pour une valeur 1 514 465€. Le cours moyen de ces actions est de 15,47€.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	90 325	1 331 071
Contrat liquidité	7 587	183 394

Soit 97 912 actions pour 1 514 465 €.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2021, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 226 469 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective «Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	0.95 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 975 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 581 K€ en 2020.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2021, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux, Garri du Gai, CFV et Prodegustation.

- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.

- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 26,5%.

- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

 - Ratio de levier : Dette financière consolidée / EBITDA consolidé publié
 - Ratio de gearing : Dette financière consolidée / Capitaux propres consolidés
 - Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

 Au 31 décembre 2021, les ratios sont respectés.

 En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, Advini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

 La société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

 Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5M€ et amorti pour un montant total de 6,9M€.

- La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.449 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.220 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2021. Il n'existe pas de stock-options.

- Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions (qui ne sont pas affectées au bénéficiaire à la date du présent rapport dont le critère de déclenchement était la réalisation d'une croissance externe significative). Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

 Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

 Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

- Au 31 décembre 2020, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 18 738 milliers d'euros. L'assemblée Générale du 10 juin 2021 a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2020 compte tenu des conséquences de la pandémie COVID 19.

 Lors de l'assemblée Générale du 16 juin 2022, il sera proposé de distribuer un dividende unitaire de 0,5€ pour les 3 941 835 actions au titre de l'exercice 2021.

- Au 31 décembre 2021, le capital est ainsi composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.
- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 203 484		178 539
Terrains	5 699 667		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 990 404		280 051
Install. techniques, matériel et outillage ind.	17 742 250		739 416
Installations générales, agenc., aménag.	4 959 878		77 106
Matériel de transport	28 079		41 000
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 260 651		35 269
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	167 686		834 462
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**45 093 737**		**2 007 303**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	66 501 873		8 148 470
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	37 445 089		7 670 835
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**103 967 969**		**15 819 305**
TOTAL GENERAL	**169 265 189**		**18 005 147**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	15 378		20 366 645	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.			7 270 455	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		4 019	18 477 647	
Installations générales, agencements divers			5 036 984	
Matériel de transport			69 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		5 462	2 290 458	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	62 929		939 219	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**62 929**	**9 481**	**47 028 630**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		3 804 668	70 845 675	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		6 481 946	38 633 978	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**10 286 614**	**109 500 660**	
TOTAL GENERAL	**78 307**	**10 296 095**	**176 895 934**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 645 750	1 313 434		7 959 184
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**6 645 750**	**1 313 434**		**7 959 184**
Terrains	114 287	1 182		115 469
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 908 623	197 289		6 105 913
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	4 721 255	226 931		4 948 185
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 742 010	959 479	2 091	13 699 398
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 299 156	143 789		4 442 945
Matériel de transport	21 367	6 023		27 389
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 957 792	98 951	5 427	2 051 316
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**29 781 420**	**1 633 643**	**7 518**	**31 407 545**
TOTAL GENERAL	**36 427 170**	**2 947 077**	**7 518**	**39 366 728**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	2 441			13 566			-11 125
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	**2 441**			**13 566**			**-11 125**
Acquis. titre							
TOTAL	**2 441**			**13 566**			**-11 125**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	486 175	2 441	13 566	475 050
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**486 175**	**2 441**	**13 566**	**475 050**
Provisions pour litiges	890 052	161 132	703 552	347 632
Provisions pour garanties données aux clients	63 635	334 000		397 635
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	5 244 008	96 817	201 249	5 139 576
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088		1 017 365	3 053 723
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		205 980		205 980
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**10 268 783**	**797 928**	**1 922 166**	**9 144 546**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 843 046			1 843 046
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	130 329	19 819	83 004	67 145
Dépréciations comptes clients	4 656 832	417 409	1 117 968	3 956 273
Autres dépréciations	265 836			265 836
DEPRECIATIONS	**6 896 044**	**437 228**	**1 200 971**	**6 132 301**
TOTAL GENERAL	**17 651 001**	**1 237 598**	**3 136 703**	**15 751 896**

Dotations et reprises d'exploitation	437 228	1 200 971
Dotations et reprises financières	96 817	201 249
Dotations et reprises exceptionnelles	497 573	512 118

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	36 783 702	6 044 716	30 738 986
Autres immobilisations financières	1 850 276	1 850 276	
Clients douteux ou litigieux	3 627 367	3 627 367	
Autres créances clients	16 778 570	16 778 570	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 260	20 260	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	5 653	5 653	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 246 509	1 246 509	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 255 690	1 255 690	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 746 567	1 746 567	
Groupe et associés	58 495 675	58 495 675	
Débiteurs divers	2 681 343	2 681 343	
Charges constatées d'avance	699 495	699 495	
TOTAL GENERAL	**125 191 106**	**94 452 120**	**30 738 986**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 366 754		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 396 642		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	25 519 610	25 519 610		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	94 120 301	9 020 043	36 080 174	49 020 083
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 866 071	49 866 071		
Personnel et comptes rattachés	3 080 743	3 080 743		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 730 914	2 730 914		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	630 604	630 604		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 378 045	1 378 045		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	615 721	615 721		
Groupe et associés	8 852 864	8 852 864		
Autres dettes	6 280 994	6 280 994		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**193 075 867**	**107 975 609**	**36 080 174**	**49 020 083**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 510 600			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 934 943			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	ans
ASPIRAN CERESSOU	22 861	ans
Le fonds commercial n'est pas déprécié		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**33 691**	

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	5 139 497		5 139 576	236 748
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**5 139 497**		**5 139 576**	**236 748**

Libellé	31/12/2021
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	414 688
CLT FAE	326 844
ETAT SUBV.À REC	1 746 567
DIV. PRODTS À R	183 084
PAR ASSUR CREDIT	150 458
TOTAL AUTRES CREANCES	**2 821 640**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	2 821 640

Libellé	31/12/2021
INT.COUR./EMPRUNTS	
FOURN.FNP VRAC	1 598 101
FOURN.FNP MS	616 017
FOURN.FNP PF	1 989 161
FOURN.FNP STT	2 355
FOURN.FNP	2 995 046
FOURN. FAR CENT	28 826
FOURN.FNP CIA VRAC	184 231
FOURN.FNP CIA MS	22 518
FOURN.FNP CIA PF	34 418
FOURN.FNP TVTE	168 505
PROV. CP À PAYER	1 037 083
PROV. AUTRES CA	1 811 925
PROV. PART SALARIES	170 418
CH.SOC.CP À PAYER	466 491
CH.SOC.À PAYER	824 928
AUTRES CHGES A PAYER	41 196
TVA A REGULARISER	182
TVA AAR	5 478
TVA FAE	54 474
ETAT CHARG	253 279
DIV. CH. A PAYER	124 620
PART. PUB EXPORT	2 215 832
PART. PUB GD	979 582
PART. PUB TRAD	295 274
PART. PUB LOCAL	85 413
COMMISSIONS AGENTS	593 374
BUD MKT EX 2018	4 281
BUD MKT GD 2019	9 791
BUD MKT EX 2019	9 065
BUD MKT TN 2019	23 289
BUD MKT MT 2019	8 481
BUD MKT EX 2020	1 552
BUD MKT MT 2020	3 908
BUD MKT GD 2020	
INT.COUR.A PAYER	82 288
TOTAL	**16 741 382**
TOTAL	16 741 382

Libellé	31/12/2021
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	699 495
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	699 495

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	62 182 534
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	62 182 534

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	11 126	
Autres variations		
Résultat de l'exercice		3 207 112
SOLDE		**3 195 986**

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	65 378 520

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	236 972
Résultat de l'exercice	3 207 112
TOTAL	**3 444 084**

2 - Affectations	Montant
Réserve légale	160 356
Dividendes	1 970 917
Report à nouveau	1 312 811
TOTAL	**3 444 084**

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020	%
VENTES VINS BOUTEILLES	112 218 133	108 788 374	221 006 507	215 835 806	2,40 %
VENTES VINS VRAC	2 330 301	1 064 375	3 394 676	3 056 408	11,07 %
PRESTATIONS	9 263 318	1 275 159	10 538 477	11 447 711	-7,94 %
TOTAL	**123 811 752**	**111 127 908**	**234 939 660**	**230 339 925**	**2,00 %**

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	1 385	41 015
TOTAL	**1 385**	**41 015**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 366 917	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS CORPORELLES CEDEES	1 963	675
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS FINANCIERES CEDEES	3 804 668	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	2 741	687
DOTATION PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	495 132	687
TOTAL	**5 671 421**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 388	771
PRODUIT CESSIONS ELEMENTS ACTIF IMMOS FINANCIERES	6 114 602	775
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	74 667	778
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	13 566	787
REPRISE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	498 552	787
TOTAL	**6 727 775**	

5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-400 589	-3 017 947	2 617 358
Résultat exceptionnel à court terme	1 056 654	280 013	776 641
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-186 887		-186 887
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**469 178**	**-2 737 934**	**3 207 112**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			**130 850**		**130 850**
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			7 035		7 035
Exercice en cours			34 470		34 470
TOTAL			**41 505**		**41 505**
VALEUR NETTE			**89 345**		**89 345**
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			5 614		5 614
Exercice en cours			20 733		20 733
TOTAL			**26 347**		**26 347**
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			20 733		20 733
A plus d'un an et moins de 5 ans			32 540		32 540
A plus de cinq ans					
TOTAL			**53 273**		**53 273**
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			20 733		20 733

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	39 000 000		39 000 000			
TOTAL	**39 000 000**		**39 000 000**			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
TOTAL	**230 000 000**					**230 000 000**

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	18 761 833					18 761 833
TOTAL	**18 761 833**					**18 761 833**

6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**110 643 663**
Nantissement Titres et instruments financiers (sûretés réelles)	94 120 300
Gage sur stocks (sûretés réelles)	16 000 000
Garantie d'Etat (sûretés personnelles)	
Cautions (sûretés personnelles)	523 363
TOTAL	**110 643 663**

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	**Montant notionnels**	**Valeur de marché 31/12/21**	**Valeur de marché 31/12/20**	**écart de juste valeur**
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	58 000	205	-19	224
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**58 000**	**205**	**-19**	**224**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	**Montant notionnels**	**Valeur de marché 31/12/21**	**Valeur de marché 31/12/20**	**écart de juste valeur**
Vente à terme	7 891	-1	71	-72
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**7 891**	**-1**	**71**	**-72**

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	125 888
TOTAL ACCROISSEMENTS	**125 888**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	398 447
Participation des salariés	49 525
Autres	58 268
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**506 240**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-380 352**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	103	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	44	
EMPLOYES ET OUVRIERS	158	
TOTAL	**306**	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	42,75 %

Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 525 495	100, 	770 172 770 172	530 723 	3 256 797 (59 429)
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 1 102 155	99,95 	303 373 303 373	103 600 	3 590 247 (11 361)
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 251 417	100, 	458 101 458 101	633 636 	503 800 207 401
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 993 662	99,99 	784 897 784 897	697 810 	429 168 37 255
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 155 620	99,97 	543 536 543 536	1 250 830 	586 644 (106 126)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (270 946)	100, 	10 000 10 000	 	 (7 008)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 132 531	100, 	271 224 271 224	1 304 166 	432 574 (171 441)
SCEA DOMAINE DES ROCS Corconne RCS 884761164	20 000 74 153	99,6 	19 900 19 900	144 570 	119 654 (8 306)
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (274 835)	100, 	30 000 30 000	 	237 457 (90 185)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 (58 577)	100, 	1 000 1 000	325 396 	41 327 (92 707)
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 348 543	100, 	3 472 698 3 478 698	9 900 	722 801 75 267
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	36 2 089	50, 	37 37	 	470 000 10 639
SAS AMP MEDOC Begadan RCS 428 858 369	14 250 826 11 054 638	13,68 	1 865 083 1 865 083	3 353 811 	83 340 43 622
AUTRES PARTICIPATIONS					

Filiales

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyloubier RCS 452 421 514	150 000 3 782 424	100,	150 000 150 000	3 428 075	20 002 977 486 513
ADVINI USA San Francisco USA	4 254 457 1 960 565	100,	2 727 110 1 852 110		2 820 797 63 152
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 18 614	50,	10 000 10 000		137 170 (1 385)
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 836 888	100,	1 427 605 1 427 605	3 649 033	31 393 172 468 348
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 2 116 982	100,	7 000 000 7 000 000	7 092 732	3 393 445 (445 813)
SAS BENOIT VALERIE CALVET Parempuyre RCS 391 941 051	510 880 5 460 627	66,	7 749 000 7 749 000		25 622 548 727 265
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 3 075 084	100,	8 251 340 8 251 340	14 387 304	31 931 186 (201 031)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 6 160 611	90,	3 883 600 3 883 600	687 530	10 372 069 392 599
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 7 620 415	100,	18 186 036 18 186 036	6 607 892	15 016 725 1 000 004
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 398 141	100,	2 499 810 2 499 810	942 121	11 144 615 1 329 046
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 590 205)	100,		710 112	203 745 (4 644)
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	4 879 521 9 161 305	92,78	3 547 195 3 547 195	23 261 116	19 469 000 1 127 433
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	1 446 748 249 460	100,	963 015 963 015		3 310 (5 007)
ADVINI UK Londres GB	90 080 995 856	100,	122 553 122 553		954 169 628 863
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (1 283 657)	100,	40 000 40 000	1 510 553	418 344 (162 633)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (124 450)	99,	19 800 19 800	1 751 371	904 867 42 466
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (426 080)	99,	19 800 19 800	1 243 313	242 683 (113 224)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 899 359	67,7	554 558 554 558	476 182	88 971 30 314
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 1 126 730	100,	4 228 120 4 228 120	386 614	4 216 821 98 487
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 043 322 091	100,	1 043 1 043		 (11 591)
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 159 772	52,	882 683 882 683	3 590 354	280 168 17 323
ADVINI AB SUEDE	5 333 548 083	100,	5 333 5 333		357 845 108 415
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 44 083	99,	9 900 9 900		47 629 1 576

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			3 207 112
Impôt sur les bénéfices			-2 737 934
RESULTAT AVANT IMPOT			**469 178**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires		13 566	-13 566
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES		**13 566**	**-13 566**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**455 611**

ADVINI SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Au capital de 31.534.680 euros

34725 ST FELIX DE LODEZ

896 520 038 RCS Montpellier

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Certifié conforme



7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date 22 mars 2022.

1 – Organisation de la gouvernance

➢ AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

1 – 1 Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance à la date du rapport:

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : Exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant	Autres Mandats	Sté du Groupe ADVINI	Sté avec APE	Sté Fr./Etr.
Pierre GUENANT	1950	AGO du 02/06/2016	Clôture 2021	Président	OUI	cf Rapport de gestion	NON	OUI	F
Vincent RIEU	1966	AGM du 02/06/2008	Clôture 2025	Membre	OUI	Cf. Rapport de gestion	NON		F
Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre		Cf Rapport de gestion	NON	NON	
Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 04/06/2014	Clôture 2025	Directrice Vignobles Jeanjean		cf Rapport de gestion	OUI		
Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 04/06/2014	Clôture 2025	Directeur réseau local Languedoc		cf Rapport de gestion	OUI		
Agro-invest, représenté par Olivier GUIZE	1963	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		
Christophe NAVARRE	1958	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		
Rachel DELACOUR	1979	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		

Evolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2021 :

Il n'y a pas eu de modifications du Conseil de Surveillance en 2021.

Angeles GARCIA POVEDA, membre du Conseil de Surveillance en 2021, a démissionné de son mandat en février 2022.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 juin 2022 la nomination au Conseil de Surveillance d'Amélie FAURE, actuellement censeur, ainsi que la nomination d'Angeles GARCIA POVEDA au poste de censeur.

Il est rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,

- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,

- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,

- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Au regard de ces critères, cinq des huit membres du Conseil de Surveillance sont des membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour mission le contrôle permanent de la gestion du Directoire dont il nomme le Président et les membres. Il s'appuie pour mener sa mission de contrôle sur le travail réalisé par les Comités (cf. paragraphes suivants).

En particulier, il valide la stratégie, les points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et les perspectives de développement.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été établi. Il définit :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Comités du Conseil (Comité d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégie Développement et Investissements)
- les conditions de modification du règlement intérieur

En 2021, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois afin de se prononcer sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes annuels 2020

- l'exament des comptes semestriels 2021

- l'approbation des budgets 2022

- la présentation des projets d'acquisition et de cession

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

En 2021, le taux de présence des administrateurs aux Conseils de Surveillance s'est situé entre 80% et 90%, avec **un taux de présence moyen de 88%**.

1 – 2 Le Directoire :

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le développement de la société et de ses filiales.

Composition du Directoire à la date du rapport :

La composition du Directoire a évoluée en 2022 avec la sortie d'Olivier TICHIT et l'entrée de Julie DUEDRA, Directrice Administrative et Financière, et de Philippe SAINTIGNY, Directeur Général en charge du Commerce, du Marketing et de l'Innovation.

La composition du Directoire à la date du rapport est donc la suivante :

Antoine LECCIA , Président

Julie DUEDRA, Directeur Administratif et Financier d'AdVini

Marc LECOMTE, Directeur de Maison Jeanjean et Directeur des Opérations d'AdVini

Jean-Pierre DURAND, Président du bassin Bordeaux Sud-Ouest et Communication Produits

Philippe SAINTIGNY, Directeur Général en charge du Commerce, du Marketing et de l'Innovation

Le Directoire se réunit régulièrement afin de traiter les affaires courantes et définir les actions prioritaires. Il établit chaque trimestre un rapport présenté au Conseil de Surveillance.

En 2021, le Directoire s'est réuni pour :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les rapports trimestriels au Conseil de Surveillance
- l'examen des budgets 2022
- des opérations de gestion comme l'octroi d'un nantissement de parts et le lancement d'un programme de rachat d'actions
- l'établissement des documents prévisionnels prévus par la loi de prévention des difficultés des entreprises

1 – 3 Les comités du Conseil de Surveillance

Des comités sont chargées d'éclairer les décisions du Conseil de Surveillance.

Ils sont aujourd'hui au nombre de trois:

a / Un Comité stratégie, développement et investissements

Ce Comité, constitué de tous les membres du Conseil de Surveillance, est présidé par Christophe NAVARRE depuis juillet 2020.

Ce comité s'est réuni deux fois en 2021. Il a pour mission la validation de la stratégie et des orientations proposées par le Directoire. Il est notamment chargé de préparer et de présenter au Conseil de Surveillance le plan stratégique à trois-cinq ans.

Le Comité Stratégie, Développement et Investissements est également amené à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des budgets d'investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions
- analyse, suivi des résultats trimestriels et validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

b/ Un Comité d'audit

Ce comité est composée de :

Olivier Guize (Président depuis juillet 2020)

Vincent Rieu

Frédéric Jeanjean

Invités : les Commissaires aux Comptes, le Directeur Audit Interne-Juridique et Gouvernance, la Directrice Administrative et Financière, Cédric Fontaine (Censeur).

Le Comité d'audit créé dès 2004 a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels d'AdVini,

- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,

- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe

- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe

- de suivre le contrôle légal des comptes

- de revoir les projets de communication financière

Le Comité d'audit s'est réunie trois fois au cours de l'année 2021, pour l'arrêté des comptes annuels 2020, pour l'arrêté des comptes semestriels 2021, et pour un focus risque client.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Comité d'Audit notamment :

- leur déclaration d'indépendance,
- le cas échéant, les faiblesses significatives de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes,
- ainsi que les informations sur les prestations du réseau et les services autres que la certification des comptes.

AdVini reste très vigilant aux évolutions de la réglementation, notamment concernant la composition et le rôle de la Commission d'audit, en liaison avec les conclusions des groupes de travail mis en place par l'AMF.

c/ Un Comité des Nominations et des Rémunérations

Ce comité est composé de :

Vincent Rieu (Président)
Brigitte Jeanjean
Angeles Garcia Poveda Morera (jusqu'au 15/02/2022)
Jean-Marc Loubier
Béatrice Bezal (DRH - invitée)

Ce comité s'est réuni deux fois en 2021. Il a pour missions :
- d'approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président et des membres du Directoire
- de proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- de proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- de donner un avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- d'examiner l'évolution des structures du groupe et le recrutement des dirigeants
- de délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- d'analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil de surveillance.

1 – 4 Les comités du Directoire

Le Directoire, en charge de la gouvernance opérationnelle, s'appuie sur :

Un Comité de Direction

Réorganisé en 2019 dans le cadre d'une évolution de la gouvernance, ce Comité de Direction remplace les précédents Comité Exécutif et les trois Comités de Direction (Distribution, Marques Maisons de Vins et Produits de Services). Présidé par le Président du Directoire, le Comité de Direction est actuellement composé de 17 membres qui représentent :

- les différents réseaux commerciaux France et export
- les maisons de vins regroupées par bassins
- les opérations (production / logistique)
- les principales fonctions support (Finance, RH)

Le Comité de Direction se réunit une fois par mois afin de passer en revue l'activité du mois écoulé et les perspectives du mois en cours, d'analyser les principaux indicateurs de toutes les Business Units (CA, marge, résultats, BFR et trésorerie) et de décider des actions à mener.

Le Comité de Direction s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2021 avec un taux de participation moyen de 95 %.

Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire :

Les limitations de pouvoir du Directoire ont été fixées dans le cadre du Conseil de Surveillance du 2 juin 2008 conformément à l'article 15 des statuts.

Ces limitations portent, au-delà d'un montant fixé par le Conseil de Surveillance, sur :

- la souscription d'emprunts
- l'acquisition d'immeubles
- l'acquisition de participations
- l'acquisition de toute immobilisation

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans l'article 25 des statuts d'AdVini SA.

Politique de communication financière :

La communication financière est organisée autour de plusieurs axes:

- les communiqués, qui outre les informations semestrielles sur le chiffre d'affaires et sur le résultat semestriel et annuel, relaient toute information significative (acquisitions, cessions, partenariats,…).

- les réunions de présentation des comptes semestriels et annuels, dans le cadre du calendrier de la SFAF, qui permettent un contact direct et des échanges avec les milieux financiers (gérants, analystes, journalistes, banques)

- le rapport financier annuel, tel que requis par le règlement de l'AMF,

- le site internet, qui centralise l'ensemble de l'information réglementée et permet un accès aux présentations faites lors des réunions SFAF.

2- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

AdVini a pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 mais, à ce jour, ne les applique que partiellement.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil de Surveillance qui pour cela s'appuie sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunération. Le calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants est précisé plus loin dans le présent rapport, après les tableaux détaillant les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces critères sont également validés par le Conseil de Surveillance.

Jusqu'en 2019, seul le Président du Conseil de Surveillance a bénéficié de jetons de présence. La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance non-salariés, au titre de leur mandat social, a évoluée en 2020 selon les principes décrits dans le rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération des dirigeants adressé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juillet 2020.

Le Conseil de Surveillance peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux membres pour les missions ou mandats confiées, dans le cadre de l'enveloppe globale approuvée par l'Assemblée Générale.

Les membres qui exercent un mandat social ou une fonction salariée au sein d'AdVini bénéficient au titre des avantages en nature d'un véhicule de fonction.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

Le Comité des Nominations et des Rémunération intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération fixe et variable ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

Attribution d'actions gratuites :

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions (qui ne sont pas affectées au bénéficiaire à la date du présent rapport dont le critère de déclenchement était la réalisation d'une croissance externe significative). Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle , ne seront pas attribuées.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'un note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux que ceux décrits à la page 230 et 231 du présent rapport, notamment pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux.

Rémunération des mandataires sociaux

- Sur les rémunérations versées en 2021 à l'ensemble des dirigeants, les rémunérations fixes (en ce compris les rémunérations des contrats de travail des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire) ont représenté 97% du total et la part variable 3%.
- Evolution des salaires moyens et médians AdVini, de la rémunération du Président du Directoire et ratios.

REMUMERATIONS EQUIV. TEMPS PLEIN *(en K€)*	2017	2018	2019	2020	2021
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux (1)	39 595	39 654	41 069	44 913	36 660
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux (2)	28 774	29 115	29 994	30 301	28 923
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE (3)	474 567	462 234	467 234	441 806	371 806
Ratio (3) / (1)	**12,0**	**11,7**	**11,4**	**9,8**	**10,1**
Ratio (3) / (2)	**16,5**	**15,9**	**15,6**	**14,6**	**12,9**
Evolution					
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux	3,9%	0,1%	3,6%	**9,4%**	**-18,4%**
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux	1,5%	1,2%	3,0%	**1,0%**	**-4,5%**
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE	8,6%	-2,6%	1,1%	**-5,4%**	**-15,8%**

NB : pour le calcul des lignes (1) et (2) du tableau ci-dessus, ont été exclues sur toutes les années présentées les rémunérations des mandataires sociaux effectifs au 31/12/2021.

- Des rémunérations variables sont appliquées à tout le personnel, selon des critères de performance financière et de performance individuelle et collective. La rémunération variable des dirigeants est également alignée sur ces principes.
- Toutes les rémunérations des dirigeants ont été versées en conformité avec les résolutions votées lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2021.

Rémunérations du Conseil de Surveillance

Brigitte JEANJEAN **Membre du Conseil de Surveillance**	**2020**		**2021**	
	montants dus au titre de 2020	montants dus au titre de 2020	montants dus au titre de 2021	montants versés au titre de 2021
rémunération fixe	170 836	170 836	173 804	173 804
rémunération variable	19 444	19 444	31 000	31 000
rémunération exceptionnelle	12 453	12 453	18 534	18 534
jetons de présence	5 000	5 000	10 000	10 000
avantages en nature	9 504	9 504	7 901	7 901
TOTAL	**217 237**	**217 237**	**241 238**	**241 238**

Frédéric JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2020		2021	
	montants dus au titre de 2020	montants versés au titre de 2020	montants dus au titre de 2021	montants versés au titre de 2021
rémunération fixe	158 068	158 068	158 068	158 068
rémunération variable	9 180	9 180	22 000	22 000
rémunération exceptionnelle	12 453	12 453	18 534	18 534
jetons de présence	5 000	5 000	10 000	10 000
avantages en nature	8 868	8 868	8 868	8 868
TOTAL	**193 569**	**193 569**	**217 469**	**217 469**

Rémunération perçue par les autres membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat au cours de l'exercice 2021 :

Membres	Rémunération au titre de la présence aux réunions du COS	Rémunération au titre de la présence en qualité de Président d'une commission	Rémunération exceptionnelle pour mission spécifique
Pierre Guénant, Président	10 000	5 000	0
Marie-Elisabeth Plantade	0	0	0
Vincent Rieu	10 000	5 000	0
Agro Invest (Olivier Guize)	10 000	5 000	0
Christophe Navarre	10 000	5 000	20 000
Angeles Garcia-Poveda Morera	10 000	0	0
Rachel Delacour	10 000	0	0

Rémunérations du Directoire

Tableau N°1 : Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	Exercice 2020	Exercice 2021
Antoine LECCIA - Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	371 806	371 806
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**371 806**	**371 806**

Olivier TICHIT - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	188 636	279 636
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**188 636**	**279 636**
Marc LECOMTE - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	209 640	275 870
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**209 640**	**275 870**
Jean-Pierre DURAND - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	206 859	272 284
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**206 859**	**272 284**

() Détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.*

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2020		**2021**	
ANTOINE LECCIA **Président du Directoire**	Montants dus au titre de 2020	Montants dus au titre de 2020	Montants dus au titre de 2021	Montants versés au titre de 2021
Rémunération fixe	360 000	360 000	360 000	360 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	11 806	11 806	11 806	11 806
TOTAL	**371 806**	**371 806**	**371 806**	**371 806**

Olivier TICHIT **Membre du Directoire**	**2020**		**2021**	
	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020	Montants dus au titre de 2021	Montants versés au titre de 2021
Rémunération fixe	182 000	182 000	182 000	182 000
Rémunération variable	0	0	91 000	91 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	6 636	6 636	6 636	6 636
TOTAL	**188 636**	**188 636**	**279 636**	**279 636**

Marc LECOMTE **Membre du Directoire**	**2020**		**2021**	
	Montants dus au titre de 2020	Montants versé au titre de 2020	Montants dus au titre de 2021	Montants versés au titre de 2021
Rémunération fixe	202 800	202 800	202 800	202 800
Rémunération variable	0	0	67 000	67 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	6 840	6 840	6 070	6 070
TOTAL	**209 640**	**209 640**	**275 870**	**275 870**

Jean-Pierre DURAND **Membre du Directoire**	**2020**		**2021**	
	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020	Montants dus au titre de 2021	Montants versés au titre de 2021
Rémunération fixe	200 871	200 871	200 871	200 871
Rémunération variable	0	0	66 000	66 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	5 988	5 988	5 413	5 413
TOTAL	**206 859**	**206 859**	**272 284**	**272 284**

Les avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction et aux bons mensuels d'achat de vin.

La méthode de calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants a été revue en 2019. Elle repose désormais sur les critères suivants :
- Pour le Président du Directoire, sur l'atteinte des objectifs de résultat net (hors Badwill), de Free Cash-Flow (calcul définie par le Comité des Nominations et des Rémunérations) et une partie qualitative à la discrétion du Conseil de Surveillance
- Pour les autres dirigeants, sur l'objectif d'EBITDA et de Free cash-flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 17 janvier 2011.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2021 figurent ci-après.

1- DIRECTOIRE

Seul le Président du Directoire bénéficie d'une rémunération exclusivement au titre de son mandat social. Les deux autres membres du Directoire disposent d'un contrat de travail au sein d'AdVini complété d'une rémunération de leur mandat social.

Monsieur Antoine LECCIA – Président du Directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le Président perçoit une rémunération fixe	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est fixée par le Conseil de Surveillance et son montant est le même depuis 2018.
Rémunération variable	Le Président perçoit une rémunération variable pouvant représentée au maximum 6 mois de salaire de base brute.	La rémunération variable est basée sur des objectifs de performance de la Société. Les objectifs sont définis par le Directoire, revus par le Comité de Rémunération et arrêtés par le Conseil de Surveillance. Ces objectifs sont basés sur le résultat net consolidé avant impôt.
Rémunération exceptionnelle	Le Président peut percevoir une rémunération exceptionnelle.	Les critères sont déterminés au cas par cas par le Conseil de Surveillance.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Le Président ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.	

La société acquitte pour le compte de Monsieur Leccia une assurance chômage privée.
Par ailleurs, le conseil de surveillance en date du 2 juin 2008, amendé par le conseil de surveillance du 14 mai 2014 a accordé à Monsieur LECCIA une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie représentant au maximum trois ans de rémunération brute (fixe et variable). Cette indemnité est déterminée de la manière suivante :

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 217,27 :
 - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 217,27, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 217,27, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 2,5 M€ :
 - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 2,5 M€, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 2,5 M€, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à l'indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat est évalué à 362 466 €. L'indemnité en cas de non renouvellement de ses fonctions représente un potentiel maximum est de 1 220 418 €.

Le contrat de travail de M. Leccia est suspendu.

Le Président du Directoire bénéficie de plans d'attribution d'actions tels que précédemment définis dans ce rapport.

Messieurs Olivier TICHIT, Marc LECOMTE et Jean-Pierre DURAND – membres du directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération fixe issue de leur contrat de travail qui peut être complétée par un mandat social.	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est examinée par le Comité des Nominations et des rémunérations.
Rémunération variable	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération variable dont le calcul correspond aux règles fixées pour les dirigeants	La rémunération variable dont les calculs ont été définis par le Comité des Nominations et des Rémunérations et arrêtés par le Conseil de Surveillance, est basée sur des objectifs d'EBITDA et de Free Cash Flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.
Rémunération exceptionnelle	Une rémunération exceptionnelle, motivée par un évènement ou une performance particulière, peut être décidée par le Président du Directoire.	L'appréciation se fait au cas par cas, au vu des circonstances qui auront conduit à verser cette rémunération.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Les membres du Directoire bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 » au même titre que tous les cadres dirigeants.	

2- CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application de l'article 19 des statuts, l'assemblée des actionnaires est compétente pour allouer une rémunération aux membres du Conseil de surveillance.

Jusqu'en 2019, seul Bernard JEANJEAN, Président du Conseil de Surveillance, percevait des jetons de présence.

A compter de l'exercice 2020, une enveloppe de 10.000 euros bruts par an et par membre est allouée au Conseil de surveillance. L'attribution est conditionnée à la présence physique du membre intéressé à au moins trois réunions du Conseil de surveillance au cours de l'exercice. A titre exceptionnel, compte-tenu des contraintes de confinement imposées dans le cadre de la crise sanitaire due au Covid-19, l'obligation de présence physique n'est pas appliquée tant que perdure la crise sanitaire.

Sous réserve du respect de la condition de présence à 3 réunions, le membre assurant la présidence d'un Comité recevra une rémunération complémentaire de 5.000 € bruts.

Une rémunération additionnelle d'un montant de 20.000 € est allouée au titre de l'exercice en cours au membre du Conseil qui sera en charge d'une mission d'accompagnement dans l'élaboration du plan stratégique et de recrutement d'un directeur commercial.

Une rémunération exceptionnelle peut être accordée en sus de la rémunération précitée, en cas d'exécution d'une mission particulière dépassant le cadre des fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Le projet de résolution portant sur la politique de rémunération est mentionné au paragraphe III.

3- Liste des mandats

Liste des mandats des membres du Conseil de surveillance

MONSIEUR PIERRE GUENANT	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI SA	Président du Conseil de Surveillance
ASSYSTEM SA	Membre du Conseil d'Administration, membre du Comité d'Audit
PGA HOLDING SAS	Président
CFAO SA	Administrateur / Pdt du Comté des Nominations et rémunérations
IBL MAURITIUS LTD	Directeur / Président du Comité Stratégies
MONSIEUR VINCENT RIEU	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de surveillance
SCP DORIA AVOCATS	Co--gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant

MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
MADAME BRIGITTE JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCA VALOUSSIERE	Gérante
SCA DOMAINE DES ROCS	Gérante
MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.P.F.	Administrateur
SARL DU DOMAINE DE LA TRUFFIÈRE	Gérant
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
MONSIEUR OLIVIER GUIZE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI SA	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit
BILTOKI	Membre du Comité stratégique
ERIC BUR	Membre du Comité de suivi
LES VERGERS DU SUD	Membre du Comité stratégique
LINCET SAS	Membre du Comité stratégique
MRS	Membre du Comité stratégique
PIERRE MARTINET	Membre du Conseil d'administration
SERRES DE BESSIERES SAS	Membre du Conseil d'administration
SOPRAL	Membre du Conseil de surveillance
TSA INDUSTRIES	Membre du Conseil de surveillance
VALADE	Membre du Conseil de surveillance
Madame Angeles GARCIA-POVEDA MORERA	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
Legrand	Présidente du Conseil d'Administration
Spencer Stuart (fin en avril 2021)	Administratrice
BRIDGEPOINT	Administratrice
MADAME Rachel DELACOUR	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SWEEP SAS	Présidente du Conseil d'Administration
2MX Organic (SPAC)	Membre du conseil d'administration

Monsieur Christophe NAVARRE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité Stratégique
S.B.M	Membre du Conseil
COMEXPOSIUM	Président
VIVINO Inc. (USA)	Membre du Conseil
CAMPARI (Italie)	Membre du Conseil

Liste des mandats des membres du Directoire

MONSIEUR ANTOINE LECCIA	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Président du Directoire
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
Sarl ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
ADVINI ITALIA	Président du Conseil d'administration
MONSIEUR JEAN-PIERRE DURAND	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI	Membre du Directoire
ANTOINE MOUEIX	Président
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE DES PAPES	Gérant
AMP MEDOC	Président
ADVINI ITALIA	Membre du Conseil
SCEA DU BOIS DE LA VILLE	Gérant
Monsieur Marc LECOMTE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI	Membre du Directoire
SCEA Château de Musset	Gérant
SCI Les Hortensias	Co-gérant
Monsieur Olivier TICHIT	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI	Membre du Directoire
Club Francais du Vin	Président
PRODEGUSTATION	Président
ADVINI ITALIA	Membre du Conseil

4- État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution Assemblée	Type délégation	Durée	Montant maxi	Montant Utilisé
28ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois (06/09/2022)	6.000 K€	0
29 ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	26 mois (06/09/2022)	6.000 K€ (imputable sur plafond de la 28ème résolution)	0
30 ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	26 mois (06/07/2022)	Dans la limite de 15% l'émission initiale	0
17ème résolution AGM 10/06/2021	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs avec suppression du DPS	18 mois (10/12/2022)	6.000 K€	0
32ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois (06/07/2022)	Dans la limite de 10% du capital	0
33ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de pouvoirs Augmentation capital au profit des salariés	26 mois (06/09/2022)	930.000 euros	0
18ème résolution AGM 10/06/2021	Autorisation donnée au Directoire d'attribuer des actions gratuites	36 mois (10/06/2024)	5% du capital social (nombre total des actions attribuées)	0

5- Capital social, actionnariat et prises de participation

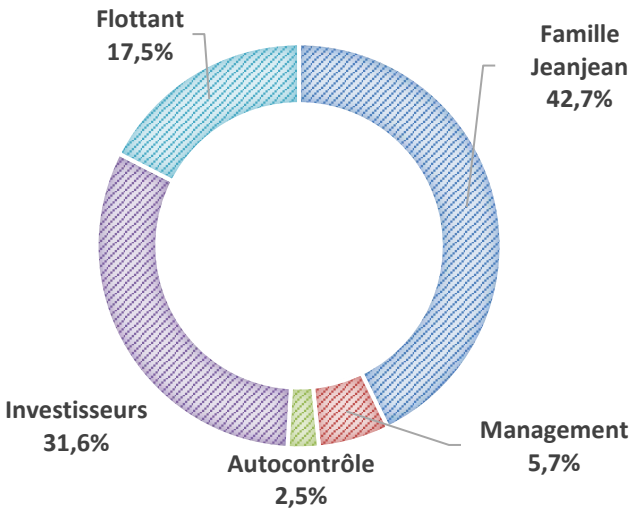
Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions s'élève à 3 941 835 dont 42,7 % détenues par le groupe familial Jeanjean.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- SARUNA International
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS
- ARPEGE SAS

Actionnariat AdVini au 31/12/2021



	ACTIONS		DROITS DE VOTE EXERCABLES	
AU 31/12/2021	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
TOTAL	**3 941 835**	**100,0%**	**6 959 879**	**100%**
Groupe familial JEANJEAN	1 685 024	42,75%	3 365 469	48,4%
Management	223 868	5,7%	351 660	5,1%
Autocontrôle (*)	97 912	2,5%	0	0,0%
FIAG	577 055	14,6%	1 154 110	16,6%
Saruna International	263 871	6,7%	527 742	7,6%
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	445 801	6,4%
Agro Invest	179 842	4,6%	359 684	5,2%
Flottant	688 426	17,5%	755 413	10,9%

Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

Au cours de l'exercice 2021, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 9 383 actions au cours moyen de 19,98 € et cédé 7 982 actions au cours moyen de 20,52€.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2021 un total de 21 043 actions au cours moyen de 20,93€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2021 est de 97 912 dont 7 587 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 2,5 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 1,514 M€.

Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 5,7% du capital détenus par le management au 31/12/2021.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

La charge comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2021 est de 124 K€.

Prise de participation (> 5% du capital)

- Acquisition de 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet)
- Cession de la société RIGAL
- Acquisition de 10% de la société Forrester Vineyards (exercice d'un PUT, détention totale de 90% de la société)

L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2021 était de 19,10 €, contre 21,40 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année 2021 a été de 23 €, le plus bas de 18 €

Les volumes échangés ont été de 109 105 titres sur l'exercice en 255 séances, soit une moyenne de 428 titres par séance.

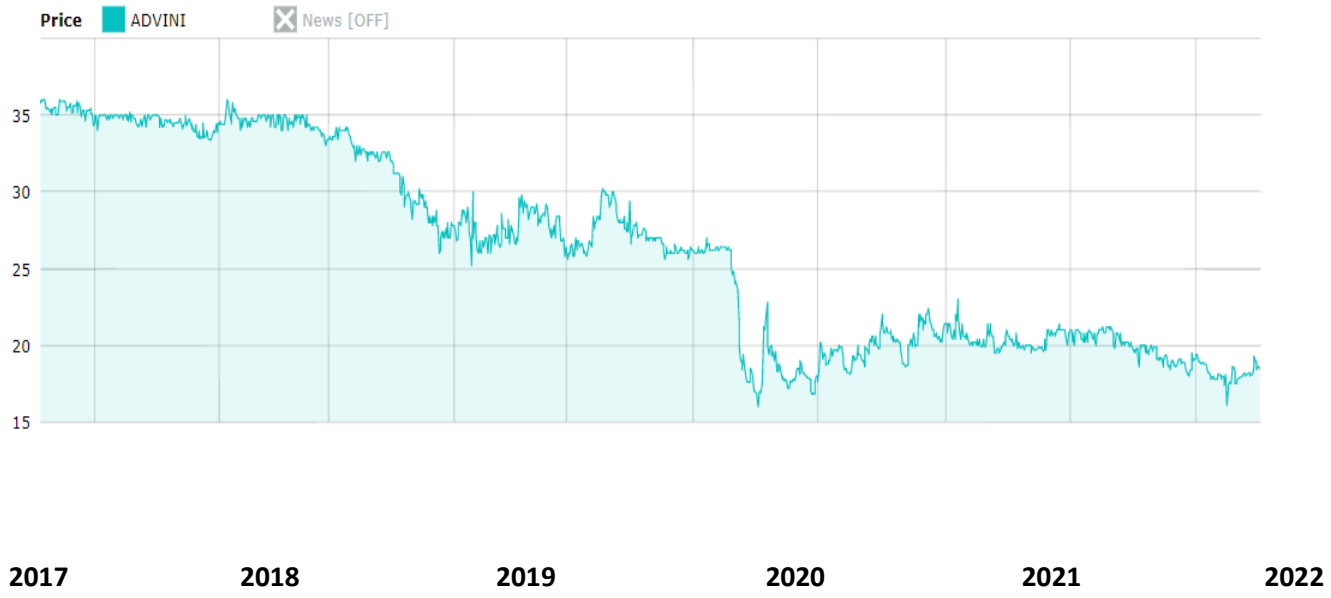
Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2020	0 €	0
31/12/2019	0 €	0
31/12/2018	1.299.010,02 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Évolution du cours sur cinq ans au 13 avril 2022

(Cours en € - source Euronext)



NB : la chute du cours en mars 2020 correspond à la crise sanitaire et financière occasionnée par le Covid-19.

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2021 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.

ADVINI
Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 d'euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le seize juin,
A onze heures,

Les actionnaires de la Société ADVINI se sont réunis en assemblée générale mixte, au Domaine du Mas Neuf, 20 chemin de la Poule d'Eau 34110 VIC LA GARDIOLE, sur convocation faite par le Directoire.

Chaque actionnaire a été convoqué par avis publié dans au Bulletin d'annonces légales et obligatoires inséré le 30 mai 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre du Bureau.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre GUENANT, en sa qualité de président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Antoine LECCIA et Monsieur Frédéric JEANJEAN sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Michel CHOFFEL est désigné comme secrétaire.

Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT représenté par Madame Marie-Thérèse MERCIER, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué à l'assemblée, assiste à la réunion.

Le Cabinet KPMG AUDIT SUD-EST représenté par Monsieur Nicolas BLASQUEZ, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué à l'assemblée, assiste à la réunion.

Madame Christine REQUENA et Madame Karine CANETTI, membres du comité d'entreprise, sont absentes.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3.108.437 actions, auxquelles sont attachées 5.863.754 droits de vote, soit plus du cinquième des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation;
- La copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- La copie des lettres de convocation adressées aux membres du comité d'entreprise;
- La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ;

- Les comptes consolidés ;
- Le rapport de gestion établi par le directoire ;
- Le rapport de gestion du groupe ;
- Le rapport spécial du directoire sur les options de souscription et d'achat d'actions ;
- Le rapport spécial du directoire sur les attributions gratuites d'actions ;
- Le rapport spécial du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- Les formulaires de vote par correspondance ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux membres du Directoire ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Examen et approbation du rapport établi par le Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice écoulé ;
- Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice écoulé ;
- Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat ;
- Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le

montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat ;

- Fixation de la rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2022 ;
- Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants et lecture du rapport spécial correspondant établi par le Directoire ;
- Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions et lecture du rapport spécial correspondant établi par le Directoire ;
- Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre GUENANT en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Renouvellement du mandat de Madame Marie-Elisabeth JEANJEAN, épouse PLANTADE en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Prise d'acte de la démission de Madame Angeles GARCIA POVEDA MORERA de son mandat de membre du Conseil de surveillance et décision de remplacement par Madame Amélie FAURE ;
- Prise d'acte de la démission de Madame Amélie FAURE de ses fonctions de censeur et nomination de Madame Angeles GARCIA-POVEDA en qualité de censeur ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social avec suppression droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs ;
- Délégation de pouvoirs au Directoire pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature ;
- Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés ;
- Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, réalisés par augmentation de capital ou par acquisition d'actions ;
- Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux.

LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux membres du Directoire)

L'Assemblée Générale,

Après pris connaissance (i) des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, (ii) du rapport de gestion du Directoire, (iii) du rapport du Conseil de surveillance et (iv) du rapport des Commissaires aux comptes,

Approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

Donne, en conséquence, aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 1.154.110 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale,

Approuve la proposition d'affectation du résultat présentée par le Directoire,

Décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de 3.444.083,93 d'euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau créditeur 236.972,38 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice 3.207.111,55 €

Affectation

- A la réserve légale : 160.355,58 €
 qui s'élevant ainsi à 1.063.642,80 €
- A titre de dividende : 1.970.917,50 €
 Soit un dividende de 0,50 € par action
- Au compte « Report à nouveau » : 1.312.810,85 €
 qui s'élève ainsi à 1.312.810,85 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social de la Société, le 29 juillet 2022.

Prend acte que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le	**Revenus**	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2020	0	0
31/12/2019	0	0
31/12/2018	1.299.010,22 €	0

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

QUATRIEME RESOLUTION
(Approbation des charges non déductibles)

L'Assemblée Générale,

Approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 129.320 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 34 269.80 euros.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

CINQUIEME RESOLUTION
(Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-86 du Code de commerce,

Approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que chacune des conventions qui y sont mentionnées conformément aux dispositions de l'article L.225-88 dudit Code.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

SIXIEME RESOLUTION

(Examen et approbation du rapport établi par le Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise)

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise,

Approuve ce rapport tel qu'il lui est été présenté.

Cette résolution est adoptée par 7.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise,

Constate que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale ;

Approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux telle qu'elle lui a été présentée.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 1.154.110 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

HUITIEME RESOLUTION

(Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice écoulé)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L.22-10-26 du Code de commerce et après avoir pris connaissance de la résolution de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2021 ayant statué sur les principes et critères de rémunération des mandats des membres du Directoire,

Approuve dans son ensemble les éléments composant la rémunération totale, les avantages de toutes natures ainsi que le montant de la rémunération dus ou attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice 2021, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 1.154.110 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

NEUVIEME RESOLUTION

(Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice écoulé)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L.22-10-26 du Code de commerce et après avoir pris connaissance de la résolution de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2021 ayant statué sur les principes et critères de rémunération des mandats des membres du Conseil de surveillance,

Approuve dans son ensemble les éléments composants la rémunération totale, les avantages de toutes natures et le montant des rémunérations dus ou attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 1.154.110 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

DIXIEME RESOLUTION

(Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L 22-10-26 du Code de commerce,

Approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 1.154.110 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

ONZIEME RESOLUTION

(Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L.22-10-26 du Code de commerce,

Approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 1.154.110 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

DOUZIEME RESOLUTION

(Fixation de la rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2022)

L'Assemblée Générale,

Sous réserve de l'approbation des neuvième et onzième résolutions,

Fixe le montant brut de la rémunération à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 100.000 euros et fixe le montant brut maximum pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022 à 180.000 euros.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 1.154.110 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

TREIZIEME RESOLUTION

(Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants et lecture du rapport spécial correspondant établi par le Directoire)

L'Assemblée Générale,

Conformément aux dispositions de l'article 225-197-4 du Code de commerce, le Directoire a établi un rapport spécial portant sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 et L. 22-10-60 du Code de commerce et de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2021 aux termes de la 18ème résolution,

Approuve ce rapport tel qu'il lui est été présenté et l'ensemble des opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions et lecture du rapport spécial correspondant établi par le Directoire)

L'Assemblée Générale,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce,

Prend acte de l'absence d'opération d'option de souscription et/ou achat d'actions réalisée au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par 5.863.754 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

QUINZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la Société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Directoire,

Autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 du Code de commerce, à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société, notamment pour les finalités ci-dessous :

1° l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

2° la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;

3° l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, y compris par une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;

4° l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;

5° manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;

6° la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

7° la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;

Précise que (i) le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du capital à l'exception des opérations visées au 7°, où il ne pourra excéder 5% du capital et (ii) les opérations d'acquisition d'actions décrites ci-dessus, ainsi que la cession ou le transfert de ces actions, pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de blocs ;

Donne, en conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs au Directoire et à son Président à l'effet de passer tous ordres, conclure tous accords et effectuer toutes formalités et toutes déclarations requises et généralement faire le nécessaire ; le directoire informera l'assemblée générale des opérations qui ont été réalisées en application de la présente autorisation ;

Rappelle que la présente autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2021, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée par 5.863.754 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

SEIZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre GUENANT en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise de l'arrivé à expiration du mandat de Monsieur Pierre GUENANT en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société à l'issue de la présente assemblée,

Renouvelle le mandat de Monsieur Pierre GUENANT en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, à compter de ce jour et pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Madame Marie-Elisabeth JEANJEAN, épouse PLANTADE en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise de l'arrivé à expiration du mandat de Madame Marie-Elisabeth JEANJEAN, épouse PLANTADE, en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société à l'issue de la présente assemblée,

Renouvelle le mandat de Madame Marie-Elisabeth JEANJEAN, épouse PLANTADE, en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, à compter de ce jour et pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 1.154.110 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Prise d'acte de la démission de Madame Angeles GARCIA POVEDA MORERA de son mandat de membre du Conseil de surveillance et décision de remplacement par Madame Amélie FAURE)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise de la démission de Madame Angeles GARCIA POVEDA MORERA de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance,

Nomme Madame Amélie FAURE en remplacement de Madame Angeles GARCIA POVEDA MORERA aux fonctions de membre du Conseil de surveillance, à compter de ce jour et pour toute la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Prise d'acte de la démission de Madame Amélie FAURE de ses fonctions de censeur et nomination de Madame Angeles GARCIA-POVEDA en qualité de censeur)

L'Assemblée Générale,

Prend acte de la démission de Madame Amélie FAURE de ses fonctions de censeur,

Décide de nommer, sur proposition du Conseil de surveillance, Madame Angeles GARCIA-POVEDA, en qualité de censeur, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

F.D

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

VINGTIEME RESOLUTION
(Pouvoir en vue des formalités)

L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 5.863.754 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION
(Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et suivants du Code de commerce et des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce :

1. **Délègue** au Directoire la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission :

– d'actions ordinaires (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

– de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, conformément aux dispositions de l'article L.228-93 du Code de commerce ;

2. **Fixe** le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à 6.000.000 d'euros, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. **Précise** que les modalités de la réalisation de ladite augmentation, en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, seront les suivantes :

(i) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution;

(ii) le Directoire pourra, conformément à l'article L.225-133 du Code de commerce, attribuer les titres de capital non souscrits à titre irréductible aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes ;

(iii) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

– limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,

– répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,

– offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée si le montant des souscriptions recueillies n'atteint pas au moins les trois quarts de l'augmentation décidée ;

4. **Attribue** au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

(i) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

(ii) à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

(iii) fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

5. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020 aux termes de la 28ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 5.863.754 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires

et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-132, L.225-135, L.225-136 et suivants et L.228-92 :

1. **Délègue** au Directoire la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, par offre publique soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire par référence à plusieurs monnaies, par l'émission :

– d'actions ordinaires (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

– De valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, conformément aux dispositions de l'article L.228-93 du Code de commerce ;

2. **Fixe** comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

– le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, dans le cadre de la présente délégation ne pourra être supérieur à 6.000.000 d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé à la 21ème résolution ;

– sur ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. **Supprime** le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Directoire dans le cadre de la présente délégation et délègue au Directoire, en application de l'article 225-135 du Code de commerce, la faculté d'instituer au profit des actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée dans le cadre de la présente délégation, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire et pourra éventuellement être complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrites ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international. Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celle des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi ;

4. **Prend acte** du fait que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

5. **Décide** que, conformément à l'article L.225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce, le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;

6. **Attribue** au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

– à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

– fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

7. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020 aux termes de la 29ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 4.709.437 voix POUR, 1.154.317 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

1. **Délègue** au directoire sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission et dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché ; étant précisé que le recours à la clause d'extension à l'occasion d'une augmentation de capital avec maintien de DPS ne peut être utilisé que pour servir les demandes de souscription à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription ;

2. **Décide** que le montant nominal des augmentations de capital décidées dans le cadre de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond applicable à l'émission initiale et sur le plafond global prévu à la 21ème résolution de la présente assemblée ;

3. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020 aux termes de la 30ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 4.790.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L. 225-138, L.228-92 et L. 22-10-52 du Code de commerce :

1. **Délègue** au Directoire la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, par offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires et plus généralement de toutes valeurs mobilières, composées ou non, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Directoire jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. **Rappelle** que les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence, sont fixées par l'article L.22-10-52 du Code de commerce à 10 % du montant du capital social par an ;

3. **Supprime** le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Directoire dans le cadre de la présente délégation ;

5. **Attribue** au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

– à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

– fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

6. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020 aux termes de la 31ème résolution, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 4.709.437 voix POUR, 1.154.317 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs au Directoire pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature)

L'Assemblée Générale,

Connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-53 du Code de commerce :

1. **Délègue** au Directoire, en application des dispositions de l'article L. 22-10-53 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social et/ou émettre des valeurs mobilières, dans la limite de 10 % du capital, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables;

2. **Attribue** au Directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et en particulier évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance des titres à émettre, de procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, et de prendre, plus généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, procéder à toutes formalités requises notamment pour l'admission aux négociations des actions ;

3. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020 aux termes de la 32ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 5.863.547 voix POUR, 207 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires)

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce,

1. **Décide** de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,

2. **Autorise**, en conséquence, le Directoire à procéder, dans un délai maximum de vingt-six mois à compter de la présente l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 930.000 euros, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires de la société réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,

3. **Décide** en conséquence **de supprimer** au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles,

4. **Précise** que le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Directoire, conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail et sera au moins égal à 70% de la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne entreprise ou à 40 % de cette moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 est supérieure ou égale à dix ans,

5. **Précise** que nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Directoire,

6. **Confère** tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

– fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
– fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
– constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
– procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital,

7. **Rappelle** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020 aux termes de la 33ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est rejetée par 31.921 voix POUR, 5.831.833 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, réalisés par augmentation de capital ou par acquisition d'actions)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce :

1. **Autorise** le Directoire, après validation par le Conseil de Surveillance, à procéder, dans les conditions légales, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés ;

2. **Décide** que le Directoire procèdera aux attributions et déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, en concertation avec le Conseil de Surveillance ;

3. **Décide** que les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution par le Directoire, ce montant ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital. À cette fin, l'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à augmenter le capital social à due concurrence ;

4. **Prend acte** du fait que, sauf exceptions légales, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un an, et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à un an à compter de l'attribution définitive desdites actions, sachant que le Directoire pourra prévoir des durées de période d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus. La durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne peut être inférieure à deux ans ;

5. **Prend acte** du fait que la présente autorisation emporte de plein droit au profit des bénéficiaires renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seraient émises en vertu de la présente résolution ;

6. **Précise** que l'attribution gratuite d'actions peut être réalisée par acquisition d'actions existantes ou portée sur des actions nouvelles à émettre, auquel cas, l'augmentation de capital sera effectuée, à l'issue de la période d'acquisition, soit par compensation avec les droits de créance résultant de l'attribution gratuite d'actions soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions ;

7. **Précise** que le plan d'attribution gratuite d'actions décidé au titre de la 18ème résolution de l'assemblée générale mixte réunie le 10 juin 2021, peut-être réalisé par acquisition d'actions existantes ou portée sur des actions nouvelles à émettre ;

8. **Délègue** tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition ;

9. **Charge** le Directoire d'informer chaque année l'assemblée des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation ;

10. **Fixe** à trente-six (36) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation ;

11. **Décide** que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour, le cas échéant pour la partie non encore utilisée, toute autorisation ayant le même objet et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2021 aux termes de la 18ème résolution.
Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 1.154.110 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

VINGT-HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. **Autorise** le Directoire, après validation par le Conseil de Surveillance, à consentir dans les conditions légales, en une ou plusieurs fois au bénéfice des mandataires sociaux et de certains membres du personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société, acquises préalablement par la Société (désigné ci-après les « **Options** »),

2. **Décide** que le Directoire procèdera aux attributions et déterminera l'identité des bénéficiaires des Options ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des Options, en concertation avec le Conseil de Surveillance et dans le respect des dispositions des articles L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce ;

3. **Prend acte** que, conformément à l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation entraine, au profit des bénéficiaires des Options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

4. **Décide** que le nombre total des Options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 5 % du capital de la Société au jour de l'attribution des Options par le Directoire, étant précisé que le nombre d'Options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société en vertu de cette autorisation ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 5 % du capital de la Société au jour de l'attribution des Options par le Directoire ; ces nombres totaux d'actions ne tenant pas compte des ajustements qui pourraient être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles prévues à l'article R. 22-10-37 du Code de commerce, pour préserver les droits des bénéficiaires des options de souscription ou d'achat d'actions ;

5. **Donne** tous pouvoirs au Directoire afin de fixer la durée d'exercice des Options, laquelle ne pourra être supérieure à huit (8) ans à compter du jour où elles sont consenties, et afin de fixer le prix d'achat ou de souscription de l'action offerte en option conformément à la législation en vigueur, le jour où le Directoire prendra le décision d'offrir des Options, étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales alors en vigueur ;

6. **Délègue** tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation en fixant toutes les autres conditions dans lesquelles seront consenties les Options, étant précisé que ces conditions pourront comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des

titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option, et d'une manière générale pour faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant les quantités d'Options consenties en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période de souscription ;

7. **Charge** le Directoire d'informer chaque année l'assemblée des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation ;

8. **Fixe** à trente-huit (38) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation.

Cette résolution est adoptée par 4.709.437 voix POUR, 1.154.317 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président de séance
Pierre GUENANT

Scrutateur
Antoine LECCIA

Scrutateur
Frédéric JEANJEAN

Secrétaire
Jean-Michel CHOFFEL

ADVINI SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 euros
34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 RCS Montpellier

RAPPORT DE GESTION DE GROUPE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Certifié conforme par le Président du Directoire



6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2021 127
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2021 (société Mère) 134
III. Activité et résultats des principales filiales 136
IV. Stratégie et perspectives 138
V. Déclaration de performance extra-financière 139
VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 212
VII . Autres informations 218
VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2022 219
Annexes 222

I. Les comptes consolidés 2021

Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
10	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
11	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
12	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
13	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
14	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
15	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
16	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
17	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
18	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
19	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
20	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
21	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
22	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
23	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
24	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
28	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
29	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
30	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
31	CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
32	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
33	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
34	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	67,75%	67,75%	Euro	Intégration globale
36	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
37	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
38	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
39	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
40	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
41	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
42	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
44	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
47	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
48	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
49	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
50	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	Advini South Africa	92,78%	92,78%	Rand	Intégration globale
52	Ken Forester	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
53	Maison du Cap	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
54	Le Bonheur	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
55	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
56	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
57	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
58	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
59	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
60	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
62	SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
64	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
65	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
66	SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
67	ADVINI Italia	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
68	SAS BVC	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale
69	BVC BODEGAS	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale

Faits marquants 2021

- **Impact de la pandémie de COVID-19**

Dans le contexte de crise conjoncturelle exceptionnelle liée au Covid 19, le Groupe a maintenu son engagement pour préserver la santé et la sécurité des salariés tout en assurant le maintien de l'activité.

- **Episode de gel du mois d'avril**

Le mois d'avril dernier, nos propriétés, principalement en Bourgogne, en Languedoc et dans le Bordelais ont été fortement impactées par un épisode de gel massif.
Une évaluation de la sous activité liée à cet évènement a été menée, et comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2021 à partir d'un seuil significatif d'au moins 20%.
Ainsi les impacts financiers au 31 décembre 2021 sont :

- Une valorisation des stocks minorée de 698K€
- Le reclassement des charges liées à la sous activité en charges exceptionnelles pour un montant de -1M€.

- **Variations de périmètre**

La société Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021 avec pour objectif d'accélérer le développement à l'international de l'activité et des marques de cette société.

La société Advini a cédé 100% de la société Rigal dans le cadre d'un accord de partenariat avec les Vignerons de Buzet (VdB) acquièrent auprès d'AdVini l'intégralité des parts de la SAS Rigal. Les deux maisons, reconnues pour la qualité de leurs vins, de leur service aux clients, mais également pour leurs valeurs communes en matière de RSE, complètent cette opération innovante par la mise en place d'une alliance commerciale pour le développement export du nouvel ensemble.

Advini South Africa a acheté 39% des minoritaires de Ken Forrester portant la participation du Groupe à 90% en date du 6 mai 2021. Puis une opération de restructuration interne a été menée au niveau du sous-groupe Advini South Africa avec pour objectif de remonter les participations des minoritaires des sociétés filiales, au sein de la holding South Africa. La société Advini détient désormais 92.78% de la société Advini South Africa.

Synthèse des résultats consolidés 2021

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2021 à 280,2 M€, en hausse de 13,0% par rapport aux données publiées au 31 décembre 2020 et de 4,6% à périmètre et change constants tenant compte notamment de l'acquisition du négociant Bordelais BVC en avril 2021 et de la cession de Rigal, filiale cadurcienne, au 30 juin 2021.

En France, les marchés de la Grande Distribution et du Hard Discount, qui avaient nettement progressé en 2020 (+6,3%), ont accusé en 2021 une nette diminution des volumes entraînant un retrait du chiffre d'affaires de -11,9% compensé en partie par la réouverture des Cafés, Hôtels, Restaurants à compter du 2ème trimestre 2021 (+27,9%).

Après les différentes restrictions de 2020 visant à contenir la pandémie, l'**Export** a bénéficié de la reprise d'activité sur l'ensemble des réseaux (+15,2%) et principalement dans les pays germanophones (+38,5%), au UK (+12,8%) et au Benelux (+11,8%).

Les ventes du périmètre **Sud-Africain** renouent également avec la croissance (+ 27,6% dont 20,7% à change constant) après une année 2020 marquée par des lock-down successifs et des interdictions de vente d'alcool.

Enfin, sans être à la hauteur du potentiel de ces marchés, les zones **Amériques et Asie** poursuivent leur progression (respectivement +4,8% et 2,7%) portées notamment, par l'évolution des ventes au Canada (+9,6%).

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat simplifié consolidé (M€)	2020	2021	Var. 2021 / 2020
Chiffre d'affaires	**247,9**	**280,2**	**+ 13,0%**
Marge brute	**86,7**	**97,1**	
Marge brute (% CA)	*35,0%*	*34,6%*	*-40 bps*
EBITDA Courant	**17,0**	**22,3**	**+ 31,6%**
Marge d'EBITDA Courant	*6,8%*	*8,0%*	*+120 bps*
Charges et Produits opérationnels Non Courant	-1,9	- 0,1	-
Résultat Net	**-3,3**	**4,5**	-

RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

La Marge Brute s'améliore de 10,4 M€ (+4,5 M€ à périmètre et change constant) grâce à un effet mix produit favorable minimisé toutefois par l'effet du taux de marge de BVC structurellement inférieur à celui d'AdVini et de la hausse des coûts des matières premières sur le 2ème semestre.

L'EBITDA Courant s'élève à 22,3M€, en hausse de 31.6% (+27.9% à périmètre et change constant). La marge d'EBITDA Courant, en progression depuis la quatrième année consécutive, s'établit à 8,0% (vs 6,8% en 2020) et traduit tant la qualité de l'activité que la maîtrise des coûts.

Les charges et produits opérationnels non courants comprennent principalement la plus-value de cession de la filiale Rigal ainsi que l'effet de la sous-activité subie par nos propriétés, principalement

en Bourgogne, en Languedoc et dans le Bordelais à la suite de l'épisode de gel massif du mois d'avril dernier. Enfin, la charge financière s'alourdit de 1.4M€ vs 2020 suite à la syndication de la dette bancaire contractée en novembre 2020 pour les 6 prochaines années.

Dans ce contexte, le Résultat net affiche un profit de + 4,5M€ contre -3,3M€ au 31 décembre 2020.

Génération de cash-flow :
L'année 2021 est marquée par une forte génération de cash-flow (+14,4 M€) avant remboursement du PGE (-20M€) grâce (i) à la diminution du service de la dette et (ii) aux efforts continus entamés en 2019 sur le pilotage du cash et du BFR. Les changements de périmètre ont consommé 3,5M€. Ainsi, la dette nette (hors IFRS 16) décroit de 8,8 M€ pour s'établir à 139,7 M€ contre 148,5 M€ en 2020, soit un gearing de 144% vs 158% en 2020.

Bilan Consolidé

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20 (*)
Goodwill	15	11 552	7 857
Immobilisations incorporelles	7	28 877	27 733
Droits d'utilisation	9	33 016	31 990
Immobilisations corporelles	8	124 289	124 629
Participations dans des entreprises associées	17	4 692	4 917
Autres actifs financiers non courants		2 488	2 484
Impôts différés actifs		592	796
Actifs non courants		**205 506**	**200 404**
Stocks	19	122 250	125 011
Clients		24 098	20 148
Autres créances		11 155	15 285
Actifs d'impôts exigibles		1 761	1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	24 691	25 394
Actifs courants		**183 955**	**187 647**
TOTAL ACTIF		**389 460**	**388 052**
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		39 632	40 936
Résultat Part du Groupe		4 032	(4 083)
Capitaux propres Part du Groupe	**23**	**93 937**	**87 126**
Intérêts Minoritaires		2 913	7 239
Capitaux propres	**23**	**96 850**	**94 366**
Dettes financières	24	87 539	80 442
Dettes locatives	9	22 174	21 125
Passifs d'impôts différés		11 718	10 945
Provisions part non courante		2 029	2 113
Passifs non courants		**123 460**	**114 625**
Dettes financières - part à moins d'un an	24	74 671	90 962
Dettes locatives	9	3 617	3 167
Dettes d'impôt exigible		596	345
Fournisseurs et comptes rattachés		62 021	56 034
Provisions part courante		1 681	1 657
Autres passifs courants		26 563	26 897
Passifs courants		**169 151**	**179 061**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**389 460**	**388 052**

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19
Le total du bilan est de 389.5 M€, en hausse de 1.4 M€.
Les capitaux propres s'élèvent à 97 M€.

Flux financiers

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**15 647**	**9 113**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**19 728**	**2 521**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**27 662**	**11 320**
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement	**-8 017**	**-6 647**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-25 522**	**44 578**
Variation de trésorerie	**-5 668**	**48 906**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	**-35 361**	**-84 266**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	**-41 036**	**-35 361**

Flux de trésorerie 2021 :

L'incidence des variations du périmètre sur le TFT est de 1 177 K€ correspondant à la cession Rigal pour 7 M€ (y compris remboursement compte courant de 1 M€ par l'acquéreur) et à l'acquisition de BVC pour -5,9 M€ (nettes des trésoreries de chaque entité à la date d'opération, soit respectivement : -76 K€ et + 832 K€).

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires soit Prodegustation (0.3 M€), les minoritaires d'Advini South Africa (4.2M€), et CFV (1.3 M€) et Prodegustation (0.3 M€) en 2020.

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2021 concernent :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur les tranches de croissance externe et d'investissement de l'emprunt syndiqué (12,5M€).
- les décaissements pour le remboursement du prêt garanti par l'Etat (20 M€) souscrit en 2020 et pour l'emprunt syndiqué à hauteur de (6.9M€) à fin décembre 2021.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4,8 M€ de dotations aux amortissements, 0,6 M€ de coût de l'endettement financier et -4,1 M€ de remboursement d'emprunt.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie nette de clôture est -41 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2021 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point «Nouvelles normes et interprétations applicables en 2021".

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols

Évènements marquants survenus après la clôture

Après la crise sanitaire de 2020 dont les effets se font encore ressentir, la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 appelle à la prudence quant à ses impacts potentiels sur les approvisionnements en matières premières, les coûts de production, la supply-chain, et les ventes. Le Groupe Advini a, par ailleurs, fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie. Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires réalisé avec la Russie est d'environ 1.5M€.

AdVini South Africa, filiale d'AdVini France, acquiert la majorité des parts de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), et ce aux côtés de son fondateur Kobus Basson, qui reste associé au capital de l'entreprise et assurera pendant les 3 prochaines années la transition avec son équipe sud-africaine.
La transaction, sous réserve de l'approbation de la commission de la concurrence, porte sur l'activité vins incluant les marques Kleine Zalze et Foot of Africa, le site historique et siège social de Kleine Zalze incluant les chais de vinification et d'élevage et son site oenotouristique qui accueille près de 25 000 visiteurs par an.

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2021 (société Mère)

Activité

Le chiffre d'affaires 2021 d'AdVini SA est de 235 millions d'euros.
Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 130 M€,+ 11 % par rapport à 2020.

Résultats

La marge brute est de 20,6 % en 2021, 20,8 % en 2020

Le résultat d'exploitation 2021 s'établit à -2,7 M€ contre -4,8 M€ en 2020

Le résultat financier est de 2,2 M€ contre 1,9 M€ en 2020

Le résultat exceptionnel représente 1,1 M€ contre -0,6 M€ en 2020

Le résultat net ressort à 3,2 M€ contre -2,47 M€ en 2020.

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 106,5 M€, contre 119,2 M€ à fin 2020

Les capitaux propres s'élèvent à 65,4 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*904*
Montant total TTC	**4 455**	**898**	**85**	**0**	**5 438**
% achats de l'exercice	**2,1%**	*0,4%*	*0,0%*	*0,0%*	*2,6%*
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*405*
Montant total TTC	**8**	**0**	**0**	**447**	**455**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*2 810*
Montant total TTC	**4 316**	**1 347**	**161**	**5 808**	**11 633**
% CA de l'exercice	*1,8%*	*0,6%*	*0,1%*	*2,5%*	*5,0%*
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*578*
Montant total TTC	**268**	**0**	**0**	**3 359**	**3 627**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins

Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

Le chiffre d'affaires de Domaine Laroche s'établit à 14.7 M€ en 2021 soit une augmentation de 76% par rapport à 2020. La réouverture des réseaux sélectifs dans le monde, principaux canaux de distribution de Laroche, suite à leur arrêt brutal en raison de la crise sanitaire en 2020 expliquent cette croissance. La reprise de l'activité ainsi que la poursuite des plans de réduction de charges permettent de dégager un bénéfice (contre une perte l'an dernier).

Le Mas La Chevalière qui été parvenu en 2020 à limiter les effets du COVID sur l'activité grâce une belle performance sur les monopoles scandinaves et le Canada enregistre une croissance de 3% de son activité et améliore sa performance à 18% de marge d'Ebitda (vs 17% en 2020).

et

L'activité 2020 du Rhône avait été marquée par l'arrêt du réseau CHR (Café Hotels Restaurants) et le ralentissement des marchés exports. En 2021, la reprise progressive de l'activité permet de réaliser un chiffre d'affaires de 30.4M€ en hausse de 7% par rapport à 2020 et un résultat avant impôt positif (vs une perte de 600 K€ l'an dernier).

Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 10.5M€ en progression de 13% par rapport à 2020 grâce notamment à l'export et au local. La performance affiche aussi une progression passant de 7% à 9% de marge d'EBITDA.

Le chiffre d'affaires du pôle Provence s'établit à 20.8M€ affichant ainsi une hausse de 8% principalement aux Pays-Bas et Royaume-Uni. L'évolution de l'activité et la maîtrise des charges permet au bassin de rester bénéficiaire (0.9M€ avant impôt).

ANTOINE MOUEIX
A Saint-Emilion depuis 1932

La société Antoine Moueix poursuit sa croissance portée par son activité de services et enregistre un chiffre d'affaires de 30.7M€ soit +9% par rapport à 2020. Le résultat avant impôt reste négatif (-1.8M€) impacté notamment par la sous-activité des propriétés liée à l'épisode de gel du mois d'avril.

MAISON CHAMPY

La Maison Champy a retrouvé un niveau d'activité équivalent à celui de 2019 arprès une année 2020 fortement impactée par l'arrêt des réseaux sélectifs. Le chiffre d'affaires est donc en hausse de 105% pour atteindre 3.5M€ fin 2021. Le résultat avant impôt reste négatif (-0.7M€) impacté notamment par les lourds investissements consentis ces trois dernières années et la sous-activité liée à l'épisode de gel du mois d'avril.

BVC

Le négociant Bordelais a intégré AdVini au 1er avril 2021 avec une activité revenue au niveau de 2019 contribuant ainsi au chiffre d'affaires à hauteur de 20M€ et au résultat à hauteur de 0.8M€.

POLE AFRIQUE DU SUD

Le pôle Afrique du Sud est composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyards pour la partie Marques et de Stellenbosch Vineyards pour la partie produit de service.
Le chiffre d'affaires du pôle est en hausse de 12% à change constant expliquée principalement par les Marques. La marge d'Ebitda s'établit à 13.4% en diminution par rapport à l'exercice précédent en raison d'un effet change sur les couvertures prises au niveau du sous-palier moins favorables qu'en 2020.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 2.1 M€ en progression de 8% par rapport à 2020 grâce notamment à la suspension de la taxe sur les vins français.

La société CFV France a délivré un chiffre d'affaires stable de 3,8 M€ et une performance stable. Pro Dégustation, leader des cours de dégustations, qui avait subi en 2020 un fort recul de son chiffre d'affaires en raison de l'arrêt des cours collectifs a bénéficié de la reprise progressive de l'activité affichant ainsi une hausse du chiffre d'affaires de +15.8% en 2021. Comme en 2020, Pro Dégustation reste rentable de par sa structure de frais principalement variables.

IV. Stratégie et perspectives

Le contexte très incertain engage AdVini à la prudence. Il est d'une part marqué par les conséquences de la crise sanitaire qui se font toujours sentir tant sur les marchés comme le travel-retail, les hausses de prix significatives des matières premières comme le verre, l'aluminium et le papier, ainsi qu'avec les difficultés générées sur la supply-chain. D'autre part, la très faible récolte 2021 en particulier en Bourgogne, dans le bordelais et dans le Languedoc crée des tensions sur les prix d'achat des vins. Enfin, s'y ajoute la guerre en Ukraine et ses impacts potentiels, face auxquels AdVini a fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie.
Pour autant, fort de la diversité de ses origines et gammes de produits, de son implantation tant en France qu'en Afrique du Sud, de la qualité de ses équipes et de son réseau de distribution à l'export, AdVini maintient son ambition de croissance portée par nos marques prioritaires et l'optimisation de notre offre sur tous les marchés.

V. Déclaration de performance extra-financière



ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE 2021

AVENUE DE L'ENCLOS

34725 SAINT-FELIX DE LODEZ

CHAPITRE 1 – MODELE D'AFFAIRES D'ADVINI

PRODUCTEURS & NEGOCIANTS DEPUIS 1870



HISTORIQUE & GOUVERNANCE

NOTRE CONSTRUCTION

AdVini est né en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, viticulteurs et négociants, respectivement en Languedoc et à Chablis. Au fil des ans, AdVini s'est implanté dans la plupart des grandes régions viticoles françaises, à travers ses vignobles mais également grâce à ses maisons de négoce et aux partenariats tissés avec les acteurs locaux.



1872
La Famille Jeanjean fonde la société – Premier Vignoble

1994 - 2010
Développement par l'acquisition de Maisons & Vignobles prestigieux : Ogier, Gassier, Cazes, Rigal, Antoine Moueix

2010
Acquisition de la Maison Laroche à Chablis

2011
Implantation en Afrique du Sud

2014 - 2016
Acquisition du Club Français du Vin, My Vitibox et Prodégustation.

Sept 2016
Nouvelles acquisitions en Afrique du Sud : Ken Forrester Vineyards et le Bonheur Wine Estate.



Oct 2016
Acquisition de la Maison Champy et des Vignobles associés.

Déc 2016
Acquisition du Château Patache d'Aux et Château Liversan

Avril 2018
Prise de participation majoritaire dans Stellenbosch Vineyards

Juillet 2020
Création d'un partenariat avec La Collina dei Ciliegi et naissance d'AdVini Italie

Avril 2021
Prise de participation majoritaire dans la Maison Benoit Valérie Calvet

Juin 2021
Création d'une alliance originale coopération – négoce dans le Sud-ouest avec les Vignerons de Buzet

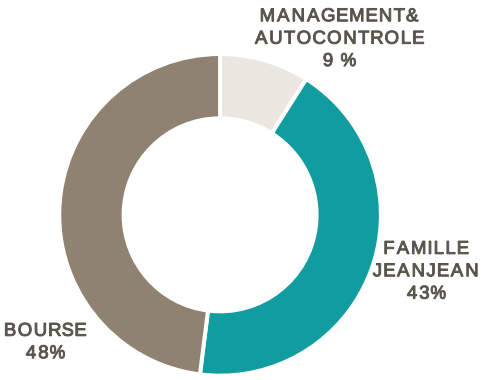
NOTRE ORGANISATION

Notre organisation repose sur la grande diversité de nos Maisons de Vins et de nos Maisons de Commerce, qui disposent toutes d'une large autonomie d'action, moteur de leur engagement sans faille.

Pour nous fédérer et avancer ensemble, notre stratégie s'articule autour d'une vision partagée des marchés appliquée en respectant les axes stratégiques, les priorités et les méthodes définies par AdVini Corporate.

Nous assurons ainsi cohésion et cohérence autour d'un plan stratégique partagé, le plan ORBIS 2023, qui donne du sens pour tous nos collaborateurs et définit un cap clair pour les prochaines années.





AdVini se caractérise par des actionnaires engagés partageant une vision claire et de long terme.
Cet actionnariat stable est organisé autour de trois piliers :

- la famille Jeanjean,
- le management,
- un groupe d'actionnaires clés.

NOS ACTIVITES

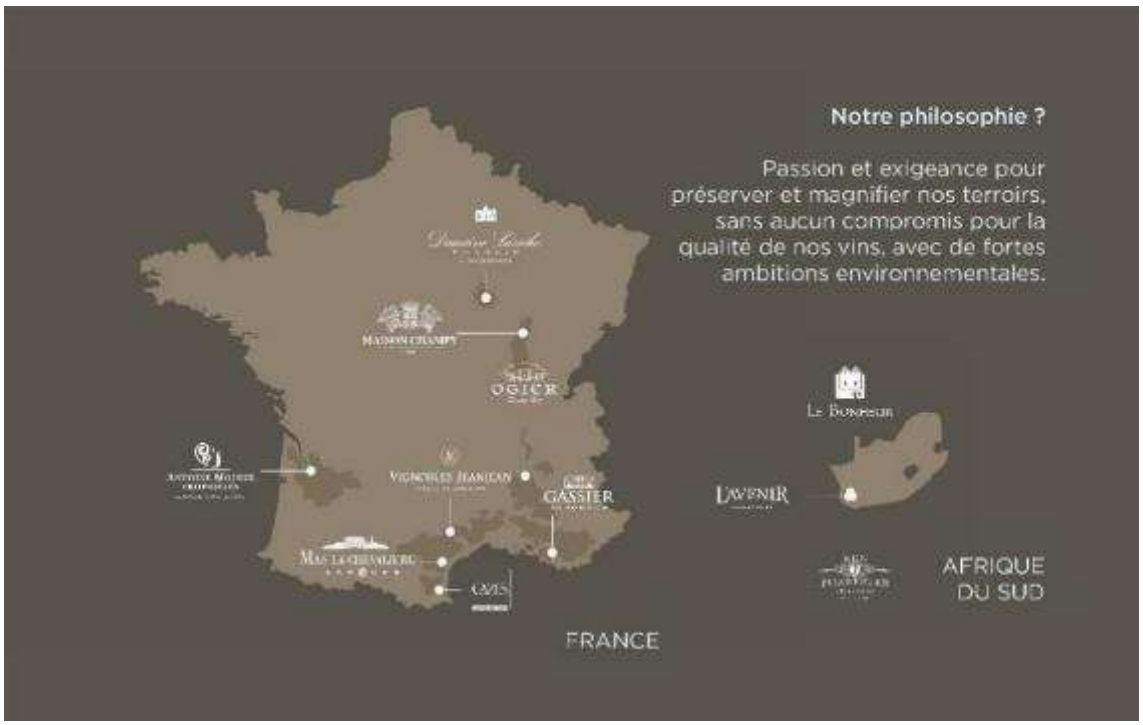
Acteur viti-vinicole et négociant, notre cœur de métier est le commerce de vins. Notre activité se structure en trois grands pôles, couvrant l'ensemble des métiers en lien avec les vins.

ADVINI – MAISONS DE VINS & VIGNOBLES

Présent dans de nombreux bassins viticoles en France et à Stellenbosch en Afrique du Sud, AdVini puise sa force dans ses « Maisons de Vins ». Ces Maisons, au savoir-faire souvent séculaire, jouissent d'une renommée particulière dans la région dans laquelle chacune est implantée.

Présentes dans les grands terroirs de Stellenbosch, de Chablis, de Bourgogne, de la Vallée du Rhône, de Châteauneuf-du-Pape, de Provence, du Languedoc, du Roussillon, du Sud-Ouest et du Bordelais, nos Maisons de vins et nos vignobles nous permettent de proposer une large gamme de vins de terroirs, produits dans une perspective qualitative, des Grands crus aux appellations génériques.

Nos Maisons de Vins & Vignobles sont présentés en détails et en images sur notre site : www.advini.com



EN RESUME

- Des entreprises reconnues : signature, histoire, savoir faire
- Une promesse : voyage au cœur des terroirs
- Une approche : valoriser des savoir-faire et des expertises

ADVINI – VINS & SERVICES

Notre activité Vins et Services apporte à nos clients des solutions sur mesure.



En plus du négoce de vins, deux structures spécialisées viennent compléter notre activité.

Les Transports Lodéziens, société spécialisée dans le transport de vin en vrac, ont la charge de l'acheminement de tous nos vracs, depuis les producteurs et en intra-site.

Les Impressions de l'Enclos, imprimerie et capsulerie, sont un partenaire privilégié pour notre approvisionnement en matières sèches.

Ces deux structures travaillent pour les Maisons AdVini mais disposent d'un portefeuille de clients plus large, ouvert à des structures extérieures. Les sièges de ces deux entreprises sont situés sur le site de Maison Jeanjean.



EN RESUME

- Des entreprises pragmatiques : écoute des besoins du client
- Une promesse : smart solutions
- Une approche : prôner et diffuser une culture du pragmatisme

ADVINI – MARCHES ET DISTRIBUTION



Notre philosophie ?

Une présence internationale s'appuyant sur des **implantations locales.**

Notre implantation internationale a été initiée dès 1994 en Chine puis au Canada en 1998 avant de se poursuivre sur tous les continents. Nos bureaux de représentation commerciale sont implantés dans 10 pays désormais. Trait d'union entre nos consommateurs, nos clients et nos Maisons de Vins, nos équipes locales veillent au partage réciproque des savoirs, à la connaissance de nos vins et arts de vivre par nos partenaires, au plaisir de la dégustation et des accords mets - vins, pour que fleurissent émotions et réussite commerciale.

Forts de notre adaptabilité et d'une intelligence culturelle permise par les 24 nationalités qui composent nos forces de vente, et grâce à nos bureaux de représentation et agences qui totalisent en 2021 une vingtaine de personnes à l'étranger, AdVini Marchés dispose d'une présence internationale au plus près de ses clients et des prescripteurs.

Cette présence à l'international est complétée par un pôle digital, formé par le Club Français du Vin, My Vitibox et Prodégustation, qui assurent notre implantation numérique, tournée aussi bien vers les professionnels que vers les particuliers.

EN RESUME

- Adaptation de la structure aux spécificités des marchés : écoute, théâtralisation de l'offre, intelligence culturelle
- Une promesse : créateur d'émotion
- Une approche : favoriser l'adaptabilité et l'intelligence culturelle

RESULTATS FINANCIERS & PERSPECTIVES

NOS CHIFFRES CLES

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

280,2

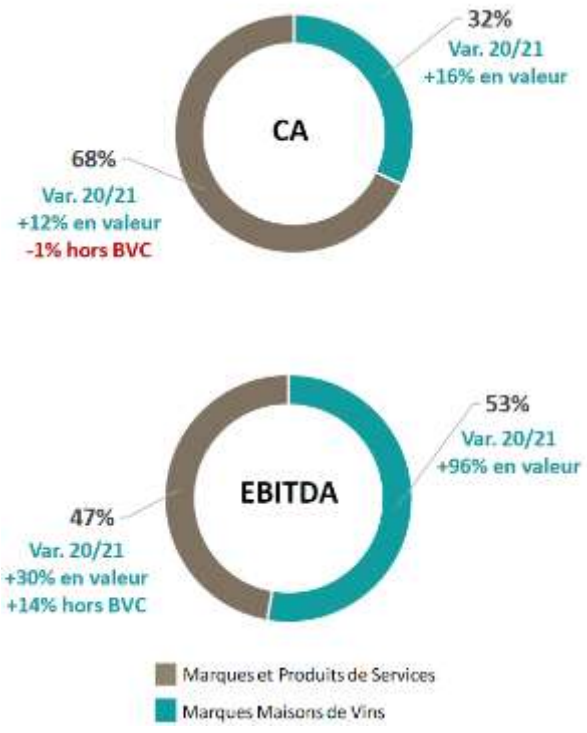
Millions d'€

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2021 à 280,2 millions d'euros, en hausse de 13% par rapport au 31 décembre 2020.

Un business-model articulé autour de deux entités :

- Nos vins de services et marques focus, activés autour d'un marketing produit et offre innovante visant en priorité les marchés du retail.
- Nos vins de terroirs et d'origine, issus de nos Vignobles et Maisons de vins et destinés aux réseaux sélectifs et valorisés.

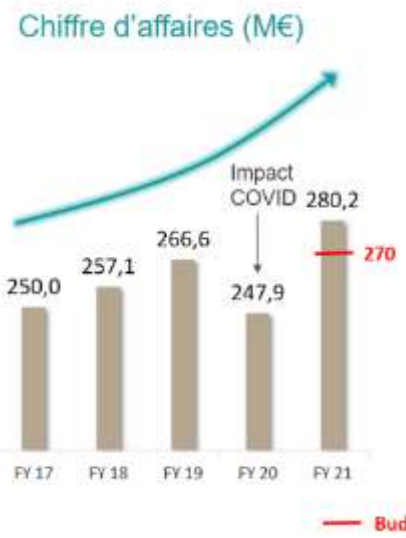
Contribution des deux divisions

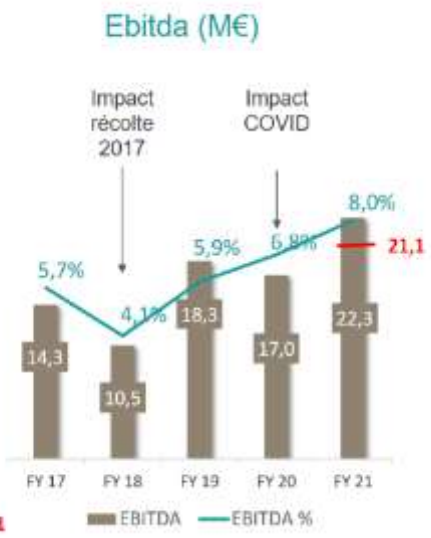


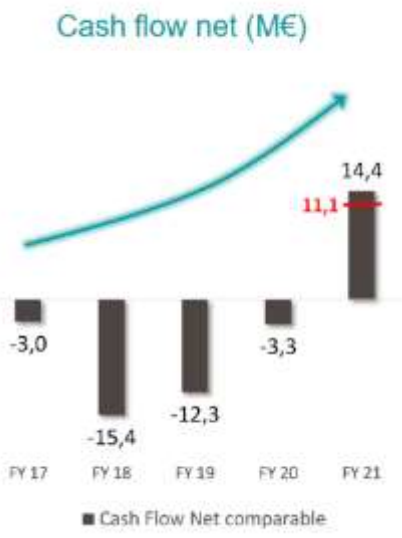
LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ANNEE

- Une activité résiliente grâce à la diversité des marchés et des réseaux de distribution en France et à l'international
- Des variations de périmètres :
 - Acquisition de Benoit et Valérie Calvet (BVC) en avril 2021
 - Cession de Rigal assortie d'un contrat de distribution avec les vignerons de Buzet
 - Simplification du capital d'AdVini South Africa
- Une performance financière au-delà de nos objectifs
- Une reprise des marchés contrastée selon les réseaux et les pays

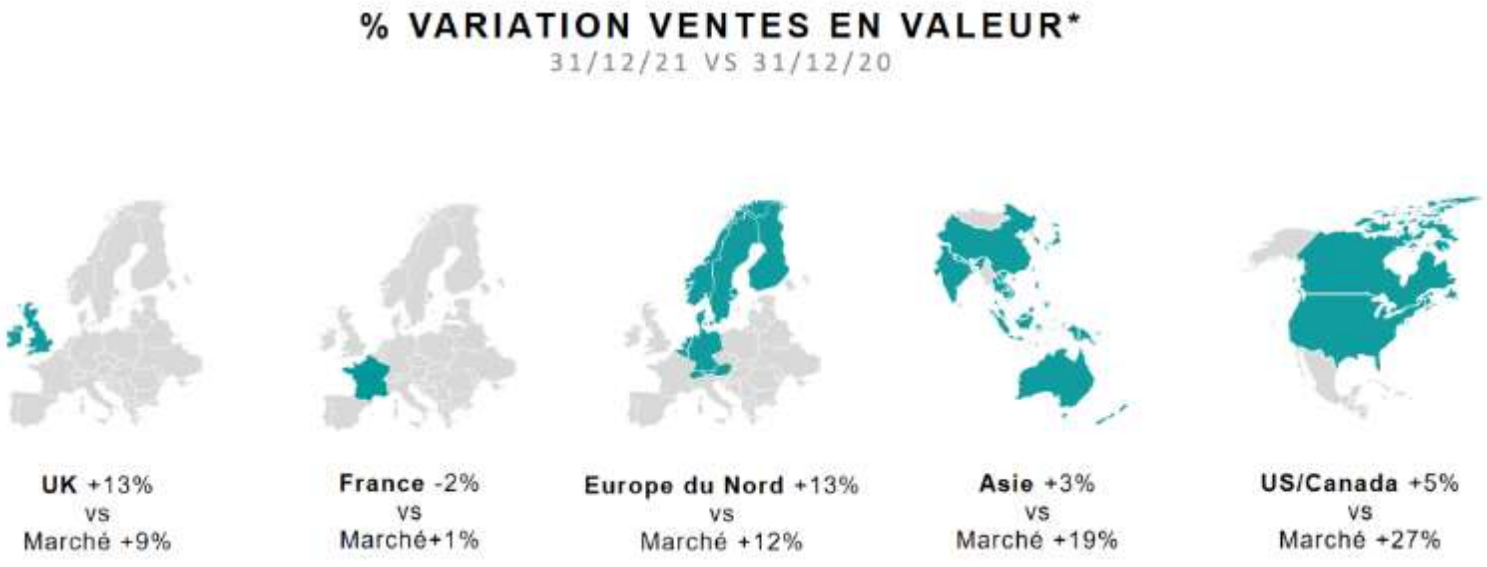
NOTRE PERFORMANCE FINANCIERE







NOS MARCHES



NOS PERSPECTIVES

AdVini a pu bénéficier d'une reprise progressive des conditions de marché en 2021 et s'attend à la poursuite de cette reprise sur 2022. La crise Covid-19 devrait être derrière nous dans le courant de l'année 2022.

Nos équipes et nos organisations sont en ligne pour poursuivre l'exécution de notre plan de développement ORBIS 2023 dont le fil conducteur porte sur la reprise de la croissance et la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

UN PLAN STRATEGIQUE ORGANISE AUTOUR DE TROIS PILIERS

SELECTIVITE

- Sélectionner, prioriser et augmenter l'exigence de rentabilité de tous nos actifs
- Choisir les marchés cibles et les marques
- Marketer l'offre vins, nos routes to market et tous nos sites réceptifs pour améliorer la profitabilité

SIMPLICITE

- Simplifier notre supply-chain et nos process pour améliorer notre efficacité
- Centraliser tous nos services administratifs et réduire nos coûts et abaisser notre point mort

SOCIETAL

- Développer les talents de demain
- Promouvoir la transition écologique, la préservation de nos terroirs, marques tactiques et vins biologiques
- Digitaliser l'offre vins, nos marques et vignobles et leur marketing en France et à l'international

En déclinaison du pilier Sociétal de la stratégie ORBIS, en 2021, AdVini a fait de la construction, de la structuration et de la diffusion de sa politique RSE et de sa raison d'être, une priorité.

Raison d'être

En 2021 :

- Entretiens menés avec un panel représentatif des organes de gouvernance (Conseil de surveillance / Directoire / Comité de Direction),
- Questionnaire soumis à l'ensemble des collaborateurs AdVini

En 2022 :

- Atelier d'intelligence collective au sein de chaque société
- Remontée des résultats au Comité de Direction
- Définition de la Raison d'être : fédérer et fixer un cap pour l'avenir

Vision ESG

En 2021 :

- Sessions bimensuelles de réflexion avec la direction d'AdVini pour définir les axes forts des politiques RSE AdVini, les organiser et s'assurer de leur cohérence
- Déclinaison de ces axes en priorité et en chantiers
- Validation et priorisation en réunion de Directoire

En 2022 :

- Mise en œuvre des chantiers priorisés sur l'année
- Création d'un comité ESG au sein du Conseil de surveillance pour le suivi de la stratégie ESG

TAXONOMIE VERTE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 établit un système de classification commun à l'Union Européenne dont l'objectif est d'identifier les activités économiques considérées comme durables, en référence à six objectifs environnementaux. Ils sont définis à l'article 9 :

1. l'atténuation du changement climatique
2. l'adaptation au changement climatique
3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
4. la transition vers une économie circulaire
5. la prévention et la réduction de la pollution
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Dans cette perspective, une activité économique est considérée comme durable, si elle :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9,
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9,
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement,
- est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil définit les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci.

A la date de publication de cette déclaration, seuls les critères d'examen techniques relatifs à ces deux premiers objectifs environnementaux, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, sont entrés en vigueur. Les critères d'examen techniques relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux qui seront également fixés par voie de règlements délégués, sont encore en cours d'élaboration.

LA TAXONOMIE CHEZ ADVINI

Advini a identifié parmi ses sociétés une activité éligible au titre « 6.6. Transport routier de fret ». Il est détaillé dans l'acte délégué de la façon suivante : « L'achat, le financement, le crédit-bail, la location et l'exploitation de véhicules désignés comme appartenant à la catégorie N1, N2 ou N3 relevant du champ d'application de l'étape E de la norme Euro VI, ou de son successeur, pour des services de transport routier de fret ».

Les autres activités de notre modèle d'affaire, notamment le négoce et la production de vin, ne sont pas éligibles au règlement.

L'activité éligible identifiée est exercée au sein d'AdVini par la société Transports Lodéziens. Conformément à la taxonomie, le CA vert, les CAPEX vert et les OPEX vert ont été identifiés.

Activités économiques	Chiffre d'affaires	% Chiffre d'affaires
Activités éligibles		
6.6 Transport routier de fret	1 287 864	0,46%
Total éligible	**1 287 864**	**0,46%**
Activités non éligibles	278 959 121	99,54%
Total non éligible	**278 959 121**	**99,54%**
Total	**280 246 985**	**100%**

Activités économiques	CapEx	% CapEx
Activités éligibles		
6.6 Transport routier de fret	99 341	0,76%
Total éligible	**99 341**	**0,76%**
Activités non éligibles	13 019 967	99,24%
Total non éligible	**13 019 967**	**99,24%**
Total	**13 119 308**	**100%**

Activités économiques	OpEx	% OpEx
Activités éligibles		
6.6 Transport routier de fret	646 070	13,17%
Total éligible	**646 070**	**13,17%**
Activités non éligibles	4 259 882	86,83%
Total non éligible	**4 259 882**	**86,83%**
Total	**4 905 952**	**100%**

CHAPITRE 2 : RISQUES PRINCIPAUX ET IMPACTS POTENTIELS

DEFIS DU XXI^{E} SIECLE POUR LA FILIERE VIN



METHODOLOGIE DU RAPPORT EXTRA-FINANCIER

Nouvelles politiques de santé et réglementations, contexte économique difficile, environnement de plus en plus concurrentiel, évolutions des besoins et des attentes de la population, crise sanitaire… de multiples facteurs entraînent depuis quelques années une profonde mutation des métiers du vin.

Dans ce contexte, AdVini souhaite préserver ses valeurs fondatrices tout en prenant en compte les risques sociaux, environnementaux et sociétaux.

DEFINITION D'UNE RAISON D'ETRE

Pour atteindre cette ambition et concomitamment aux réflexions autour d'une vision ESG présentées par la suite, AdVini s'est lancé en 2021 dans un chantier de définition de sa raison d'être. Après des entretiens menés avec un panel représentatif des organes de gouvernance (Conseil de surveillance / Directoire / Comité de Direction), un questionnaire a été soumis à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Les résultats sont en cours d'analyse.

Une deuxième phase d'intelligence collective, au sein de chaque entreprise sera ensuite lancée. Les résultats de ces travaux seront ensuite remontés jusqu'au Comité de Direction. Cette démarche participative permettra de faire émerger une Raison d'être fédératrice et un cap pour l'avenir.

STRUCTURATION D'UNE NOUVELLE VISION ESG

La construction de notre nouvelle stratégie ESG s'est faite dans une démarche collégiale et sous l'impulsion de l'ensemble de la direction. Plusieurs sessions de réflexion et d'échange avec la direction ont eu lieu pour définir dans un premier temps les axes d'engagement d'AdVini reposant sur, à la fois les valeurs de l'entreprise, sa stratégie à 5 ans et ses ambitions environnementales et sociales pour son futur développement.

Ces séances de travail avec les dirigeants (membres du Directoire regroupant les métiers de l'audit interne, la direction générale, la direction marketing, communication et développement durable ainsi que deux représentants des directions opérationnelles industrielles de vinification et de production viticole), ont abouti à la structuration de la stratégie ESG articulée autour de 3 piliers et 12 enjeux majeurs.

DECLINAISON DES ENJEUX IDENTIFIES

La seconde étape s'est poursuivie en interaction avec les métiers fonctionnels et support de l'entreprise, avec comme mode de fonctionnement , des entretiens métiers ouverts. Qualité, Achats, Ressources Humaines, Systèmes d'information et Développement Durable sur les questions agronomiques ont été consultés sur les enjeux, difficultés et actions déjà définies sur leur périmètre.

En parallèle, un diagnostic de l'ensemble des entités (Maison de Vins, Transport Lodéziens et Impressions de l'Enclos) a été fait pour valoriser les pratiques déjà en place et recenser par ailleurs les manquements au regard des ambitions de la démarche ESG globale. A la suite de ces différents entretiens, chaque enjeu a été déclinés en 30 champs puis en plan d'action opérationnel sous la forme de 80 projets à mettre en œuvre.

PRIORISATION DES CHANTIERS

A chaque étape, une séance de travail avec les différentes directions métiers a permis de faire ressortir les priorités (via une matrice de priorisation Impact sociétal / Activité / Performance) d'une part des enjeux, puis dans une seconde étape de prioriser la planification dans le temps de l'ensemble des chantiers. Ces chantiers ont été planifiés sur 3 ans pour la période 2022-2025 avec comme support une deuxième cotation de priorité en séance.

Enfin, afin de répondre aux exigences de la DPEF, AdVini a mis en place des groupes de travail avec les relais métiers pour définir les indicateurs 2021 et leur collecte : la direction des Ressources Humaines, la Direction Audit interne et conformité, la Direction Administrative et Financière, la Direction Qualité, la Direction Achats ainsi que les différents relais en charge de la collecte des données sur nos différents sites.

Ces différents groupes de travail ont mis en évidence les risques sociaux, environnementaux et sociétaux qui pèsent sur les valeurs fondatrices d'AdVini, en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de l'article R225-105 du Code de commerce.

IDENTIFICATION DES RISQUES PRINCIPAUX

En restant en cohérence avec ses valeurs, AdVini a ciblé certains risques. Pour la plupart, les risques représentés sont intégrés dans les politiques sociale et environnementale du groupe. Les actions mises en œuvre visant à limiter les conséquences de ces risques sont décrites dans le présent rapport.

Afin d'améliorer le suivi de ces actions, en 2021, il a été décidé de se doter d'un indicateur clé pour chaque risque retenu. Même si tous les indicateurs ne sont pas encore en place, le tableau ci-après met en évidence les enjeux du groupe, les risques identifiés comme majeurs ainsi que les indicateurs clé qui permettent déjà ou qui permettront dans les années à venir de suivre leur évolution.

Valeurs RSE AdVini	Enjeux majeurs et prioritaires	Risques Extra-financiers retenus Risques prioritaires	Politiques mises en place pour pallier les risques	Indicateurs clé de performance *(Indicateurs de suivi)*	Date de première publication de l'indicateur
DURABILITE DE NOS METIERS	Promouvoir une viticulture respectueuse de l'environnement sur nos vignobles et chez nos partenaires	R1. Impacts de notre activité sur les changements climatiques. Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité. Les activités AdVini doivent mettre en œuvre des politiques agronomiques et logistiques lui permettant d'assurer la même qualité de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.	- Accélérer la transition agroécologique de tous nos vignobles - Encourager l'innovation et l'essaimage des bonnes pratiques	% surfaces certifiées	DPEF 2018 publiée en 2019
	Optimiser la performance environnementale de tous nos sites		- Améliorer notre performance énergétique - Améliorer notre empreinte « eau »	KWh / production hl d'eau consommée / production	DPEF 2018 publiée en 2019
	Mettre l'écoconception de nos vins et de nos packagings au cœur de notre action		- Amélioration continue de tous nos packaging - Développer des projets innovants d'économie circulaire	Poids moyen des bouteilles % de déchets valorisés	DPEF 2018 publiée en 2019
	Faire face aux changements climatiques et atténuer leurs conséquences		- Actionner les leviers pour adapter nos vignobles aux changements climatiques - Objectiver la situation par un bilan carbone pour l'ensemble de nos activités	Emission GES *T de CO2 captées_dans nos parcelles viticoles*	En réflexion pour une publication à horizon 2023

ANCRAGE DANS NOS REGIONS	Piloter et poursuivre des partenariats innovants et créateurs de valeur avec l'Amont pour valoriser nos vins	R2. Une intégration territoriale déterminante **pour l'activité.** AdVini s'efforce de maintenir une relation au plus près de ses fournisseurs et partenaires amont et aval, d'assurer des échanges réguliers et de partager les mêmes valeurs.	- Développer la proximité avec nos partenaires amont	Qualification et nombre de partenariats	En réflexion pour une publication à horizon 2023
	Devenir un partenaire incontournable et un pionnier au service du progrès de la filière vin	R3. Impact de notre activité sur nos parties prenantes. En tant qu'acteur important de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour en accompagner les changements nécessaires à tous niveaux, sociaux, environnementaux et économiques.	- S'engager dans les instances de la filière vin pour y porter nos valeurs - Poursuivre les partenariats avec la Recherche (Partenariat historique avec AGROSYS depuis 9 ans)	Engagements dans les instances de la filière	En réflexion pour une publication à horizon 2023
	Garantir les standards de qualité les plus élevés pour nos vins et dans nos process	R4. Risque Qualité produit. AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.	- Politique Qualité AdVini	Nombre de réclamations commerciales	DPEF 2021 publiée en 2022
	Partager nos savoir-faire et les valoriser	R5. Risque de métiers en pénuries et de perte de savoir-faire. Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations.	- Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir - Encourager l'accueil de stagiaires et d'alternants dans nos équipes	Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre du Concours VTA *Nombre de stagiaires et alternants*	DPEF 2021 publiée en 2022 DPEF 2022 publiée en 2023

GOUVERNANCE ENGAGEE POUR PORTER NOTRE RAISON **D'ETRE**	Affirmer une gouvernance équilibrée et transparente vis-à-vis de ses parties prenantes	R6. Risque de dégradation du climat social interne. Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise ; ce dialogue fait partie de la culture AdVini	- Culture du dialogue avec consultation régulière des partenaires sociaux - Pilotage ESG au plus haut niveau de la gouvernance (comité dédié au sein du Conseil de surveillance / point de suivi de la stratégie ESG à chaque Comité de Direction)	*Nombre de réunions avec les instances CSE* % des réunions stratégiques comportant un point ESG	DPEF 2021 publiée en 2022 DPEF 2022 publiée en 2023
	Faire progresser nos Hommes, une ambition au cœur de nos préoccupations	R7. Risque Santé et Sécurité au Travail. Compte-tenu de la potentielle dangerosité de certains métiers et de la situation sanitaire difficile depuis 2 ans, AdVini se doit de préserver en priorité la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs R8. Risque de dégradation de la marque employeur. AdVini doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive.	- Politique Ressources humaines : formation, égalité femme / homme, suivi SST - Nouveau volet prévention des RPS en 2022	Taux d'absentéisme Heure formation/collaborateur Index d'égalité Homme /Femme	DPEF 2018 publiée en 2019 DPEF 2021 publiée en 2022
	Digitaliser pour mieux piloter et mieux partager	**R9. Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information.** Face aux mutations de la profession et des canaux de distribution, AdVini doit être en mesure de proposer à ses équipes et ses clients des outils digitaux efficace et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.	- Déploiement d'outils collaboratifs adaptées et interconnexion de logiciels (CRM, SAP, Intraqual)	Nombre de solutions complétement déployées	En réflexion pour une publication à horizon 2023
	Communiquer nos engagements et nos bonnes pratiques, à l'interne et à l'externe	R10. Risque de controverse et de manque de transparence. Advini se doit de diffuser ses engagements auprès de tous, en interne et en externe pour une meilleure transparence dans ses actions et résultats.	- Politique de communication interne - Politique de communication externe	-	En réflexion pour une publication à horizon 2023

THEMATIQUES EXCLUES DU REPORTING

Le groupe de travail a jugé que certaines thématiques mentionnées dans le Code de commerce (C. com. art. L 225-102-1 III modifié par la loi 2018-938 du 30-10-2018) telles que la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne faisaient pas partie de la liste de ses principaux risques identifiés. Par conséquent, ces éléments ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives issues de la loi du 2 mars 2022 ne sont pas prises en compte étant donné la date de publication de cette loi par rapport à la réalisation de la présente DPEF.

L'évasion fiscale n'est pas abordée dans la présente DPEF ; c'est un sujet en cours de réflexion au sein d'AdVini qui donnera lieu à une publication en 2023.

Pour chacune des thématiques retenues, des indicateurs de performance permettent de mesurer l'efficacité des mesures au fil des années.

Les données présentées sont consolidées pour la France et l'Afrique du Sud. Dans les cas, où l'indicateur ne donnerait que des informations partielles, le périmètre de l'indicateur sera précisé. Les éléments ci-dessous permettent d'avoir le détail par thème des indicateurs retenus et leur définition afin de permettre au lecteur de mieux appréhender les composantes de ce rapport.

De plus, du fait du caractère exceptionnel de l'année 2021, nous avons souhaité intégrer un paragraphe spécial qui synthétise nos actions sociales et sociétales pendant la crise sanitaire.

DEFINITION DES INDICATEURS CLE DE PERFORMANCE

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

KPI

Performance énergétique : Consommation d'énergie rapportée à la production

Les sources d'énergie considérées sont l'électricité, le fioul et le gaz et ce, sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Les consommations sont converties en équivalent KWh et sont rapportées à la production : en hectolitre de vin conditionné, pour les sites de conditionnement et pour 100 cols, aux Impressions de l'Enclos.

Performance eau : Consommation d'eau rapportée à la production

Cet indicateur regroupe les consommations d'eau de ville et d'eau de forage sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Elles sont suivies au relevé de compteur sur certains sites car les factures ne sont disponibles qu'annuellement et en milieu de mois. Les consommations sont rapportées à la production : en hectolitre de vin conditionné, pour les sites de conditionnement et pour 100 cols, aux Impressions de l'Enclos.

Agroécologie au vignobles : Taux vignobles engagés dans une démarche de certification

Les certification concernées sont les suivantes : certification Agriculture Biologique (en France), Biodynamie (en France), Haute Valeur Environnementale (en France) et Integrated Production of Wine (en Afrique du Sud). Cet indicateur inclus les surfaces en cours de conversion et couvre l'ensemble de nos vignobles, en France et en Afrique du Sud.

Ecoconception & Economie circulaire : Taux de valorisation de nos déchets

Cet indicateur correspond à la part de nos déchets non valorisés, c'est-à-dire les Déchets Industriels Banaux (DIB), en tonnage, divisés par l'ensemble des autres déchets, en tonnage également : Aluminium, Boite d'encre, Carton, Chiffon Souillés, Complexe alu, Déchets pâteux, DIB CSR, Eau de mouillage, Emballage souillés, Ferraille, Gravats, Papier, Papier adhésif, Plastique, Solvant Non halogéné, Terre de filtration, Verre. Il est donc calculé de la façon suivante : 1 - (DIB/Déchets totaux). L'ensemble de nos sites en France et en Afrique su Sud sont dans le périmètre de cet indicateur.

Ecoconception & Economie circulaire : Poids moyen des bouteilles

Cet indicateur ne suit que les bouteilles produites en France, sur l'ensemble de nos sites français. Il correspond à la somme du poids de l'ensemble des bouteilles divisée par nombre de bouteilles conditionnées. Il est exprimé en gramme.

INDICATEURS SOCIAUX

Pour l'ensemble des indicateurs sociaux, les bureaux de représentation internationaux seront exclus du périmètre. Sauf mention contraire, le suivi des indicateurs sociaux couvre l'ensemble des effectifs physiques présents au 31/12/2021, CDD, CDI et Apprentis.

Climat interne : Index d'égalité homme / femme

Cet indicateur prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus

hautes rémunérations). Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise. Les collaborateurs inclus dans le calcul sont toutes les personnes présentes dans l'effectif depuis plus de 6 mois au 31/12/2021. Le périmètre de l'Index est : la France.



Développement des compétences : Nombre d'heures de formation par collaborateurs formés

Cet indicateur somme les heures de formation dispensées à l'ensemble des collaborateur en France et en Afrique du Sud, à l'exclusion des stagiaires et des alternants. Ces heures de formation dispensées au 31/12/2021 sont ensuite rapportées aux ETP présents dans l'entreprise.



Santé et Sécurité : Taux d'absentéisme

Cet indicateur établi le ratio entre le nombre de jours d'absence, que ce soit pour maladie ou pour accident de travail ou de trajet et le nombre de jours travaillés dans l'entreprise, c'est-à-dire l'effectif multiplié par le nombre de jours ouvrés dans l'année. Il est donc calculé comme suit : Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés). Il couvre l'ensemble du périmètre France et Afrique du Sud.

INDICATEURS SOCIETAUX



Filière : Nombre de lauréats du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir

Cet indicateur comptabilise le nombre de projets vignerons ayant fait l'objet d'une dotation financière, depuis le lancement du concours, en 2015. Les prix se déclinent comme suit : 1er prix 50000€, 2e prix 20000€ et 3e pris 10000€. En 2021, le concours ne s'étend que sur le périmètre France.



Qualité : Nombre de réclamations commerciales

Cet indicateur comptabilise le nombre de réclamations traitées pour la catégorie commerciale, c'est-à-dire des réclamations dont l'analyse des causes est réalisée. Il couvre l'ensemble du périmètre de l'activité, à savoir la France, l'Afrique du Sud et les bureaux de représentation internationaux.

MACRO-RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

Les changements climatiques font peser des risques considérables sur l'ensemble de la biosphère et donc sur l'ensemble des activités humaines. C'est pourquoi nous cherchons à minimiser l'impact de notre activité et à actionner tous les leviers d'atténuation et d'adaptation.

- Pour la réduction de notre consommation d'énergie, et à terme, vers une amélioration de la durabilité de nos sources énergétiques ;
- Pour la réduction de notre consommation d'eau et la diminution de la charge polluante que nous émettons, pour mieux intégrer la raréfaction de la ressource en eau et les changements de régime des précipitations.

Au-delà de ces macro-changements environnementaux, identifiés comme risque principal, nous luttons contre la raréfaction et la surexploitation des ressources naturelles par la promotion de l'économie circulaire :

- Pour diminuer le volume de déchets généré ; le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit ;
- Pour accélérer le recyclage, en améliorant le tri sur nos sites de production et en éco-concevant nos produits.

Enfin, la préservation des terroirs et notamment des sols ainsi la promotion de la transition agroécologique est au centre de notre activité de producteur :

- Engagement vers un viticulture d'avenir : certification de nos vignobles en Agriculture Biologique, en Haute Valeur Environnementale (en France) ou en Integrated Wine Production (spécifique à l'Afrique du Sud).

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS ...

... DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Toute notre activité est météo-sensible : des changements climatiques globaux vont entraîner des conséquences majeures sur le secteur viticole.

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer radicalement en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse de température et d'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, un degré d'alcool plus élevé dans les vins : ces tendances ne sont pas en adéquation avec les attentes des marchés. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation de nos produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de notre attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants,

générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de notre consommation d'eau est donc primordiale.

Cette maitrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable que nous consommions de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Il est donc crucial que nous réduisions nos consommations d'eau et d'énergie, afin d'actionner tous les leviers d'atténuation à notre disposition.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Améliorer nos impacts sur la ressource en eau » et « Raisonner nos consommations d'énergie ».

… DE LA RAREFACTION DES RESSOURCES

Le recyclage et l'économie circulaire sont aujourd'hui des enjeux primordiaux pour la société. Un des moyens d'éviter la raréfaction des ressources est de réutiliser nos produits au maximum.

Nos emballages sont principalement constitués de verre d'une part, de papier et de carton d'autre part. Ces matières possèdent l'avantage d'être entièrement recyclables et réutilisables. Néanmoins, nous devons œuvrer à l'écoconception de nos produits pour améliorer encore notre impact. Certains pays y sont extrêmement sensibles, certains limitent même la part que peut représenter l'emballage vis-à-vis du produit, comme le Canada. Nous nous devons donc d'être performants.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Améliorer notre gestion des déchets ».

… DE LA NON-TRANSITION DE MODELE AGRICOLE

Nous avons fourni des efforts constants sur tous les vignobles que nous possédons, en France et en Afrique du Sud, et ce depuis des années. Aujourd'hui, la demande en vins dits « verts » explose ; cette terminologie recouvre les vins engagés dans des démarches d'agriculture biologique, mais aussi les labélisations de la transition agroécologique comme HVE en France ou IPW en Afrique du Sud, ou encore les démarches de biodynamie, les vins vegan ou les démarches en faveur de la biodiversité, comme le label Bee Friendly.

L'ensemble des vignobles AdVini a amorcé sa transition ; toutefois, devant la rigueur et les exigences de ces labels, tous les viticulteurs ne peuvent suivre. Il est alors de notre responsabilité d'accompagner nos partenaires et nos apportants dans cette

montée en gamme environnementale et dans les démarches de reconnaissance de leurs progrès.

Le risque de ne pas opérer de transition est très important : non seulement les consommateurs sont, eux, déjà avancés dans cette voie, mais les sols et la biodiversité ne survivront pas à un autre siècle d'agriculture intensive. Ce sont donc d'autres modèles que nous devons privilégier.

Dans cette perspective, nous avons retenu trois labels reconnus pour leur exigence et leur sérieux : l'Agriculture Biologique, la Haute Valeur Environnementale, et l'Integrated Wine Production. Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Engager la transition agroécologique dans nos vignobles ».

Notre objectif était d'atteindre 100 % de nos vignobles engagés dans des démarches de labélisation ; en 2021, cet objectif est atteint !

MACRO-RISQUES SOCIAUX

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

La responsabilité d'AdVini se traduit au quotidien dans les actions que les entités du groupe mènent vis-à-vis de leurs collaborateurs. Ce document offre un aperçu de la manière dont se décline ce sens de la responsabilité vis-à-vis de nos parties prenantes internes, pour faire aux risques suivants :

- **Risque de dégradation de la marque employeur** : AdVini doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive.

- Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information : face aux mutations de la profession et des canaux de distribution, AdVini doit être en mesure de proposer à ses équipes et ses clients des outils digitaux efficace et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.

MACRO-RISQUES SOCIETAUX

NOS RISQUES PRIORITAIRES

En tant qu'entreprise leader des vins de terroir, très implantée dans nos différents territoires, nous devons assumer la part de responsabilité qui nous incombe. Cette responsabilité se décline envers toutes les parties prenantes externes impliquées ou impactés par nos activités. Ce document présente nos engagements pour faire face au risque en matière de :

- Risque Qualité produit : AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.

- Risque de métiers en pénuries et de perte de savoir-faire : faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations.

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

Une intégration territoriale déterminante pour l'activité **:** AdVini s'efforce de maintenir une relation au plus près de ses fournisseurs et partenaires amont et aval, d'assurer des échanges réguliers et de partager les mêmes valeurs.

Impact de notre activité sur nos parties prenantes : en tant qu'acteur important de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour en accompagner les changements nécessaires à tous niveaux, sociaux, environnementaux et économiques.

Cela passe par :

- ► Achats responsables
- ► Structuration de la filière viticole
- ► Transparence et loyauté vis-à-vis de nos parties prenantes
- ► Promotion et soutien à l'innovation

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS...

Tous ces aspects sont cruciaux pour AdVini. En cas de non-respect de ces principes, non seulement nous nous exposerions à des sanctions légales et financières, mais nous entrerions en contradiction avec les valeurs structurantes de notre entreprise.

Cela pourrait générer une dégradation de notre image de marque et de celle de nos filiales ainsi que détérioration de notre marque employeur, fournisseur et acheteur.

... SUR NOTRE MARQUE EMPLOYEUR

Dans un contexte où nos métiers, viticoles notamment, peinent à recruter et que nous sommes pour partie de notre activité sur des secteurs pénuriques, il est indispensable de mettre en place des politiques internes permettant de renforcer notre attractivité et de fidéliser nos salariés.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Politique d'atténuation des risques sociaux ».

... SUR NOTRE IMAGE DE MARQUE

Notre rayonnement dans la filière et dans nos territoires impacte l'image que nos clients, que nous fournisseurs, que toutes nos parties prenantes ont de nous. A proposition commerciale équivalente, notre image de marque peut être déterminantes pour nos clients.

Au-delà des aspects de communication, ce qui construit notre image de marque est notre engagement sociétal. Le monde change et les attentes sociétales sont de plus en plus ambitieuses, de plus en plus assumées. Pour répondre à ces attentes et les anticiper au mieux, nous devons prendre conscience et assumer pleinement notre responsabilité sociétale.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Politique d'atténuation des risques sociétaux ».

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Notre politique de lutte contre la corruption se construit dans le cadre d'un groupe de travail sous l'égide du Directeur Audit interne, Juridique et Gouvernance et de la Responsable Audit et Contrôle Interne, qui réunit également la Qualité, les Ressources Humaines et le Développement Durable. Il a vocation à établir une politique adaptée aux enjeux d'AdVini. Il se charge notamment de construire et de faire évoluer la cartographie des risques de corruption.

Nous avons adopté la méthodologie suivante :

- Renforcement du contrôle interne au sein de l'entreprise
- Identification de publics les plus exposés dans chacun des principaux processus opérationnels,
- réalisation d'entretiens semi-directifs avec une double vocation : réaliser un inventaire des situations à risques auxquelles peuvent être confronté chacun de ces publics et sensibilisation aux enjeux de corruption
- synthèse de ces éléments par une matrice de matérialité

Un code de conduite et une procédure d'alerte ont été rédigés. Ils ont été soumis au CSE et diffusés via le système de traçabilité documentaire interne, Intraqual. Ces document ont vocation à être actualisés annuellement. Ils feront l'objet d'ajustements dans le courant de l'année.

Une formation à la loi Sapin 2 sera réalisée dans le courant de l'année. Dans un premier temps auprès des publics les plus à risque et dans un second, auprès de l'ensemble des managers.

CRISE SANITAIRE EN 2020 ET 2021

La crise sanitaire de 2020 et 2021 a poussé AdVini à réinventer ses modes de travail et ses priorités.

Parce que la santé de collaborateurs et la continuité de notre activité sont nos priorités, nous avons adopté, dès le début du mois de mars 2020 et en anticipation des mesures gouvernementales, une série de mesures pour affronter la crise : télétravail là où c'était possible, gestes barrières, mise à disposition de gel hydroalcoolique puis de masques, prise de température avant accès aux sites, nettoyage renforcé des sites, etc.

Un groupe de pilotage de crise a été constitué et des communications régulières ont été adressées à l'ensemble des collaborateurs pour informer les équipes de l'état de la situation sanitaire. Une organisation adaptée à la gestion de crise a très tôt été mise en place.

La crise a également eu un impact sur notre activité : de nombreux canaux commerciaux liés à l'export ou aux réseaux de distribution Café / Hôtellerie / Restauration ont été mis à mal au cours de cette année en raison des mesures de lutte contre la pandémie.

Nos actions face à cette crise sont présentées plus en détail dans le Chapitre 4 : Politique d'atténuation des risques sociaux .

PERIMETRES DE SUIVI

Le périmètre de reporting sur les enjeux environnementaux de la DPEF est le suivant : l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud. Cela inclut donc :



MAISON JEANJEAN	MAS LA CHEVALIERE
OGIER	LAROCHE CHABLIS
JULES LEBEGUE	STELLENBOSCH VINEYARDS

Les Impressions de l'Enclos seront également inclues dans ce périmètre.

Le périmètre de notre stratégie « Vignobles » inclue l'ensemble des **vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud**.



Les données de la DPEF pour la partie sociale 2021 incluent désormais nos filiales sud-africaines sur l'ensemble des items, y compris santé et sécurité. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, cela est précisé.

Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

Les périmètres de suivi sont précisés pour chacun des indicateurs présentés dans le présent rapport, au fil des chapitres.

CHAPITRE 3 : POLITIQUE **D'ATTENUATION DES RISQUES** ENVIRONNEMENTAUX



« Notre travaillons à l'amélioration de nos pratiques dès la conception de nos produits, pour une activité à l'avant-garde des progrès environnementaux. »

RAISONNER NOS **CONSOMMATIONS D'ENERGIE**

L'énergie joue un **rôle clé dans notre processus de production ; il est crucial pour nous** de l'économiser. C'est pourquoi nous **investissons pour réduire nos consommations et diversifier nos sources énergétiques. Nous voulons une activité plus performante et plus propre.**



DIMINUER NOS BESOINS ENERGETIQUES

L'énergie la moins impactante est celle qui n'est pas **consommée**. C'est dans cette perspective que nous travaillons à la diminution de nos besoins. Pour cela nous déployons une stratégie basée sur la performance énergétique de nos machines, sur l'isolation de nos sites et de nos cuves, pour limiter toute déperdition d'énergie mais aussi sur la réutilisation de l'énergie d'un poste à l'autre, au moyen d'échangeurs thermiques notamment.

Cette amélioration de nos processus de production se double d'une stratégie de formation et de sensibilisation de nos équipes sur les économies d'énergie, aussi bien sur les lignes de production que dans les bureaux.

SUIVRE NOTRE CONSOMMATION AU PLUS PRES

Nous cherchons à identifier les postes les plus consommateurs pour prioriser nos actions d'améliorations et d'investissements. Pour cela, nous installons des systèmes de suivi de nos consommations sur nos sites.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

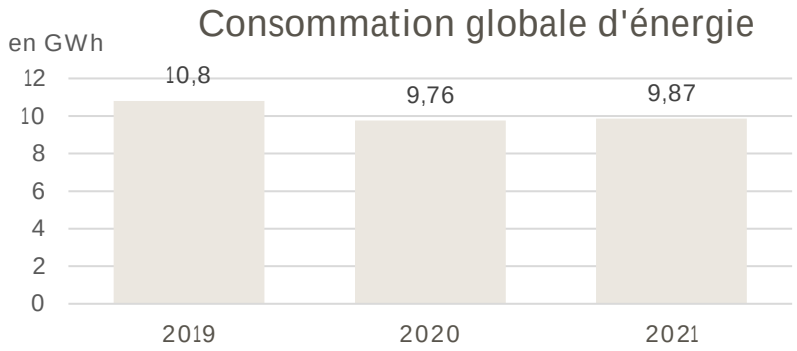


AUGMENTER NOTRE PART D'AUTOPRODUCTION

Nous cherchons à diversifier nos sources énergétiques et à aller vers plus d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

NOS RESULTATS

PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES DE PRODUCTION DONT LA CAPSULERIE FRANCE ET AFRIQUE DU SUD



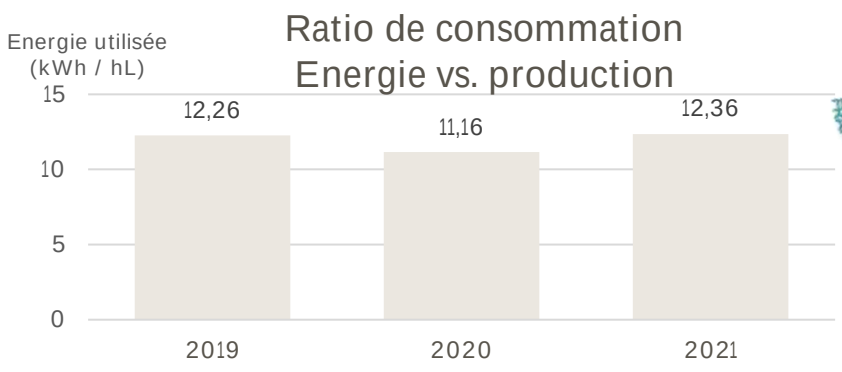
En 2021, notre périmètre est resté constant. Nous poursuivons nos efforts pour gagner en qualité sur nos productions, notamment grâce à la thermorégulation sur notre site principal, celui de Maison Jeanjean. Ce gain qualitatif a généré une augmentation conséquente de notre consommation énergétique, sans toutefois faire bondir nos consommations à l'échelle globale. Nous avons pu rester en dessous de la barre symbolique des 10 GWh consommés.

Notre objectif à moyen terme ? Poursuivre l'optimisation de tous les process pour continuer à consommer moins d'énergie et devenir producteurs d'énergie renouvelable.

Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.

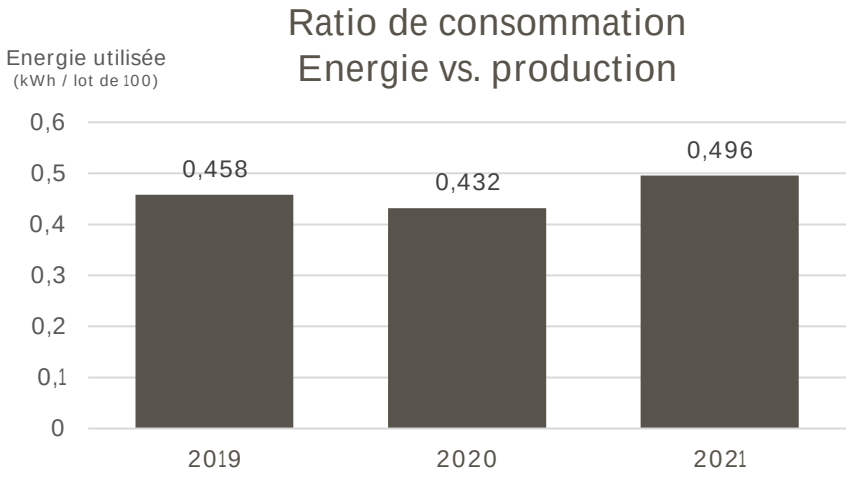
KPI

PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES « VIN » FRANCE ET AFRIQUE DU SUD



L'amélioration de nos process en matière de qualité (thermorégulation accrue) a fait augmenter notre consommation énergétique sur notre site principal. Nous avons pour ambition limiter cette hausse et de la stabiliser dès 2022.

En ce qui concerne les activités de la capsulerie, les consommations sont stables dans l'ensemble, avec une légère hausse en 2021, en raison d'une diminution de la production.



LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous travaillons à mieux comprendre notre consommation d'énergie. C'est un important levier pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

Notre pilote en matière d'économie d'énergie est notre site du Mas La Chevalière.

Nous nous sommes associés avec un bureau d'étude, dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique. Ainsi, nous travaillons depuis 2017 à l'amélioration de notre performance énergétique. Nous avons pu identifier toutes les améliorations potentielles sur notre site, pour utiliser moins d'énergie. Grâce à ce contrat de performance énergétique, nous avons pu financer une grande partie des travaux nécessaires via des Certificats d'Economie d'Energie : depuis l'achat d'un nouveau groupe de froid plus efficient, en passant par l'isolation ou encore le changement de l'éclairage... Ainsi, tout le monde est gagnant !

Et cette logique va s'essaimer ; dès 2022, des stratégies similaires vont être déployées sur nos autres sites industriels.

AMELIORER NOS IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est une ressource vitale. Elle est nécessaire à toutes les étapes de notre activité : pour permettre la croissance de nos vignes, mais aussi pour garantir l'hygiène de nos chais, indispensable à une production de qualité.
Voilà pourquoi nous nous engageons : minimiser notre impact, aussi bien quantitatif que qualitatif, sur la ressource en eau.



CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



AMELIORER LES PROCESS POUR DIMINUER LES BESOINS EN EAU

Nos besoins principaux se situent dans nos chais et sur nos lignes de conditionnement. Nous travaillons à l'optimisation de nos process de lavage pour diminuer nos consommations d'eau. Nous réalisons les améliorations nous permettant de diminuer les consommations sans abaisser nos standards d'hygiène et de qualité : fermeture des cycles en eaux perdues, installation de boules de lavage de cuves, adaptation du matériel existant pour transformer des laveuses de bouteilles en insuffleuses, etc.

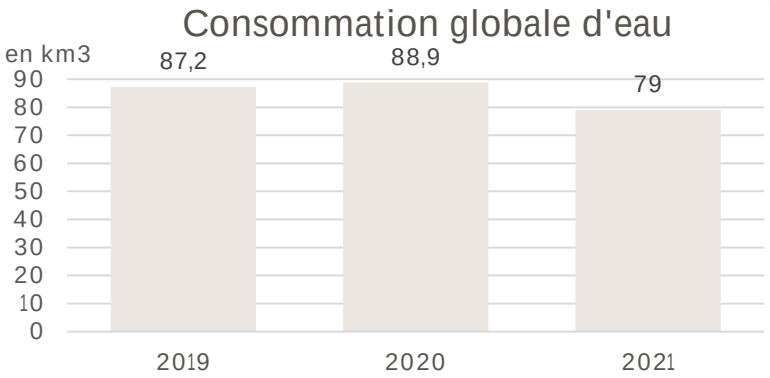
Cette même logique d'optimisation se déploie sur nos vignobles irrigués ; nous cherchons à coller au plus près aux besoins physiologiques des vignes, tout en limitant nos prélèvements.

REDUIRE LES REJETS ET LEUR TOXICITE

En parallèle de la diminution de notre consommation, nous soignons la quantité et la qualité de nos effluents. En effet, les résidus issus de nos processus de production ne doivent pas altérer la qualité des milieux aquatiques. Comment ? En suivant finement et en diminuant les volumes et la charge polluante de nos effluents, nous minimisons les risques de contamination des milieux.

NOS RESULTATS

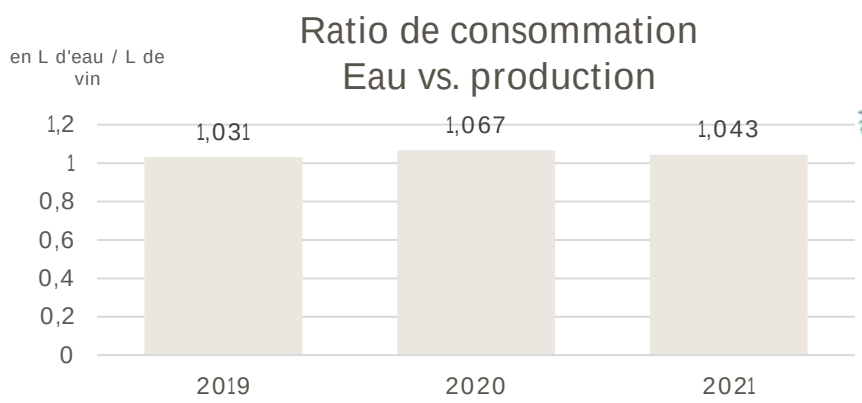




En 2021, notre périmètre est resté constant, en revanche, notre activité a fortement varié en fonction des sites et des périodes de l'année, tout comme en 2020 en raison de la crise sanitaire. Toutefois, nos efforts pour améliorer notre consommation d'eau paient ! Notre consommation globale a baissé de façon significative. Dans un contexte de raréfaction de la ressources, nous ne pouvons que féliciter l'ensemble des actions qui ont contribué à cette belle réussite collective.

Mais cet enjeu est loin d'être reglé. C'est pourquoi nous poursuivons nos engagements pour la réduction de la consommation d'eau grâce à un affichage des indicateurs nos lignes ; ainsi les collaborateurs peuvent suivre les progrès réalisés. Nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.

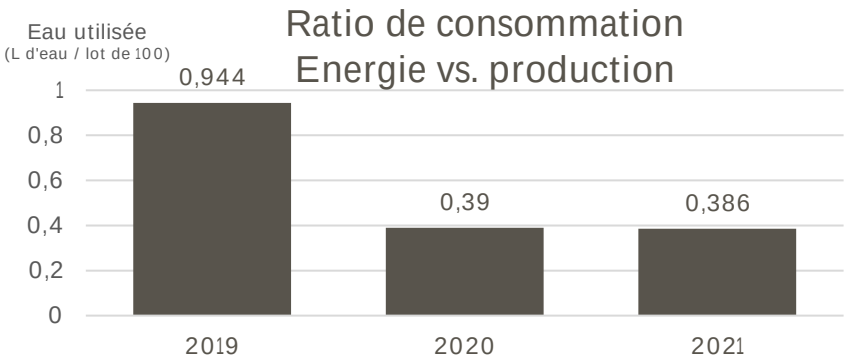






La majeure partie de nos consommations d'eau concerne l'hygiène de nos lignes de conditionnement. Quand les tailles de lot diminuent, ces consommations incontournables restent constantes ; il est ainsi possible de constater une dégradation de notre indicateur sur la période de crise sanitaire, en raison d'une plus faible visibilité sur les commandes. Mais nous avons réussi à corriger cette tendance pour clôturer l'année 2021 avec un indicateur à la baisse par rapport à 2020.

Notre objectif ? Repasser, dès l'année prochaine, sous la barre symbolique de 1 litre d'eau par litre de vin sorti de nos lignes. Nous mettons tout en place pour que la tendance de diminution de nos consommations se poursuive.



Grâce à un travail de fond sur la qualité du réseau de distribution d'eau aux Impressions de l'Enclos, nous avons été en mesure de réaliser d'importants progrès au cours de l'année 2020. Des fuites ont été identifiées et traitées et les opérateurs ont été sensibilisés. L'ensemble de ces démarches nous permettent d'afficher ces résultats remarquables, qui se maintiennent dans le temps.

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous améliorons notre maîtrise de l'eau, dans notre consommation mais **aussi dans nos rejets.** C'est un **important levier, à la fois qualitatif et quantitatif, pour diminuer notre impact sur la ressource. »**

Les économies d'eau sont maintenant entrées dans nos pratiques comme des lignes directrices. Nous poursuivrons ces efforts, en amélioration continue et avec des innovations de ruptures.

En 2022, nous souhaitons passer un nouveau cap, en travaillant à la réutilisation de nos eaux de chais et de sites de conditionnement. En effet, ces eaux chargées en matières organiques ne peuvent en aucun cas être rejetées dans les milieux. Les risque d'eutrophisation seraient extrêmement néfastes aux écosystème. En revanche, ces eaux chargées peuvent être extrêmement pertinentes en fertirrigation.

Plutôt que de concevoir les eaux « usées » comme des déchets ou des effluents à traiter, nous en ferons une nouvelle ressource pour fertiliser nos vignes. Une vraie logique d'économie circulaire.

AMELIORER NOTRE GESTION DES DECHETS

Notre regard sur nos déchets évolue. Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. Cela étant posé, nos déchets peuvent devenir des ressources, pour nous ou pour nos partenaires. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans une politique de progrès vers l'économie circulaire et l'éco-conception de nos produits.



DIMINIUER LES VOLUMES DE DECHETS PRODUITS

Nous améliorons, de façon continue, l'ensemble de nos produits en cherchant l'optimum entre la finesse ou la légèreté des matériaux et leur résistance. Ainsi, nous avons pu diminuer l'épaisseur des films plastiques entourant nos palettes, ainsi que le poids moyen de nos bouteilles ; ces progrès représentent une baisse de la quantité finale de déchets que nous produisons. Pour voir ces évolutions, chacun de nos sites suit mensuellement les volumes de chaque catégorie de déchets produits.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



S'ENGAGER POUR LE RECYCLAGE

Pour les déchets qui subsistent sur nos sites, nous nous engageons dans un tri aussi fin que possible. Ainsi, des filières de réutilisation ou de retraitement spécifiques peuvent être amorcées. Notre objectif ? Redonner vie à ces matériaux en permettant à d'autres de les valoriser. Cela se traduit dans deux dimensions : utilisation préférentielle de matériaux recyclés pour nos approvisionnements ainsi que le choix d'emballages qui soient au maximum recyclable. Nous travaillons avec nos fournisseurs au développement de filières innovantes ; c'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui faire récupérer nos glacines et les retrouver dans certains de nos papiers, dans une vraie logique d'économie circulaire !



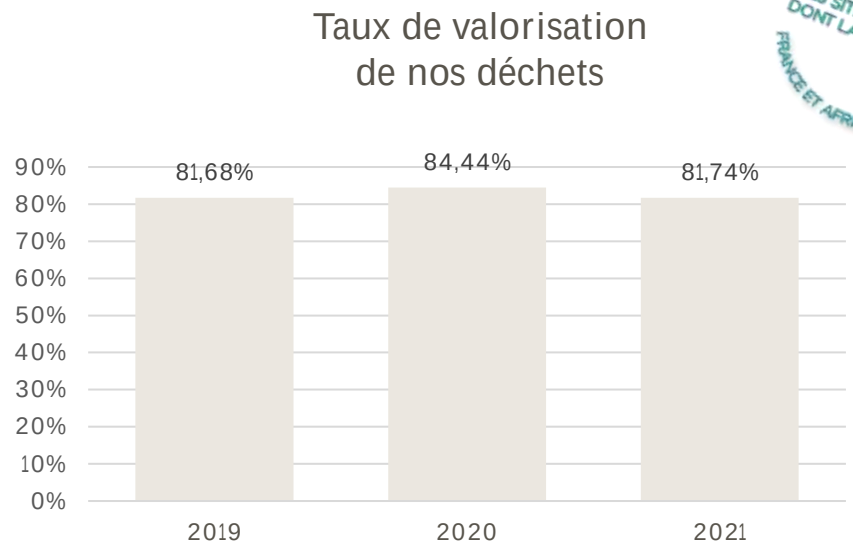


« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans l'économie circulaire pour limiter les externalités négatives de notre activité et préserver les ressources naturelles. »

NOS RESULTATS

PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES DE PRODUCTION DONT LA CAPSULERIE FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

KPI



Nous cherchons à diminuer au maximum nos DIB, en encourageant le développement de nouvelles filières. Notre objectif, à terme, est de pouvoir recycler tout ce qui sort de nos lignes. Plus aucun déchet, que des co-produits ! Nous n'y sommes pas encore puisqu'un peu plus de 18 % de nos déchets finissent toujours en DIB.

Pour améliorer cette performance, nous allons lancer en 2022 un diagnostic de nos DIB avec nos partenaires collecteurs. En identifiant ce qui se retrouve dans nos DIB, nous pourrons avancer vers une meilleure valorisation ou la création de nouvelles filières !

NOS ACHATS DE VERRE



KPI

493 grammes

c'est le poids moyen des **bouteilles achetées par AdVini**

67 %

C'est le **taux de calcin (verre recyclé) moyen dans nos bouteilles**

En 2021, nous avons produit
66,5 M de cols

Nous poursuivons nos efforts, dès la conception de nos produits, en allégeant nos bouteilles, lorsque c'est possible et en étant attentif à ce que nos fournisseurs incorporent un maximum de calcin.

Et ces efforts paient, le poids moyen de nos bouteilles est ainsi passé de 526,24g en 2018 à 492,67 g en 2021, soit une baisse moyenne de 33,57 g par col (-6,38 %).

Ainsi, avec ces bouteilles plus légères,
nous avons économisé en 2021
près de **2 232 t de verre** !

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous nous engageons dans l'économie circulaire et dans l'écoconception de nos produits. C'est central pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

En tant qu'acteurs de la production, nous nous devons de penser à la fin de vie de nos produits et donc de nos emballages. C'est pourquoi travaillons sur notre responsabilité élargie de producteur, en partenariat avec l'éco-organisme en charge de la collecte de la redevance pour la filière vin, ADELPHE. Depuis plusieurs années, nous sommes parties prenantes de groupes de travail, aux côtés des autres acteurs de la filière, en amont et en aval de nos activités.

Ces travaux ont notamment conduit à une grande avancée pour la filière en 2021. Désormais les Bag-In-Box se recyclent !

En 2021, nous avons poursuivi ces efforts avec la mise en place d'un groupe de travail interne pour améliorer l'écoconception de nos packagings. Il regroupe l'ensemble des métiers concernés par ces problématiques : marketing, qualité, achats et développement durable.

Nous avons travaillé en partenariat avec SupAgro Montpellier afin de réaliser l'ACV complète de notre gamme « J'en Fais Saerment », chez notre maison pionnière de l'éco-conception, Jules Lebegue.

Et les résultats ont été reconnus : nous avons gagné le concours Millésime de l'écoconception organisé par l'éco-organisme ADELPHE !



Pour en savoir plus sur la gamme et sur cette victoire, retrouvez tout le projet expliqué en vidéo : www.adelphe.fr/edition-millesime-2021/jules-lebegue.html

ENGAGER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS NOS VIGNOBLES

L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins : les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante, les savoir-faire des hommes et des femmes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes, les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.



PROTÉGER NOS VIGNES EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons dans la diminution de l'usage des pesticides en nous passant des plus dangereux, les CMR 1, et en allant vers la suppression des herbicides ; mais aussi, en adoptant des matériels de pulvérisation plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels. Pour diminuer notre usage des pesticides, toutes les alternatives sont bonnes : huiles essentielles, stimulateurs de défense des plantes, etc.

DÉVELOPPER LA FERTILITÉ DE NOS VIGNES ET DE NOS SOLS

Cela passe par une bonne connaissance de nos terroirs et de leurs potentialités mais aussi par la lutte contre tout ce qui pourrait les appauvrir, érosion et contaminations en tête. Ces sols doivent être bien nourris. En travaillant sur les teneurs en matière organique et en enherbant nos parcelles, nous garantissons une bonne nutrition à nos vignes, le tout en stockant du carbone !

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :





FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Nous adaptons nos pratiques et réimplantons des haies, nichoirs et autres infrastructures permettant aux espèces de trouver abri et nourriture. En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes, insectes ravageurs et autres indésirables, la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

S'ADAPTER POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous nous devons d'anticiper ces changements dès maintenant en cherchant plus de résilience et en faisant évoluer nos pratiques : sens de plantation, type de cépages, mode de conduite… autant de leviers que nous actionnons pour faire face aux enjeux de demain.

« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans la transition agroécologique de nos vignobles pour préserver et développer ce patrimoine, si précieux. »



NOS RESULTATS

PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES VIGNOBLES ADVINI FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

46,2 % DES SURFACES CERTIFIEES

68,8 % DES SURFACES ENGAGEES DANS LA CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE

OU

75,8 % DES SURFACES CERTIFIEES HVE OU IPW

EN FRANCE EN AFRIQUE DU SUD

KPI

L'ensemble de nos vignobles sont lancés dans la transition agroécologique. Et les surfaces certifiées continuent de progresser. Nous avons atteint notre objectif de 100 % de vignobles engagés dans une démarche labellisée. Mais nous pouvons encore progresser !

En parallèles des certifications, les progrès et les essais continuent ! Au programme ? Diminution de nos consommations d'énergies fossiles, diminution de nos usages de produits phytosanitaires, permaculture et agroforesterie, … les chantiers ne manquent pas.

NOS ENGAGEMENTS « VITICULTURE DURABLE » EN QUELQUES CHIFFRES

SUR NOS VIGNOBLES EN FRANCE

IFT moyen (hors biocontrôle) : 6,07

3,8 % de nos surfaces accueillent des expérimentations agroécologiques

11 % de nos surfaces sont couvertes par un outil d'aide à la décision sur la protection du vignoble

31 % de nos surfaces sont couvertes par un outil d'aide à la décision sur la gestion de l'eau

LE SAVIEZ-VOUS ?

« La viticulture ne pourrait exister sans la biodiversité.
C'est pourquoi nous faisons évoluer nos pratiques :
pour la protéger et la considérer comme
une véritable alliée pour notre production. »





La biodiversité, c'est une myriade d'organismes, animaux et végétaux, de toutes tailles et de toutes sortes, mais aussi de microorganismes, qui rendent la production viticole possible. Toutes ces composantes sont impactées par les activités humaines. Nous essayons de minimiser cet impact négatif, voire de le compenser.

Certaines des espèces présentes dans les zones viticoles sont particulièrement intéressantes. Ce sont les auxiliaires de cultures. Elles sont nommées ainsi parce qu'elles rendent service au viticulteur. Oiseaux et chauves-souris, par exemple, sont très friands des insectes nuisibles aux vignes. A cause de l'urbanisation et la simplification des paysages, oiseaux et chauves-souris, faute d'abri, quittent les zones viticoles.

Pour compenser cette perte d'habitat, nous nous sommes entourés d'associations de protection de la nature et avons décidé d'installer des nichoirs. Nous protégeons ainsi des espèces, dont certaines sont menacées, tout en protégeant notre récolte !

Un autre constat s'impose : la biodiversité, n'est pas que naturelle. Le choix des espèces cultivées est lui aussi très important.

C'est pourquoi, nous pratiquons la sélection massale. Au Domaine Laroche, à Chablis, par exemple, nous allons sur nos parcelles sélectionner les ceps de vignes les plus adaptés à chacun de nos terroirs et ce sont ceux-là que nous multiplions.




En cherchant à diversifier le patrimoine génétique de nos parcelles, nous maintenons le caractère si spécifique de nos baies et l'adaptation au terroir de nos vignes.

De cette façon, notre système est plus résilient !

CHAPITRE 4 : POLITIQUE **D'ATTENUATION DES RISQUES** SOCIAUX



« Nous nous engageons pour accompagner nos collaborateurs et contribuer au bien-être de ses femmes et de ses hommes, sans qui rien ne serait possible. »

CONNAITRE NOS COLLABORATEURS



« Nos collaborateurs font notre force. Nous avons conscience que nous ne serions rien sans les femmes et les hommes qui prennent soin de nos vignobles, ceux qui conçoivent et conditionnent nos vins, ceux qui convainquent nos clients, ceux qui s'assurent que tous les autres puissent travailler mais également ceux qui les encadrent et leur fixent un cap. C'est pourquoi nous nous devons d'accompagner nos collaborateurs dans leurs carrières, d'être à leur côté pour les aider à avancer »

Extrait du code de conduite AdVini

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



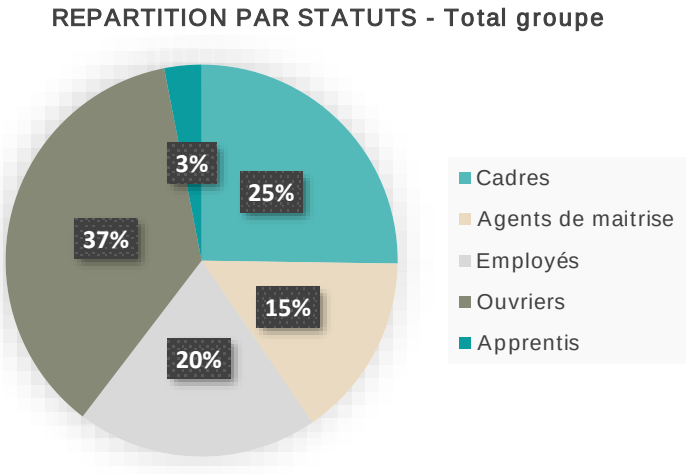
QUI SONT NOS COLLABORATEURS ?

Les données de la DPEF pour la partie sociale 2021 incluent désormais nos filiales sud-africaines sur l'ensemble des items, y compris santé et sécurité. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, cela est précisé.
Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

	2021		2020		2019	
Cadres	214	25%	203	26%	186	26%
Agents de maitrise	129	15%	114	14%	107	15%
Employés	169	20%	166	22%	172	24%
Ouvriers	310	37%	301	36%	240	34%
Apprentis	26	3%	17	2%	7	1%
TOTAL	848	100%	801	100%	712	100%

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12





Le nombre de collaborateurs est en hausse. Après une année 2020 en repli, 2021 a été marquée par l'intégration de la société Benoit & Valérie Calvet en cours d'année mais aussi par la reprise du nombre de recrutements.

REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

	2021				2020				2019			
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
Ouvriers	248	29.2%	62	7.3%	242	30,2%	59	7.4%	200	28.1%	40	5.7%
Employés	58	6.8%	111	13.1%	55	6.9%	111	1.4%	46	6.5%	126	17.7%
Agents de maitrise	54	6.4%	75	8.8%	47	5.9%	67	8.6%	44	6.2%	63	8.8%
Cadres	122	14.4%	92	10.8%	123	15.4%	80	8.4%	114	16.0%	72	10.1%
Apprentis	17	2%	9	1.1%	9	1.3%	8	1%	2	0.2%	5	0.7%
TOTAL	**499**	**58.8%**	**349**	**41.2%**	**476**	**59,7%**	**325**	**26.8%**	**406**	**57.0%**	**306**	**43.0%**

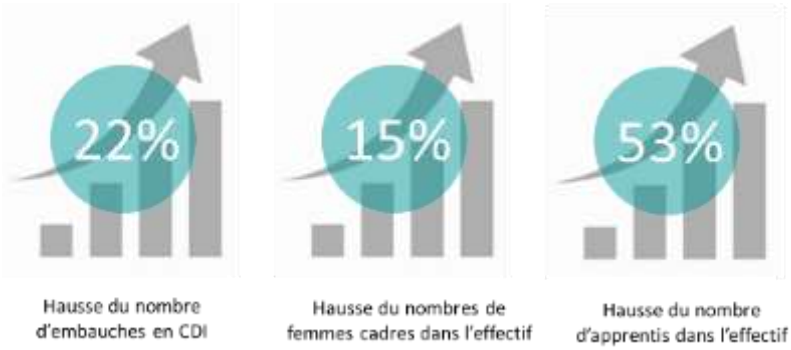
Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

PART DES CDD DANS L'EFFECTIFS

	2021				2020		2019	
	Données incluant AFS				*Données incluant AFS*		*Périmètre France*	
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	8	0.9%	4	0.5%	10	0	6	1
Employés	4	0.5%	14	1.7%	4	5	1	10
Agents de maîtrise	0	0%	1	0.1%	0	0	1	1
Cadres	0	0%	0	0%	0	0	0	0
Total	12	1.4%	19	2.3%	14	5	8	12

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; effectif présent au 31/12
Les contrats à durée déterminée sont intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant…

La part des contrats à durée déterminée (CDD) comme les années précédentes est très faible et ne concerne que 4% de l'effectif total. Il n'y a pas de tendance globale quant à la prévalence de CDD chez les hommes ou chez les femmes, puisque cette répartition a tendance à s'inverser d'une année à l'autre.
Elle constitue une part négligeable de nos effectifs.



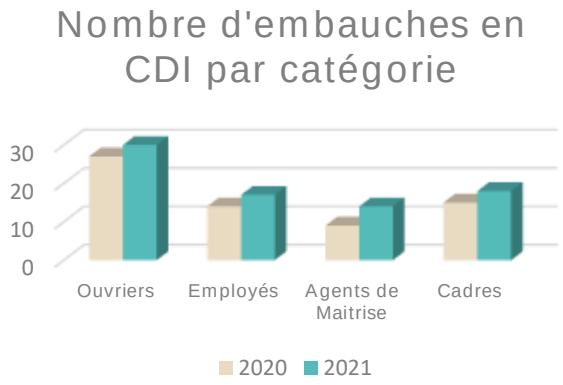
MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

EMBAUCHES

	2021		2020		2019	
	Données incluant AFS		*Données incluant AFS*		*Périmètre France*	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	26	4	22	5	28	3
Employés	6	11	5	9	7	14
Agents de Maitrise	8	6	4	5	9	7
Cadres	10	8	10	5	13	8
Total	50	29	41	24	57	32

Embauches en CDI au 31/12

Après une année 2020 fortement marquée par l'incertitude et la baisse du nombre d'embauches en CDI, les recrutements en contrats à durée indéterminée sont à la hausse sur toutes les catégories

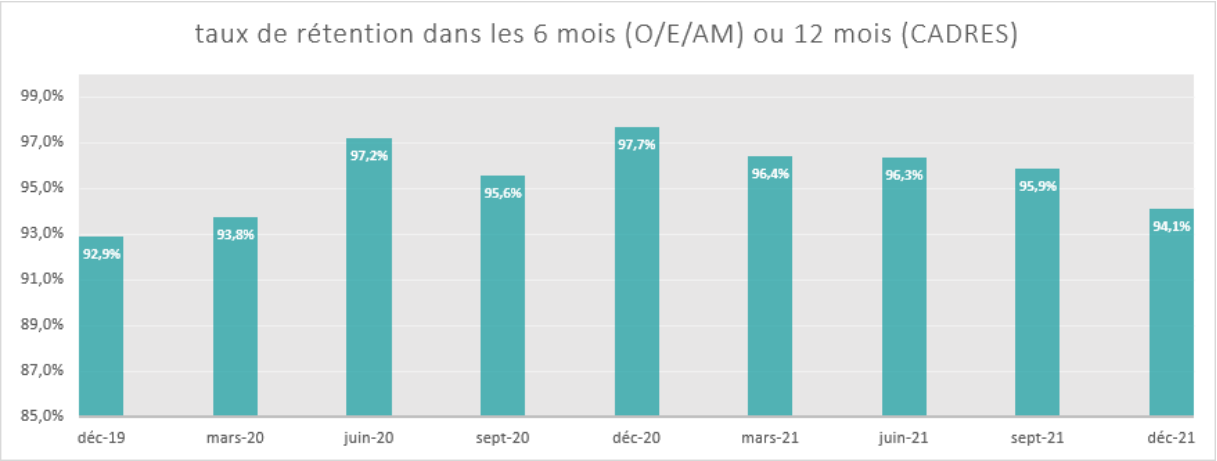


POLITIQUE DE RECRUTEMENT

AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise. La DRH travaille avec les managers à la définition précise des besoins et compétences pour chaque recrutement.

Notre processus de recrutement est établi selon des étapes communes à l'ensemble de nos établissements : rédaction de la définition du profil intégrant les missions et les compétences clefs du poste, diffusion des offres en interne et externe, sélection des candidatures, conduite d'un ou plusieurs entretiens avec un manager opérationnel, une personne des RH et/ou la Direction Générale selon le profil.

AdVini établit ses recrutements sur la base des compétences professionnelles, de l'expérience et veille tout au long du processus de recrutement à la transparence et à la justification de ses choix concernant les candidats retenus.



Afin d'évaluer le succès de nos recrutements, nous suivons (uniquement sur les filiales françaises) le taux de rétention des nouveaux embauchés (personne restant en poste au terme de 6 mois (pour les ouvriers, employés, agent de maitrise) ou 12 mois (pour les cadres)

Malgré une légère baisse courant 2021, le taux de rétention est à 94.1% à fin décembre 2021, signe de la capacité de l'entreprise et des nouveaux collaborateurs à s'intégrer avec succès au sein de l'entreprise.

Le nombre de départs sur 2021 est en hausse, tout comme le nombre d'embauches, en cohérence avec les tendances observées sur le marché du travail, après la récession historique de 2020, 2021 est marquée par une forte reprise du marché du travail.

DEPARTS

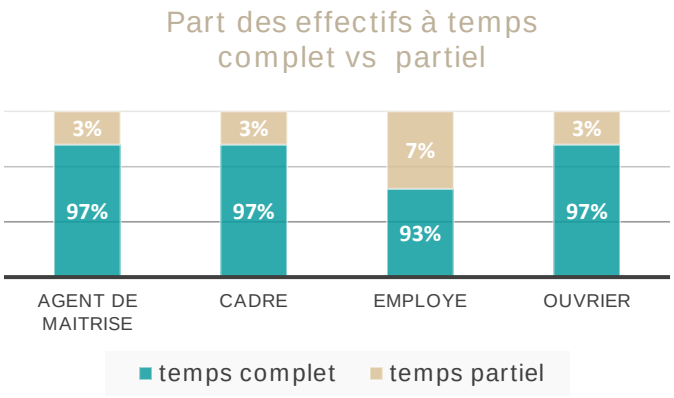
	2021	2020	2019
	Données incluant AFS	*Données incluant AFS*	*Périmètre France*
Nombre de départs *	142	137	121
dont nombre de fin de CDD, apprentissages…	45	48	44
dont nombre de licenciements	16	8	9

** Hors mutations interne, hors changement de contrat de travail en cours d'année.*

COMMENT S'ORGANISE LEURS JOURNEES ?

DUREE & ORGANISATION DU TRAVAIL

Environ 4% de l'effectif présent au 31/12 bénéficie d'un temps partiel. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :



Effectif présent au 31/12

Le temps partiel est pratiquement exclusivement mis en place sur demande du collaborateur et permet de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il reste parfois un peu plus fréquent sur les postes d'ouvriers viticoles ou de restauration en raison de la nature des activités.

TELETRAVAIL

En raison de la crise sanitaire, le télétravail s'est installé au sein de l'entreprise, dans nos filiales françaises.

AdVini dispose d'une charte « télétravail » qui a permis de définir un cadre concernant le télétravail. Le télétravail doit permettre de répondre aux besoins d'assouplissement et de flexibilité liés à l'organisation du travail pour les sociétés et pour les collaborateurs tout en conservant le lien social et la proximité managériale pour les collaborateurs.

Conscient que le télétravail constitue une avancée sociale pour AdVini et ses collaborateurs, la Direction a dressé un cadre pour pérenniser ce mode d'organisation du travail dans le temps, grâce à un modèle de travail hybride alliant télétravail et présentiel sur site pour gagner en agilité, développer le bien-être au

travail, améliorer l'attractivité et mieux répondre aux attentes de nos collaborateurs et futurs collaborateurs :

- Mettre en place une nouvelle organisation du travail qui apporte : souplesse, flexibilité et efficacité dans l'organisation du travail,
- Améliorer la qualité de vie au travail des salarié au travers, notamment, d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle/personnelle, d'une réduction des déplacements, de la fatigue et du stress qui peuvent en découler,
- Développer la responsabilisation des salariés, notamment dans leur capacité à mettre en œuvre des modalités adaptées de gestion et d'organisation de leur activité,
- Renforcer l'attractivité externe et la mobilité interne,
- Favoriser l'embauche ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable.



PRENDRE SOIN DE NOS COLLABORATEURS

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :





LES PROTEGER

Les données 2021 intègrent pour la première fois l'Afrique du Sud. Les données 2020 et 2019 ne concernent que la France.

MALADIE

	2021	2020	2019
	Données incluant AFS	*Périmètre France*	*Périmètre France*
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	10 696	11 127	9 545
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	5%	6%	5.3%

Effectif CDI+CDD et apprentis

Le taux d'absentéisme maladie est de 5%. Ce chiffre intègre pour la première fois les données d'Afrique du Sud.

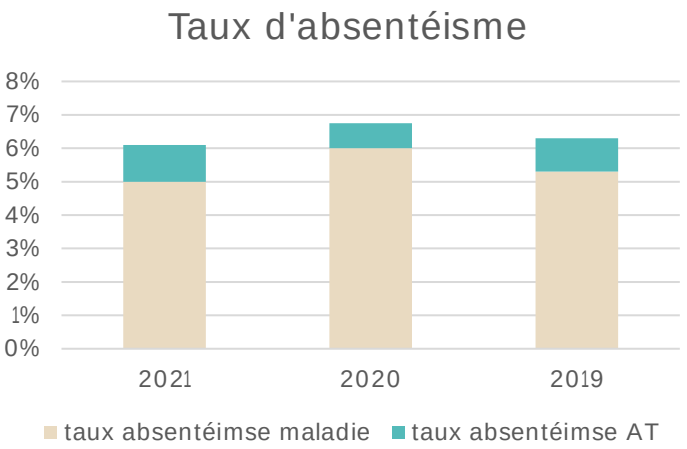
ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2021	2020	2019
Effectif CDI, CDD, apprentis	*Données incluant AFS*	*Périmètre France*	
NB de jours d'absence pour cause d'accident du travail	2265	1284	1720
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	1.1%	0.75%	1%
Taux de fréquence	21.21	20.48	22.9
Taux de gravité	1.23	1.38	1.57

A périmètre constant (France), le nombre de jours d'absence pour cause de maladie, est en recul a 10 300 jours (moins 7%), sans toutefois arriver à un niveau tel qu'on a pu le connaitre avant la crise sanitaire de 2020 – 2021.

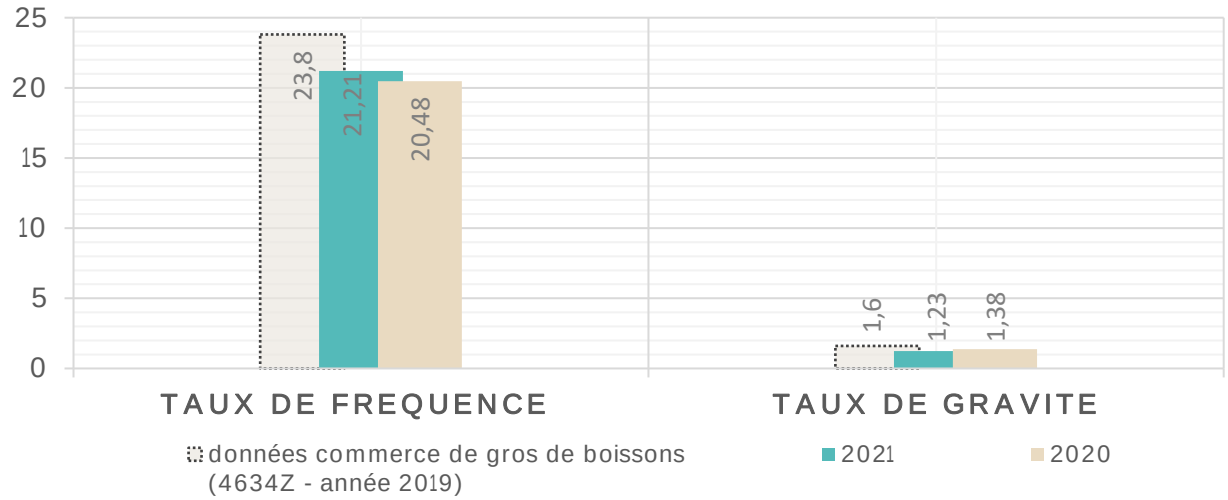
Le taux d'absentéisme en lien avec les accidents du travail s'établit en 2021 à 1.1 %.

Le taux d'absentéisme global (maladies et accidents du travail) s'élève à 6.02%.



L'analyse des taux de fréquence & gravité nous permettent de constater un nombre plus important d'accident mais d'importance moindre (durées d'arrêts plus courtes).

Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000
Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000
Taux d'absentéisme = Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés)



AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées en local, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service. Une commission sécurité est également intégrée à chaque CSE.

De nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année :

- Gestes et postures
- Habilitations électriques
- Risque incendie
- Hygiène
- Risque chimique
- Gestion du stress

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement le diagnostic des situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.

RISQUES PSYCHO SOCIAUX

En octobre 2021 les relais RH de nos différentes maisons ont été sensibilisés à la gestion d'une situation d'harcèlement moral en entreprise et un véritable process a été créé. Cette démarche n'est pas isolée, elle s'inscrit dans la volonté du groupe AdVini de préserver la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.

A cette fin, nous sommes accompagnés par une unité spécialisée de la médecine du travail bordelaise, pendant quelques mois pour travailler sur l'identification des risques psychosociaux. L'objectif étant, de pouvoir déployer, horizon 2023, des indicateurs fiables pour mesurer les risques psychosociaux, et obtenir une cartographique des points d'attention à l'échelle du groupe.

LES ACCOMPAGNER

POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

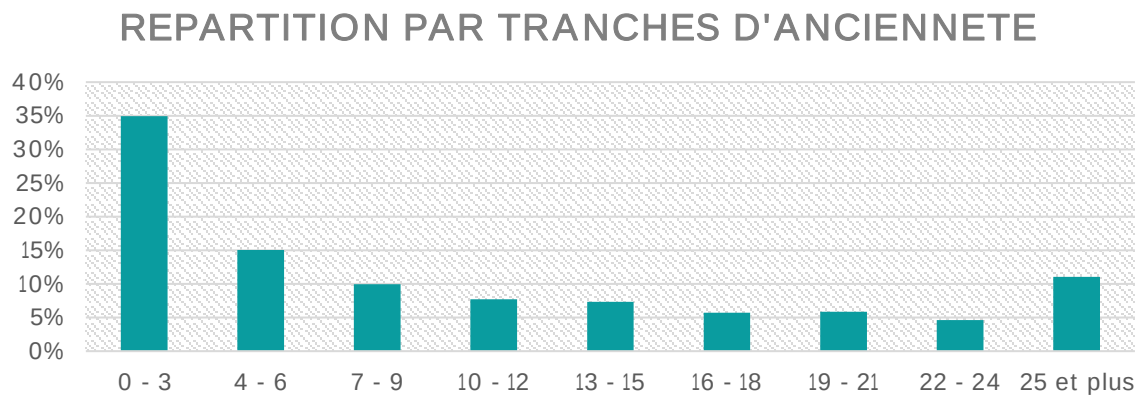
L'âge moyen, pour les salariés présents au 31/12 est de 43 ans. Un peu plus de 30% de l'effectif AdVini est considéré comme Seniors (plus de 50 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

En France, nos salariés sont accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite. Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.

Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.

Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont mises en place en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les institutions représentatives du personnel.

REPARTITION PAR TRANCHES D'ANCIENNETE



Effectif CDI+CDD hors apprentis ; global groupe ; effectif présent au 31/12

L'ancienneté moyenne (global groupe) est de 10,4 années. On note que 34% de l'effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et 59% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté.

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

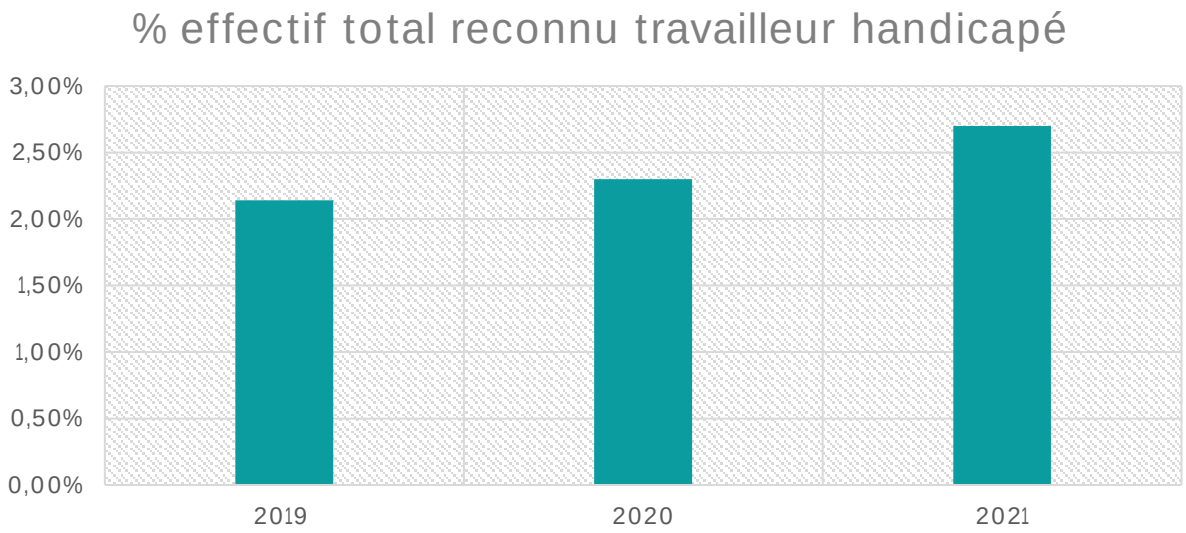
L'entreprise veille au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique. Un travail qui est généralement mené avec les services de santé au travail.

AdVini a également signé un contrat tripartite avec l'Agefiph et le site emploi Meteojob afin de mettre en place un flux d'offre automatique des offres vers la plateforme Agefiph et faciliter ainsi notre communication et la visibilité de nos opportunités auprès des travailleurs handicapés.

Enfin, les maisons poursuivent leur partenariat avec les agences d'intérim qu'elles sensibilisent régulièrement à ce sujet et avec les établissements du secteur protégé et adapté. Elles font appel à des ESAT en leur sous-traitant certaines activités.



Montant de la contribution handicap



FAIRE PROGRESSER NOS COLLABORATEURS



CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation.
La transmission des savoirs et des savoir-faire est une priorité chez AdVini. Il est de notre devoir de faire vivre les traditions séculaires qui nous ont été transmises. Et, à notre tour, de les transmettre aux générations qui nous suivent.
C'est pourquoi nous devons capitaliser sur nos compétences et nos savoir-faire d'excellence en matière de viticulture, d'œnologie, de production, de logistique, de commercialisation, de gestion, d'ingénierie financière etc.
Tous les collaborateurs doivent continuer à progresser tout au long de leur carrière, par la formation et en mettant à profit la mobilité interne.

Pour cela, chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.

Un travail étroit est réalisé avec les organismes collecteurs afin d'optimiser les plans de formation et de s'adapter en permanence aux évolutions légales. Les formations

internes sont privilégiées afin de favoriser le partage et le développement de la cohésion d'équipe.

AdVini s'est également doté depuis 2019 d'un portail RH afin de dynamiser et optimiser le suivi et le développement des collaborateurs. Le portail RH est un outil de pilotage de la gestion de la performance, des carrières et des talents.



Le portail RH doit poursuivre son déploiement en 2022 pour permettre à AdVini d'animer son projet de gestion et valorisation des savoirs :

- Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini
- Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise
- Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs
- Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour AdVini
- Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec sa formation et ses compétences.

Depuis 2020, le contexte sanitaire a fortement impacté nos politiques de formation et de gestion des compétences, limitant nos actions possibles. Toutefois, nous nous sommes adaptés à la situation en poursuivant notre accompagnement auprès de nos collaborateurs dans leurs besoins de formation organisés en présentiel et en distanciel grâce à tous les dispositifs de financement possibles comme le CPF, FNE ou BOOST COMPETENCES.

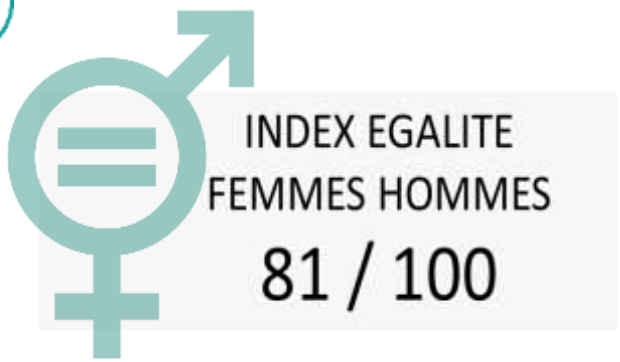
Nous avons également pu déployer avec succès plusieurs formations à distance.

	2021*	2020	2019
Heures de formation	15 359,5	13 955,5	17 513,0
Salariés formés	441	421	390
Nombre d'heure de formation / collaborateur	34,83	33,15	44,91

* Les données 2021 intègrent l'Afrique du Sud, à hauteur de 360 heures de formation dispensées à 40 collaborateurs



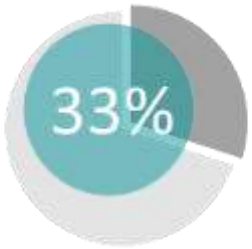
INDEX D'EGALITE HOMME / FEMME



L'index égalité hommes / femmes est obligatoire pour chacune de nos entreprises de plus de 50 salariés. Il est calculé et communiqué chaque année pour les entreprises concernées au sein du groupe. Dans le cadre la Déclaration de Performance Extra-Financière un calcul au niveau du groupe (hors sociétés d'Afrique du Sud) a été effectué.

L'index prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations…).

Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise.



Part des femmes membres du CODIR

A la suite du calcul effectué à l'aide du site du ministère du travail, Advini a obtenu un résultat de 81/100 :

- 34/40 : écart de rémunération entre les femmes et les hommes par âge et par catégorie socio-professionnelle
- 20/20 : écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle
- 15/15 : écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle
- 15/15 : pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

REMUNERATION

MASSE SALARIALE

La masse salariale chargée s'élève pour 2021 à plus de 38 millions d'euros.

	2021	2020
	Données incluant AFS	*Périmètre France*
Salaires bruts	27 764 K€	25 241 K€
Charges sociales	11 044 K€	10 247 K€
Total	38 809 K€	35 488 K€

POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du **VARIABLE** quand les résultats et la performance sont au rendez-vous par le versement de primes

- ► D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- ► Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- ► Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.
Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées.
Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées.
C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.
C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.
En 2021, 76% des salariés pouvant prétendre à un bonus ont effectivement bénéficié d'une prime. Un pourcentage qui reste faible et qui s'explique par une année 2020 n'ayant pas permis l'atteinte de nos objectifs.

2. Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la masse salariale

Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise. Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de

récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

3. Verser des hausses individuelles ciblées

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.
L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle

4. Renforcer le bien-être au travail et l'aménagement des conditions de travail

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

5. Maintenir notre engagement sur la formation malgré les réformes car le développement des compétences est indispensable à l'employabilité et la performance

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre et se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

6. Être sensibilisé à l'égalité, au handicap et au transfert de compétences

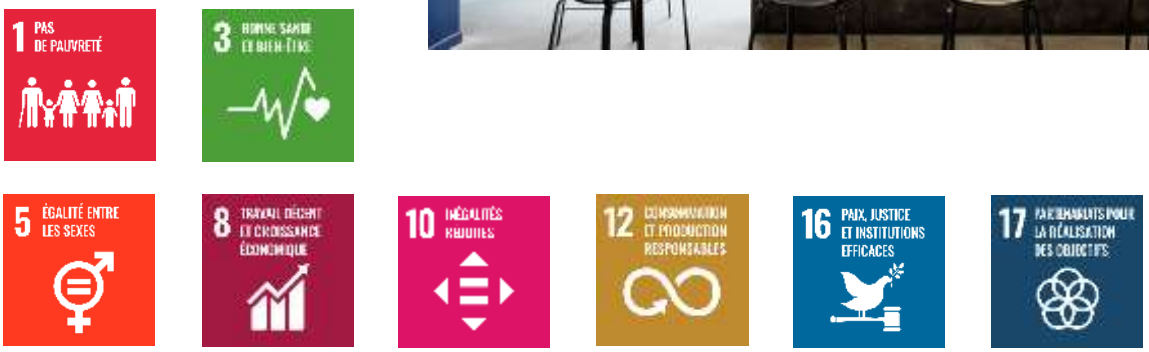
C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion, notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

ECOUTER NOS COLLABORATEURS



CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



DIALOGUE SOCIAL

La majorité des sociétés du groupe (filiales françaises) ont des représentants du personnel, et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux. La Direction et les IRP se réunissent plus de 30 fois par ans lors de réunions formelles.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes comme /

- l'emploi,
- la stratégie de l'entreprise,
- la santé au travail,
- la prévoyance
- les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de plusieurs accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, compte

épargne temps), la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif), l'égalité femmes / hommes.

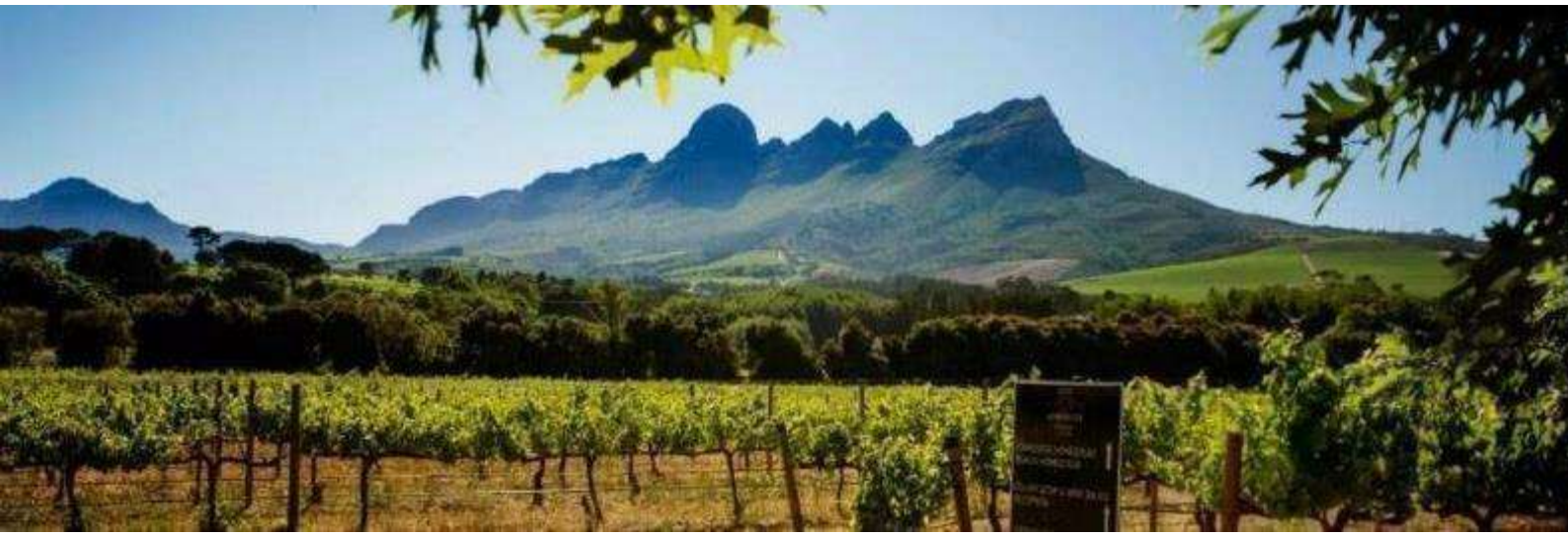
Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses, semaine du développement durable, réunions Cadres...

RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe AdVini veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines...).

Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

Nos domaines d'Afrique du Sud sont particulièrement sensibles à ces sujets et portent des initiatives complémentaires. Stellenbosch Vineyards est notamment certifié Wieta (Wine and Agricultural Ethical Trade Association et dispose également d'une politique éthique concernant le travail forcé.



CHAPITRE 5 : POLITIQUE **D'ATTENUATION DES RISQUES** SOCIETAUX



« Nous assumons notre responsabilité sociétale et contribuons, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent. »

RENFORCER ET FAIRE RAYONNER LA FILIERE VIN

Conscients de notre influence sur notre territoire et dans notre filière, nous nous efforçons de montrer l'exemple en endossant cette responsabilité sociétale et en contribuant, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :





DONNER ENVIE AUX JEUNES DE SE LANCER DANS NOS MÉTIERS ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

En nouant des partenariats avec des centres de formation, à tous les niveaux, nous intervenons auprès des étudiants pour témoigner de notre philosophie et de nos pratiques. Dans la même perspective, nos Maisons accueillent des stagiaires et des apprentis, pour faciliter l'entrée dans la vie active des futurs professionnels de la filière.

S'ENGAGER AU SEIN DE LA FILIÈRE, EN SOUTENANT LA RECHERCHE ET EN PARTICIPANT AUX INSTANCES PROFESSIONNELLES

Nous sommes présents dans les structures interprofessionnelles et syndicales de nos bassins viticoles. En prenant part à ces différents comités et commissions, nous embrassons notre rôle dans la définition de la stratégie de nos filières. Nous nous engageons également au côté de la recherche, notamment en étant membre fondateur de la Chaire AgroSys de L'Institut Agro de Montpellier.

FAIRE DÉCOUVRIR NOTRE PASSION AU GRAND PUBLIC POUR CONTRIBUER À L'ENGOUEMENT AUTOUR DU PATRIMOINE VITICOLE

En ouvrant nos sites au public et en travaillant sur la pédagogie autour de nos métiers nous entretenons l'engouement autour de la vigne et du vin. Pour cela, nous sensibilisons les consommateurs à la richesse de nos terroirs, à la qualité de nos vins, à nos pratiques dans nos vignes et nos chais. Nos boutiques sont des lieux propices à l' échange et au partage, à la découverte par l'œnotourisme. Nos différents sites réceptifs sont tournés vers la promotion de ce patrimoine, si précieux.

« Chez AdVini, nous assumons notre rôle au sein de la filière et de nos territoires. Nous œuvrons pour le renouvellement des générations et pour transmettre, à tous, notre passion du vin. »

LE SAVIEZ-VOUS ?

En partenariat avec la Fondation de L'Institut Agro, AdVini s'engage pour le renouvellement des générations dans la viticulture. C'est pourquoi nous avons lancé le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.

Notre objectif ? Accompagner des jeunes vignerons prometteurs dans leur installation. Après une première sélection sur les dossiers reçus, 6 candidats sont retenus. Ils bénéficient d'un double accompagnement : par des étudiants ingénieurs de L'Institut Agro de Montpellier et leurs professeurs, ainsi que par des cadres d'AdVini. Après préparation, chaque candidat doit passer un « Grand oral » devant un jury composé de personnalités éminentes du monde du vin.

Le concours est doté de deux prix, de 50 000 et 20 000 €, ainsi que d'un accompagnement technique et promotionnel de plus long terme. Un vrai coup de pouce au lancement de ces projets prometteurs !

La 5e édition a été mouvementée, suspendue dans le contexte de crise sanitaire, mais le Concours a pu se relancer en 2021 et les candidats sont passés devant le Jury. La 6e édition a pu se lancer à l'automne 2021 suivant le calendrier traditionnel et a remporté un franc succès !



LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous souhaitons transmettre notre passion au plus grand nombre, c'est pour cela que nous ouvrons nos portes et nos parcelles. »



Au Château Gassier, au pied de la Sainte-Victoire, nous nous sommes associés avec le Grand Site de la Sainte-Victoire afin de créer le Sentier des Vignes.

En travaillant de concert, nous avons pu protéger et recréer des habitats pour la biodiversité remarquable du site. Nous avons également pu mettre en lumière et donner accès au grand public à nos paysages, à couper le souffle.

Nous contribuons ainsi au rayonnement de notre territoire, en expliquant comment nous travaillons dans nos parcelles. Une belle façon de sensibiliser les touristes, comme les riverains, à notre patrimoine et à notre métier.



BATIR DES PARTENARIATS FORTS **AVEC L'AMONT**

Nous ne pourrions exister sans nos partenaires. Ce tissu d'acteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien est central dans notre stratégie. Assumer notre responsabilité vis-à-vis de notre chaine d'approvisionnement s'est imposé à nous comme une évidence.



ACCOMPAGNER NOS PARTENAIRES VIGNERONS, QUI FONT NOTRE FORCE

Nous avons une responsabilité envers eux, qui ne peut être qu'économique. Nous nous engageons dans la montée en gamme de leur production, en proposant de l'accompagnement technique pour la conduite du vignoble et les vinifications, de la formation et de l'aide à la certification. De plus, nous nous engageons dans la contractualisation pluriannuelle, notamment pour soutenir les phases de transition.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DE NOS FOURNISSEURS DE MATIÈRES SÈCHES, : BOUTEILLES, BOUCHONS, CARTONS, ETC.

Nous sommes un acheteur de matières sèches majeur dans la filière. C'est pourquoi nos stratégies d'achats doivent être responsables. A notre initiative, une charte d'engagements a ainsi été adoptée par nos principaux fournisseurs dès 2014 pour garantir, dans leurs propres pratiques de production, le respect des valeurs qui nous tiennent à cœur.

SOUTENIR L'INNOVATION DANS LES CHAMPS DE LA VITICULTURE ET DE L'OENOLOGIE

Il est crucial pour nous d'être dans une logique d'accompagnement et d'influence des innovations lorsqu'elles arrivent dans la filière. Nous cherchons ainsi à rester à la pointe mais aussi à bénéficier d'équipements que nous nous serons appropriés dans nos différents vignobles et chais, en les adaptant à leurs spécificités respectives.

« Chez AdVini, nous cherchons de la cohérence dans nos engagements. Nous incitons donc les acteurs de notre chaine d'approvisionnement à nous suivre dans notre trajectoire de progrès »

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous cherchons à explorer toutes les pistes d'innovations pour construire la viticulture de demain »

Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre, sortie de herbicides, tassements et érosion des sols, érosion de la biodiversité… Autant d'enjeux cruciaux pour la production de raisins de qualité et la protection de l'environnement. Pour répondre à ces problématiques, nous explorons toutes les pistes.

Pour nous accompagner dans cette démarche exploratoire, nous faisons appel au monde la recherche. Depuis 2014, AdVini est partenaire et fondateur de la Chaire AgroSys et en 2020, nous avons renouveler notre engagement pour le 3e cycle de cette Chaire. Ce partenariat nous permet d'être un véritable acteur de l'innovation, en travaillant au plus près des chercheurs et des étudiants pour imaginer les pratiques de demain et les diffuser à nos partenaires !

REPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHES ET DES CONSOMMATEURS

Répondre de la meilleure façon possible aux besoins de nos clients est notre objectif. Nos vignobles et nos maisons, présents dans la majorité des régions viticoles françaises et en Afrique du Sud, nous permettent de composer une gamme plurielle et diversifiée.



GARANTIR LA QUALITE DE NOS PRODUITS

La qualité est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients, de plus en plus exigeants sur l'hygiène sur nos sites de production et la qualité des produits. C'est pourquoi l'ensemble de nos sites sont engagées dans des démarches qualités ambitieuses, telles que l'IFS ou le BRC.

ASSURER LA PURETE DE NOS VINS

Pour satisfaire cet engagement, nous contrôlons les résidus de pesticides éventuellement présents. Pour cela, nous travaillons dès l'amont, en adaptant les calendriers de traitements du vignoble, en changeant les produits utilisés et en essayant d'utiliser un maximum d'alternatives aux pesticides

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



S'ENGAGER POUR L'INDISPENSABLE PROXIMITE

Nous souhaitons mieux comprendre les attentes de nos marchés et mieux y répondre. Pour faciliter ces interactions, un dispositif dédié à l'échange avec nos clients a été créé : le « Zéro distance ». Cette proximité nous permet d'être encore plus à l'écoute et de nous nourrir de la compréhension de nos clients pour faire évoluer nos produits.

ÊTRE TRANSPARENT ET LOYAL

Que ce soit dans notre communication vers nos clients ou vers les consommateurs, c'est pour nous une évidence. C'est pourquoi nous assurons une traçabilité complète de tous nos produits. Les démarches labélisées, avec des logos connus et identifiables, sont des témoins, garantis par des tiers de confiance, de nos engagements ; la part des vins labélisés augmente chaque année dans notre production.

« Chez AdVini, nous misons sur des produits adaptés à chaque demande, obtenus en magnifiant l'expression de nos terroirs ou en innovant pour des produits originaux et différenciants. Répondre aux attentes de chacun de nos clients est notre priorité. »

NOS ENGAGEMENTS QUALITE EN QUELQUES CHIFFRES

AUDITS ET CERTIFICATIONS

- 5 maisons certifiées BRC v8 dont 4 avec un grade AA (le plus haut possible)
- 3 maisons certifiées IFS Food V7 avec un niveau supérieur
- Grade blue sur l'audit Tesco chez Maison Jeanjean, le grade le plus haut et chez nous jamais atteint avant le dernier audit de 2021.
- 7 audits clients en 2021, tous réussis.

GESTION DES RECLAMATIONS

KPI

- 339, c'est le nombre de réclamation que nous avons eu en 2021, soit une diminution de 4% du nombre de réclamations par rapport à 2020.
- Diminution de 10% des coûts des réclamations en 2021

VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

Risque de change

La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. L'exposition aux risques de change a toutefois augmenté avec la fusion absorption de Laroche en 2010, l'ex Groupe Laroche étant exposé au Peso Chilien et au Rand Sud-Africain, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. À noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini a appliqué la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39 (cf. note 3 – Instruments financiers dérivés annexe aux comptes consolidés).

Risque de taux

Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux sont mises en œuvre et ajustées en fonction des perspectives d'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini applique depuis 2011 la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Risque clients

AdVini dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients, tous réseaux, et la gestion du risque client relève d'une procédure interne stricte. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

Risque fournisseurs

Nos processus d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement. L'évolution des cours des vins est toutefois directement dépendante de la qualité et de la quantité de la récolte et de l'orientation de la demande.

Risque juridique et contentieux

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés (page 91).

Assurances

AdVini et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants,
- responsabilité civile à hauteur de 15 millions d'euros (10 millions d'euros pour Amérique du Nord),
- atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros,
- dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, …),
- bris de machine, perte d'exploitation suite au bris de machine,
- marchandises transportées,
- contaminations,
- flotte véhicules,
- cyber attaques.

Risque de liquidité

Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par, (i) des financements court-terme et long-terme souscrits auprès d'un pool bancaire en novembre 2020 pour une durée de 7 ans, (ii) d'un contrat d'affacturage en place depuis 2019.

Ce modèle permet de faire face à tous les besoins de financements liés à l'exploitation et à la croissance externe et donc de limiter le risque de liquidité.

Un service de trésorerie centralisée sur AdVini optimise les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, AdVini évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,…

Cette volonté définie dans la politique d'AdVini s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences des marchés et de maîtrise des risques. C'est ainsi que le système de management est devenu global en intégrant la qualité, mais aussi la sécurité, l'environnement et la Finance.

Le SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL d'AdVini repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

Le Contrôle Interne a par ailleurs été renforcé fin 2021. Il proposera des plans d'actions pour une maîtrise des risques clés et rapportera au Directoire et au Comité d'audit.

Gestion des risques métier :

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des différentes certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis de début des années 2000, les croissances externes successives ont permis un élargissement de la gamme de produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France et depuis 2010 à Chablis, et aux vins étrangers : Chili et Afrique du Sud.

Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différentes réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une **mutualisation des risques produits et clients**.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)

- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac (près de la moitié des stocks) présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques complets au minimum une à deux fois par an et d'inventaires tournants réguliers.

La coordination entre les services d'achat, de production et les services commerciaux, par l'intermédiaire des cellules de planification, permet de limiter les risques de dépréciations.

Le poste **clients** fait l'objet de procédures visant à encadrer et à identifier tout risque sur les créances client. AdVini dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité à hauteur de 90% de l'encours,
- de procédures dérogatoires très restrictives en cas d'encours non couvert par l'assurance
- d'une cellule de credit-management centralisée

Gestion des risques financiers :

AdVini a régulièrement fait évoluer sa gouvernance, ses organisations et ses outils de gestion de façon à optimiser l'identification et la gestion des risques, y compris financiers.

La réactivité et l'adaptation de nos organisations aux évolutions de notre environnement ont ainsi permis à AdVini de traverser une crise financière et économique majeure comme celle de 2008-2009.

Pour une efficacité encore accrue, dans le cadre de la révision de la gouvernance, le contrôle de gestion est depuis 2013 rattaché à la Direction Administrative et Financière et une Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance a été créée de façon à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un cadre sécurisé au développement d'AdVini.

Evolution de l'organisation et des systèmes d'information :

Les équipes de contrôle au sein d'AdVini sont structurées de la façon suivante:
La révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotées par la **Direction Administrative et Financière du Groupe**.
Elle s'appuie sur les directions financières de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest et Chablis), chargées de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Administrative et Financière Groupe est en charge du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière.

Une équipe contrôle de gestion, également positionnée au niveau du Groupe, travaille à l'établissement et au suivi des coûts standards et contrôle la performance commerciale. Elle est relayée par des contrôleurs de gestion basés dans les principales maisons de vins.

La trésorerie relève d'une équipe centralisée depuis 2011, année au cours de laquelle a été également mise en place une facturation clients centralisée sur AdVini.

Le **système d'information** repose sur un ERP (SAP) déployé en janvier 2016. Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Des groupes de travail, conduits par un pilote, référent dans son domaine, veillent à son optimisation permanente (développements, nouveaux modules, veille règlementaire, formation des équipes).

Les processus comptables et financiers :

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par le Comité stratégie, développement et investissements, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement d'AdVini, les actions à engager et les ressources à mobiliser, à un horizon de 3 à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, le processus budgétaire repose sur le plan stratégique défini par la commission stratégie et développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et les flux de trésorerie.

Après validation par le Directoire, les prévisions sont présentées au Comité stratégie, développements et investissements.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre. Un révisé est réalisé à mi exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable mensuel pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptables semestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des maisons de vins et trimestriel pour leurs filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonnée sur les arrêtés trimestriels.

Le compte de résultat est complété par un suivi du besoin en fonds de roulement et de ses composants et par un tableau des flux de trésorerie.

Ce reporting fait l'objet d'une analyse chaque mois avec les dirigeants dans le cadre des comités exécutifs et des comités de direction mensuels.

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires strictement réglementées.

 Un service Credit-Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.

- les investissements : les besoins d'investissements, par entité et services, sont étudiés dans le cadre du processus budgétaire et validés par le Conseil de Surveillance.

 Un suivi trimestriel est réalisé dans le cadre d'une Commission d'investissements présidée par le Directeur Administratif et Financier.

- Le risque de change : La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini reste réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. Le risque de change, en terme d'actifs, porte également sur le Peso Chilien et le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

 Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. A noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini est passé en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de taux : Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

 Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux ont été mises en œuvre et sont adaptées en fonction de l'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini est passée en 2011 en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de liquidité : Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires et s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme. Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

La centralisation de la trésorerie sur AdVini, depuis 2011, permet une optimisation des ressources et de leur allocation.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très faiblement mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité est très limité.

- Le risque financier lié aux effets du changement climatique : Ce risque financier est encore limité à court terme. Toutefois, AdVini s'adapte aux changements climatiques, tant en contribuant par sa politique environnementale à limiter sa production de gaz à effets de serre, qu'en faisant évoluer ses méthodes culturales, avec notamment le développement de l'irrigation dans le cadre d'une consommation d'eau maîtrisée ou encore le choix de cépages plus résistants à la sécheresse.

L'environnement de contrôle

Conscient des enjeux que représente le contrôle interne pour un groupe en développement et dans un contexte économique et financier de plus en plus instable, AdVini fait régulièrement évoluer son organisation et sa gouvernance, comme indiqué dans les précédents paragraphes.

Une **commission finances** se réunit au minimum deux fois par an. Elle assure la communication entre les équipes finances / gestion, permet le partage des bonnes pratiques et l'identification des risques pour l'ensemble des sujets financiers, comptables et de gestion.

Enfin, le **comité d'audit** a élargi son champ d'intervention depuis 2012 en traitant, outre les sujets liés aux clôtures semestriels et annuels, d'autres thèmes relevant de l'audit interne.

Le contrôle interne repose :

- au niveau du Groupe, sur les services contrôle de gestion et qualité chargés de définir les méthodes et d'en surveiller l'application.

- au niveau des maisons de vin, ou par grande région, sur les contrôleurs de gestion Maisons chargés de relayer les procédures Groupe.

Toutes ces équipes partagent un système d'information commun et unique.

VII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2022

PREMIERE RESOLUTION : Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux membres du Directoire.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire,

Origine

- Report à nouveau créditeur 236.972,38 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice 3.207.111,55 €

Affectation

- A la réserve légale : 160.355,58 €
 qui s'élevant ainsi à 1.063.642,80 €
- A titre de dividende : 1.970.917,50 €
 Soit un dividende de 0,50 € par action
- Au compte de report à nouveau : 1.312.810,85 €
 qui s'élevant ainsi à 1.312.810,85 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social de la Société, le 29 juillet 2022.

Les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2020	0	0
31/12/2019	0	0
31/12/2018	1.299.010,22 €	0

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des charges non déductibles.

CINQUIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions.

SIXIÈME RESOLUTION : Examen et approbation du rapport établi par le Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

SEPTIÈME RESOLUTION : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux.

HUITIÈME RÉSOLUTION : Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice écoulé.

DIXIEME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat**.**

DOUZIÈME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2022.

TREIZIÈME RESOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants et lecture du rapport spécial correspondant établi par le Directoire.

QUATORZIÈME RESOLUTION : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions et lecture du rapport spécial correspondant établi par le Directoire.

QUINZIÈME RESOLUTION : Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la Société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

SEIZIÈME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre GUENANT en qualité de membre du Conseil de surveillance.

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION Renouvellement du mandat de Madame Marie-Elisabeth JEANJEAN, épouse PLANTADE en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION : Prise d'acte de la démission de Madame Angeles GARCIA POVEDA MORERA de son mandat de membre du Conseil de surveillance et décision de remplacement par Madame Amélie FAURE.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION : Prise d'acte de la démission de Madame Amélie FAURE de ses fonctions de censeur et nomination de Madame Angeles GARCIA-POVEDA en qualité de censeur.

VINGTIÈME RÉSOLUTION : Pouvoir en vue des formalités.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

VINGT ET UNIÉME RÉSOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION : Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs au Directoire pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION : Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, réalisés par augmentation de capital ou par acquisition d'actions.

VINGT-HUITIEME RESOLUTION : Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux.

Annexes

Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 534 680	31 534 680	31 534 680	30 827 152	7 695 904
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 853 394	3 847 952
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	234 939 660	230 339 926	240 251 747	232 411 004	235 540 704
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 720 421	4 945 234	2 700 538	4 489 202	3 044 856
Impôts sur les bénéfices	-2 737 934	-1 112 112	-1 870 060	-1 664 952	-1 351 060
Participation des salariés	186 887	161 039	187 376	242 015	158 723
Dot. Amortissements et provisions	2 064 356	8 369 948	2 849 641	4 771 782	1 640 934
Résultat net	3 207 112	-2 473 641	1 533 581	1 140 356	2 596 258
Résultat distribué				1 299 010	1 577 660
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,34	1,5	1,11	1,53	1,1
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,81	-0,63	0,39	0,3	0,67
Dividende attribué	0	0	0	0,34	0,41
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	296	283	288	289	287
Masse salariale	13 241 010	12 311 115	13 005 020	12 331 777	11 885 297
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 119 227	5 477 981	6 129 711	4 403 896	5 725 708

ADVINI
Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Certifiés conformes par le Président du Directoire



AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG AUDIT SUD-EST SAS
Parc Eureka - 251 rue Euclide
34960 Montpellier
SAS au capital de € 200 000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable (« Permanence des méthodes - Provision indemnités retraites » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode intervenu au titre de l'exercice, étant précisé que la provision indemnités retraite n'est pas comptabilisée dans les comptes annuels et fait uniquement l'objet d'une information dans les notes annexes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Évaluation de la valeur actuelle des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2021, la valeur nette des titres de participation s'élève à K€ 69 003. Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.	Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à : - prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;

Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution. Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur actuelle des titres de participation. Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation par la direction de la valeur actuelle.	- examiner les hypothèses opérationnelles retenues par la direction sous tendant l'établissement des perspectives d'activité et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché compte tenu de l'environnement économique ; - analyser les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation avec les hypothèses de marché sous-jacente ; - étudier la sensibilité de la valeur actuelle aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues par la direction pour intégrer les effets estimés de la crise liée au Covid-19 ; - vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la société. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST SAS et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST SAS était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt- huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Montpellier, le 29 avril 2022

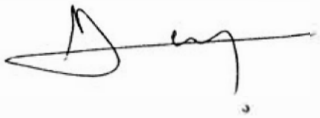
Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST SAS



Nicolas Blasquez

ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2021

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif — 9
Bilan - Passif — 10
Compte de résultat — 11
Compte de résultat — 12

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction — 14

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice — 15

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture — 16

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables — 17

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations — 27
5-2 Amortissements — 28
5-3 Provisions et dépréciations — 29
5-4 Créances et dettes — 30
5-5 Eléments du fonds commercial — 31
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes — 32
5-7 Produits à recevoir — 33
5-8 Charges à payer — 34
5-9 Charges et produits constatés d'avance — 35
5-10 Composition du capital social — 36
5-11 Variation des capitaux propres — 37
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG — 38
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires — 39
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun — 40
5-15 Charges et produits exceptionnels — 41
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices — 42

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail — 44
6-2 Engagements financiers donnés et reçus — 47
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles — 46
6-4 Instruments financiers — 47
6-5 Situation fiscale différée et latente — 48
6-6 Effectif moyen — 49
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société — 50
6-8 Filiales et participations — 51
6-8 bis Filiales — 52
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires — 53

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 019 549	7 959 184	12 060 366	13 261 439
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	313 404		313 404	262 603
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	115 469	5 584 198	5 585 380
Constructions	14 515 576	11 071 027	3 444 549	3 588 717
Installations techniques, matériel, outillage	18 477 647	13 699 398	4 778 249	5 000 240
Autres immobilisations corporelles	7 396 521	6 521 650	874 871	970 294
Immobilisations en cours	939 219		939 219	167 686
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	70 845 675	1 843 046	69 002 629	64 658 826
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	36 783 702		36 783 702	35 736 898
Autres immobilisations financières	1 850 276		1 850 276	1 708 191
ACTIF IMMOBILISE	**176 895 934**	**41 209 775**	**135 686 159**	**130 994 973**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	12 980 743	23 645	12 957 099	12 656 926
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 363 761		11 363 761	11 856 356
Marchandises	2 729 660	43 500	2 686 160	3 398 962
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 405 937	3 956 273	16 449 664	15 730 205
Autres créances	65 451 696	265 836	65 185 860	74 790 906
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 475 982		1 475 982	2 093 545
(dont actions propres : 1 331 071)				
Disponibilités	16 193 910		16 193 910	13 275 881
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	699 495		699 495	476 886
ACTIF CIRCULANT	**131 301 185**	**4 289 254**	**127 011 931**	**134 279 667**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	5 139 497		5 139 497	5 265 787
TOTAL GENERAL	**313 336 616**	**45 499 029**	**267 837 587**	**270 540 427**

Rubriques			31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	(dont versé :	31 534 680)	31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			903 287	903 287
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	10 283 173	10 283 173
Report à nouveau			236 972	2 710 614
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			3 207 112	-2 473 641
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			475 050	486 175
CAPITAUX PROPRES			**65 378 520**	**62 182 534**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			5 884 843	6 197 695
Provisions pour charges			3 259 703	4 071 088
PROVISIONS			**9 144 546**	**10 268 783**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			119 639 910	129 350 296
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	4 584 347	5 208 683
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			49 866 071	49 786 281
Dettes fiscales et sociales			7 820 307	8 528 462
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			615 721	43 670
Autres dettes			10 551 418	4 889 394
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**193 077 774**	**197 806 786**
Ecarts de conversion passif			236 748	282 325
TOTAL GENERAL			**267 837 587**	**270 540 427**

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	2 907 045	1 102 546	4 009 591	3 958 841
Production vendue de biens	111 641 389	108 750 203	220 391 592	214 933 374
Production vendue de services	9 263 318	1 275 159	10 538 478	11 447 711
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**123 811 752**	**111 127 908**	**234 939 660**	**230 339 926**
Production stockée			-477 233	-8 596 956
Production immobilisée			25 505	26 280
Subventions d'exploitation			437 600	338 213
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 357 519	2 332 388
Autres produits			902 470	260 449
PRODUITS D'EXPLOITATION			**238 185 522**	**224 700 301**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			119 983 242	110 320 598
Variation de stock (marchandises)			574 169	-268 632
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			61 800 528	69 717 408
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-82 993	-9 887 661
Autres achats et charges externes			31 144 963	31 929 587
Impôts, taxes et versements assimilés			2 378 599	3 119 141
Salaires et traitements			13 241 010	12 311 115
Charges sociales			6 119 227	5 477 981
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 947 077	2 956 696
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			437 228	2 601 935
Dotations aux provisions				337 552
Autres charges			2 371 414	865 966
CHARGES D'EXPLOITATION			**240 914 464**	**229 481 686**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-2 728 943**	**-4 781 386**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			41 015	25 262
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			13	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			501 665	234 895
Autres intérêts et produits assimilés			3 646 155	5 735 960
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			201 249	75 000
Différences positives de change			1 783 986	463 597
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**6 133 067**	**6 509 452**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			96 817	3 027 480
Intérêts et charges assimilées			2 109 089	1 174 870
Différences négatives de change			1 639 823	407 543
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**3 845 729**	**4 609 892**
RESULTAT FINANCIER			**2 287 338**	**1 899 560**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-400 590**	**-2 856 565**

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 388	125 766
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 189 269	140 088
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	512 118	377 664
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**6 727 776**	**643 518**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 366 917	1 010 484
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 806 631	88 073
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	497 573	113 112
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**5 671 121**	**1 211 668**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1 056 654**	**-568 150**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	186 887	161 039
Impôts sur les bénéfices	-2 737 934	-1 112 112
TOTAL DES PRODUITS	**251 087 379**	**231 878 532**
TOTAL DES CHARGES	**247 880 267**	**234 352 174**
BENEFICE OU PERTE	**3 207 112**	**-2 473 641**

Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 267 837 587 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 234 939 660 €, et dégageant un résultat de 3 207 112 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Dans le contexte de crise conjoncturelle exceptionnelle liée au Covid 19, le Groupe a maintenu son engagement pour préserver la santé et la sécurité des salariés tout en assurant le maintien de l'activité.

La société Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021 avec pour objectif d'accélérer le développement à l'international de l'activité et des marques de cette société.

La société Advini a cédé 100% de la société Rigal dans le cadre d'un accord de partenariat avec les Vignerons de Buzet (VdB) acquièrent auprès d'AdVini l'intégralité des parts de la SAS Rigal. Les deux maisons, reconnues pour la qualité de leurs vins, de leur service aux clients, mais également pour leurs valeurs communes en matière de RSE, complètent cette opération innovante par la mise en place d'une alliance commerciale pour le développement export du nouvel ensemble.

Advini a acquis 10% des minoritaires de la société PRODEGUSTATION portant ainsi sa participation à 100% en date du 8 mars 2021.

Après la crise sanitaire de 2020 dont les effets se font encore ressentir, la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 appelle à la prudence quant à ses impacts potentiels sur les approvisionnements en matières premières, les coûts de production, la supply-chain, et les ventes. Le Groupe Advini a, par ailleurs, fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie. Au 31 décembre 2021, le chiffre d’affaires réalisé avec la Russie est d’environ 1.5M€.

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

L'IASB a ratifié le 24 mai dernier une décision de l'IFRS IC d'avril 2021 relative à la répartition du coût des services associé à un régime à certains régimes à prestations définies. Jusqu'à présent, le montant des avantages estimés au terme de la carrière étaient étalés sur la totalité de la carrière. Suite à cette décision, l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise jusqu'à l'âge de départ à la retraite (e,g 67 ans), le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives (e.g 16 ans).

Consécutivement, le Collège de l'ANC a mis à jour sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises.

La société a ainsi opté pour l'estimation du montant de l'engagement présenté au paragraphe « *ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES* » relatif aux engagements en matière de pensions, retraites et indemnités selon la décision de l'IFRIC IC d'avril 2021 pour ses comptes clos le 31 décembre 2021.
Ce changement de méthode entraîne une baisse de l'engagement pour un montant de 322 k€ au 31 décembre 2021.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	11 020 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.
Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.
Au 31 décembre 2021, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité de la société appréciée par référence :

- soit à la quote-part de capitaux propres de la filiales ;
- soit à l'actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- soit à la juste valeur de ses actifs.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est basée sur les critères suivants :

- Business plans des années 2022 à 2026 issus des présentations faites au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2020) pour la France, 10% (vs 10% en 2020) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2020) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2020) pour la France et 4% (vs 4% en 2020) pour l'Afrique du Sud

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/21 est de 97 912 pour une valeur 1 514 465€. Le cours moyen de ces actions est de 15,47€.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	90 325	1 331 071
Contrat liquidité	7 587	183 394

Soit 97 912 actions pour 1 514 465 €.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2021, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 226 469 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective «Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	0.95 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 975 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 581 K€ en 2020.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2021, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux, Garri du Gai, CFV et Prodegustation.

- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.

- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 26,5%.

- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

 - Ratio de levier : Dette financière consolidée / EBITDA consolidé publié
 - Ratio de gearing : Dette financière consolidée / Capitaux propres consolidés
 - Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

 Au 31 décembre 2021, les ratios sont respectés.

 En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, Advini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

 La société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

 Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5M€ et amorti pour un montant total de 6,9M€.

- La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.449 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.220 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2021. Il n'existe pas de stock-options.

- Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions (qui ne sont pas affectées au bénéficiaire à la date du présent rapport dont le critère de déclenchement était la réalisation d'une croissance externe significative). Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

 Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

 Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

- Au 31 décembre 2020, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 18 738 milliers d'euros. L'assemblée Générale du 10 juin 2021 a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2020 compte tenu des conséquences de la pandémie COVID 19.

 Lors de l'assemblée Générale du 16 juin 2022, il sera proposé de distribuer un dividende unitaire de 0,5€ pour les 3 941 835 actions au titre de l'exercice 2021.

- Au 31 décembre 2021, le capital est ainsi composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.
- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 203 484		178 539
Terrains	5 699 667		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 990 404		280 051
Install. techniques, matériel et outillage ind.	17 742 250		739 416
Installations générales, agenc., aménag.	4 959 878		77 106
Matériel de transport	28 079		41 000
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 260 651		35 269
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	167 686		834 462
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**45 093 737**		**2 007 303**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	66 501 873		8 148 470
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	37 445 089		7 670 835
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**103 967 969**		**15 819 305**
TOTAL GENERAL	**169 265 189**		**18 005 147**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	15 378		20 366 645	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.			7 270 455	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		4 019	18 477 647	
Installations générales, agencements divers			5 036 984	
Matériel de transport			69 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		5 462	2 290 458	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	62 929		939 219	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**62 929**	**9 481**	**47 028 630**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		3 804 668	70 845 675	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		6 481 946	38 633 978	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**10 286 614**	**109 500 660**	
TOTAL GENERAL	**78 307**	**10 296 095**	**176 895 934**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 645 750	1 313 434		7 959 184
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**6 645 750**	**1 313 434**		**7 959 184**
Terrains	114 287	1 182		115 469
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 908 623	197 289		6 105 913
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	4 721 255	226 931		4 948 185
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 742 010	959 479	2 091	13 699 398
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 299 156	143 789		4 442 945
Matériel de transport	21 367	6 023		27 389
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 957 792	98 951	5 427	2 051 316
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**29 781 420**	**1 633 643**	**7 518**	**31 407 545**
TOTAL GENERAL	**36 427 170**	**2 947 077**	**7 518**	**39 366 728**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	2 441			13 566			-11 125
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	**2 441**			**13 566**			**-11 125**
Acquis. titre							
TOTAL	**2 441**			**13 566**			**-11 125**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	486 175	2 441	13 566	475 050
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**486 175**	**2 441**	**13 566**	**475 050**
Provisions pour litiges	890 052	161 132	703 552	347 632
Provisions pour garanties données aux clients	63 635	334 000		397 635
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	5 244 008	96 817	201 249	5 139 576
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088		1 017 365	3 053 723
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		205 980		205 980
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**10 268 783**	**797 928**	**1 922 166**	**9 144 546**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 843 046			1 843 046
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	130 329	19 819	83 004	67 145
Dépréciations comptes clients	4 656 832	417 409	1 117 968	3 956 273
Autres dépréciations	265 836			265 836
DEPRECIATIONS	**6 896 044**	**437 228**	**1 200 971**	**6 132 301**
TOTAL GENERAL	**17 651 001**	**1 237 598**	**3 136 703**	**15 751 896**

Dotations et reprises d'exploitation	437 228	1 200 971
Dotations et reprises financières	96 817	201 249
Dotations et reprises exceptionnelles	497 573	512 118

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	36 783 702	6 044 716	30 738 986
Autres immobilisations financières	1 850 276	1 850 276	
Clients douteux ou litigieux	3 627 367	3 627 367	
Autres créances clients	16 778 570	16 778 570	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 260	20 260	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	5 653	5 653	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 246 509	1 246 509	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 255 690	1 255 690	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 746 567	1 746 567	
Groupe et associés	58 495 675	58 495 675	
Débiteurs divers	2 681 343	2 681 343	
Charges constatées d'avance	699 495	699 495	
TOTAL GENERAL	**125 191 106**	**94 452 120**	**30 738 986**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 366 754		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 396 642		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	25 519 610	25 519 610		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	94 120 301	9 020 043	36 080 174	49 020 083
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 866 071	49 866 071		
Personnel et comptes rattachés	3 080 743	3 080 743		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 730 914	2 730 914		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	630 604	630 604		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 378 045	1 378 045		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	615 721	615 721		
Groupe et associés	8 852 864	8 852 864		
Autres dettes	6 280 994	6 280 994		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**193 075 867**	**107 975 609**	**36 080 174**	**49 020 083**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 510 600			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 934 943			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	ans
ASPIRAN CERESSOU	22 861	ans
Le fonds commercial n'est pas déprécié		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**33 691**	

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	5 139 497		5 139 576	236 748
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**5 139 497**		**5 139 576**	**236 748**

Libellé	31/12/2021
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	414 688
CLT FAE	326 844
ETAT SUBV.À REC	1 746 567
DIV. PRODTS À R	183 084
PAR ASSUR CREDIT	150 458
TOTAL AUTRES CREANCES	**2 821 640**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	2 821 640

Libellé	31/12/2021
INT.COUR./EMPRUNTS	
FOURN.FNP VRAC	1 598 101
FOURN.FNP MS	616 017
FOURN.FNP PF	1 989 161
FOURN.FNP STT	2 355
FOURN.FNP	2 995 046
FOURN. FAR CENT	28 826
FOURN.FNP CIA VRAC	184 231
FOURN.FNP CIA MS	22 518
FOURN.FNP CIA PF	34 418
FOURN.FNP TVTE	168 505
PROV. CP À PAYER	1 037 083
PROV. AUTRES CA	1 811 925
PROV. PART SALARIES	170 418
CH.SOC.CP À PAYER	466 491
CH.SOC.À PAYER	824 928
AUTRES CHGES A PAYER	41 196
TVA A REGULARISER	182
TVA AAR	5 478
TVA FAE	54 474
ETAT CHARG	253 279
DIV. CH. A PAYER	124 620
PART. PUB EXPORT	2 215 832
PART. PUB GD	979 582
PART. PUB TRAD	295 274
PART. PUB LOCAL	85 413
COMMISSIONS AGENTS	593 374
BUD MKT EX 2018	4 281
BUD MKT GD 2019	9 791
BUD MKT EX 2019	9 065
BUD MKT TN 2019	23 289
BUD MKT MT 2019	8 481
BUD MKT EX 2020	1 552
BUD MKT MT 2020	3 908
BUD MKT GD 2020	
INT.COUR.A PAYER	82 288
TOTAL	**16 741 382**
TOTAL	16 741 382

Libellé	31/12/2021
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	699 495
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	699 495

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	62 182 534
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	62 182 534

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	11 126	
Autres variations		
Résultat de l'exercice		3 207 112
SOLDE		**3 195 986**

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	65 378 520

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	236 972
Résultat de l'exercice	3 207 112
TOTAL	**3 444 084**

2 - Affectations	Montant
Réserve légale	160 356
Dividendes	1 970 917
Report à nouveau	1 312 811
TOTAL	**3 444 084**

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020	%
VENTES VINS BOUTEILLES	112 218 133	108 788 374	221 006 507	215 835 806	2,40 %
VENTES VINS VRAC	2 330 301	1 064 375	3 394 676	3 056 408	11,07 %
PRESTATIONS	9 263 318	1 275 159	10 538 477	11 447 711	-7,94 %
TOTAL	**123 811 752**	**111 127 908**	**234 939 660**	**230 339 925**	**2,00 %**

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	1 385	41 015
TOTAL	**1 385**	**41 015**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 366 917	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS CORPORELLES CEDEES	1 963	675
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS FINANCIERES CEDEES	3 804 668	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	2 741	687
DOTATION PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	495 132	687
TOTAL	**5 671 421**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 388	771
PRODUIT CESSIONS ELEMENTS ACTIF IMMOS FINANCIERES	6 114 602	775
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	74 667	778
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	13 566	787
REPRISE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	498 552	787
TOTAL	**6 727 775**	

5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-400 589	-3 017 947	2 617 358
Résultat exceptionnel à court terme	1 056 654	280 013	776 641
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-186 887		-186 887
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**469 178**	**-2 737 934**	**3 207 112**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			**130 850**		**130 850**
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			7 035		7 035
Exercice en cours			34 470		34 470
TOTAL			**41 505**		**41 505**
VALEUR NETTE			**89 345**		**89 345**
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			5 614		5 614
Exercice en cours			20 733		20 733
TOTAL			**26 347**		**26 347**
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			20 733		20 733
A plus d'un an et moins de 5 ans			32 540		32 540
A plus de cinq ans					
TOTAL			**53 273**		**53 273**
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			20 733		20 733

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	39 000 000		39 000 000			
TOTAL	**39 000 000**		**39 000 000**			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
TOTAL	**230 000 000**					**230 000 000**

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	18 761 833					18 761 833
TOTAL	**18 761 833**					**18 761 833**

6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**110 643 663**
Nantissement Titres et instruments financiers (sûretés réelles)	94 120 300
Gage sur stocks (sûretés réelles)	16 000 000
Garantie d'Etat (sûretés personnelles)	
Cautions (sûretés personnelles)	523 363
TOTAL	**110 643 663**

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	**Montant notionnels**	**Valeur de marché 31/12/21**	**Valeur de marché 31/12/20**	**écart de juste valeur**
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	58 000	205	-19	224
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**58 000**	**205**	**-19**	**224**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	**Montant notionnels**	**Valeur de marché 31/12/21**	**Valeur de marché 31/12/20**	**écart de juste valeur**
Vente à terme	7 891	-1	71	-72
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**7 891**	**-1**	**71**	**-72**

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	125 888
TOTAL ACCROISSEMENTS	**125 888**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	398 447
Participation des salariés	49 525
Autres	58 268
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**506 240**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-380 352**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	103	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	44	
EMPLOYES ET OUVRIERS	158	
TOTAL	**306**	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	42,75 %

Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 525 495	100, 	770 172 770 172	530 723 	3 256 797 (59 429)
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 1 102 155	99,95 	303 373 303 373	103 600 	3 590 247 (11 361)
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 251 417	100, 	458 101 458 101	633 636 	503 800 207 401
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 993 662	99,99 	784 897 784 897	697 810 	429 168 37 255
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 155 620	99,97 	543 536 543 536	1 250 830 	586 644 (106 126)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (270 946)	100, 	10 000 10 000	 	 (7 008)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 132 531	100, 	271 224 271 224	1 304 166 	432 574 (171 441)
SCEA DOMAINE DES ROCS Corconne RCS 884761164	20 000 74 153	99,6 	19 900 19 900	144 570 	119 654 (8 306)
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (274 835)	100, 	30 000 30 000	 	237 457 (90 185)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 (58 577)	100, 	1 000 1 000	325 396 	41 327 (92 707)
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 348 543	100, 	3 472 698 3 478 698	9 900 	722 801 75 267
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	36 2 089	50, 	37 37	 	470 000 10 639
SAS AMP MEDOC Begadan RCS 428 858 369	14 250 826 11 054 638	13,68 	1 865 083 1 865 083	3 353 811 	83 340 43 622
AUTRES PARTICIPATIONS					

Filiales

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyloubier RCS 452 421 514	150 000 3 782 424	100,	150 000 150 000	3 428 075	20 002 977 486 513
ADVINI USA San Francisco USA	4 254 457 1 960 565	100,	2 727 110 1 852 110		2 820 797 63 152
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 18 614	50,	10 000 10 000		137 170 (1 385)
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 836 888	100,	1 427 605 1 427 605	3 649 033	31 393 172 468 348
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 2 116 982	100,	7 000 000 7 000 000	7 092 732	3 393 445 (445 813)
SAS BENOIT VALERIE CALVET Parempuyre RCS 391 941 051	510 880 5 460 627	66,	7 749 000 7 749 000		25 622 548 727 265
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 3 075 084	100,	8 251 340 8 251 340	14 387 304	31 931 186 (201 031)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 6 160 611	90,	3 883 600 3 883 600	687 530	10 372 069 392 599
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 7 620 415	100,	18 186 036 18 186 036	6 607 892	15 016 725 1 000 004
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 398 141	100,	2 499 810 2 499 810	942 121	11 144 615 1 329 046
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 590 205)	100,		710 112	203 745 (4 644)
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	4 879 521 9 161 305	92,78	3 547 195 3 547 195	23 261 116	19 469 000 1 127 433
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	1 446 748 249 460	100,	963 015 963 015		3 310 (5 007)
ADVINI UK Londres GB	90 080 995 856	100,	122 553 122 553		954 169 628 863
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (1 283 657)	100,	40 000 40 000	1 510 553	418 344 (162 633)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (124 450)	99,	19 800 19 800	1 751 371	904 867 42 466
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (426 080)	99,	19 800 19 800	1 243 313	242 683 (113 224)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 899 359	67,7	554 558 554 558	476 182	88 971 30 314
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 1 126 730	100,	4 228 120 4 228 120	386 614	4 216 821 98 487
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 043 322 091	100,	1 043 1 043		 (11 591)
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 159 772	52,	882 683 882 683	3 590 354	280 168 17 323
ADVINI AB SUEDE	5 333 548 083	100,	5 333 5 333		357 845 108 415
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 44 083	99,	9 900 9 900		47 629 1 576

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			3 207 112
Impôt sur les bénéfices			-2 737 934
RESULTAT AVANT IMPOT			**469 178**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires		13 566	-13 566
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES		**13 566**	**-13 566**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**455 611**